

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

QUATRIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN GUINEE

RAPPORT FINAL

CONSULTANTS

1. Elhadj Maadjou BAH / Coordonnateur
2. Dr Ansoumane KEITA / CERESCOR
3. Mr. OULARE Aboubacar / DNDBAP
4. Mr. Daouda KANTE / MDDE
5. Mme Hawa DIALLO / DNDD

Juin 2009

Partie contractante	REPUBLIQUE DE GUINEE
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Nom et fonction du chargé de liaison	ELHADJ MAADJOU BAH POINT FOCAL NATIONAL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Adresse postale	B.P : 3118 CONAKRY
Téléphone	(224) 60278903
Fax	
Courriel	bahmaadjou@yahoo.fr
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	
Nom et fonction du chargé de liaison	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	ELHADJ PAPA KOLY KOUROUMA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Date d'envoi	29 JUIN 2009

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	5
RESUME ANALYTIQUE.....	8
CHAPITRE I :	21
APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE	21
I - PRESENTATION GENERALE DES ECOSYSTEMES, DE LEUR DIVERSITE BIOLOGIQUE NATIONALE ET DES MENACES QUI PESENT SUR EUX	22
1.1 - PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES ET LES MENACES	22
1.2. DIVERSITE BIOLOGIQUE RENCONTREE	30
1.3 -TENDANCES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS IMPORTANTS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.	34
1.4 - PRINCIPALES MENACES QUI PESENT SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS IMPORTANTS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	36
1.5.- LES PRINCIPALES CAUSES DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	41
1.6 - LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS OBSERVES SUR LE BIEN- ETRE HUMAIN.....	44
CHAPITRE II.....	46
ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	46
2.1- DESCRIPTION DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	47
2.2 - INTEGRATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS (MONDIAUX ET NATIONAUX) DE LA CONVENTION DANS LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE....	56
2.3 - CONTRIBUTION DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX A LA MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES DE LA CONVENTION, DES PROGRAMMES THEMATIQUES ET DES QUESTIONS INTERSECTORIELLES.....	59
2.4 REUSSITES, DIFFICULTES ET LEÇONS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX,	75
CHAPITRE III.....	81
INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	81
3.1 INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES STRATEGIES ET PLANS SECTORIELS ET INTERSECTORIELS	82
3.2 - APPROCHE D'INTEGRATION NATIONALE ET SOUS REGIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	87
3.3 APPROCHE PAR ECOSYSTEME DANS LES STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES INTERSECTORIELS.....	88
3.4 PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	93
3.5 - CONVENTIONS LIEES A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	93
3.6 - ANALYSE DES RÉSULTATS ATTEINTS	95
CONCLUSION :	98
CHAPITRE IV	99

PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE ET CONCLUSIONS:	99
Tableau I : Progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010	100
Tableau II : Progrès réalisés pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention	103
Tableau III : Buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.....	108
Tableau IV : Buts et objectifs du Programme de travail sur les aires protégées	111
OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES	128
. CONCLUSIONS	130

ACRONYMES

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ACG	Alumina Compagnie Guinée
AFD :	Agence Française de Développement
AFRIMAB	Africa And man And Biosphere
AGIR	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles
AMP	Aire Marine Protégée
AP :	Aire Protégée
AREDOR	Agence de Recherche pour le Diamant et l'Or
BAD:	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Programme
CABS	Center for Applied Biodiversity Science
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CBG	Compagnie de Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de lutte Contre la Désertification
CCE	Commission des Communautés Européennes
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l' Ouest
CERE	Centre d'Etudes et de Recherches en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè
CFN'Z	Centre Forestier de N'Zérékoré
CGIAR	Consultant Group on International Agricultural Research
CHM	Centre d'Echange d'informations
CI	Conservation International
CIRAD	Centre de Coopération en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNbios	Comité National de Biosécurité
CNDD	Conseil National de Développement Durable
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNERA	Centre National d'Etude et de Recherche en Agriculture
CNOSE	Centre National de suivi et d'Observation Environnementale
CNSH-B	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches
COFEG	Coordination des ONG Féminines de Guinée
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
COSE	Centre d'Observation et de Suivi Environnemental
CRD	Communauté Rurale de Développement
CSRP	Commission Sous-régionale des Pêches
CTRN	Le Conseil Transitoire de Redressement National
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDG	Electricité De Guinée
EUPD	Entraide Universitaire pour le Développement
FAO	Food and Agriculture Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFI	Fauna and flora International
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GE	Guinée Ecologie
GEM-CC	Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries
GEM-CG	Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée
GERF	Gestion des Espaces Ruraux et des Forêts
GIRENS	Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger Supérieur
GTZ	Coopération Technique Allemande

HCR,	Haut Commissariat aux Réfugiés
ICRA N'KO	Association pour l'Impulsion et la Coordination de la Recherche sur l'Alphabet N'CO
IITA	Institut International pour l'Agriculture Tropicale
IJG	Institut Jean Goodall
INRAP	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique
IPGRI	Institut International sur les Ressources Phytogénétiques
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IRBAG	Institut de Recherche de Biologie Appliquée de Guinée
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agronomique
ITC	International Trypanotolérance Center
JICA	Japan International Cooperation Agency
JIRCAS	Japan International Center for Agricultural sciences
KFW	Kreditanstalt Für Wiederaufbau
KOICA	Agence de Coopération Coréenne
LAMIL	Landscape Management for Improved Livelihoods
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
MASPF	Ministère des Affaires Sociales et de la promotion Féminine
MCIPME	Ministère du Commerce Industries Petites et Moyennes Entreprises
ME	Ministère de l'Environnement
MMGE	Ministère des Mines de la Géologie et de l'Environnement
MP	Ministère du Plan
MRNE	Ministère des Ressources Naturelles et Environnement
MTPE	Ministère des Travaux Publics et Environnement
NEPAD	New Economic Partnership for African Development/ Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
ODINAFRICA	Ocean Data and Information for Africa
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONP	Observatoire National des Pêches
OPE	Organisations Professionnelles de l'élevage
OVODEC	Organisation des Volontaires pour le Développement Economique et Culturel
P/4A/TA/GTZ	Projet d'appui aux actions d'autopromotion et aux technologies appropriées
PACIPE	Projet d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAE	Programme d'appui à l'élevage
PAEV	Plan Annuel d'Actions Environnementales Villageois
PAFCOP	Projet d'appui à la foresterie communautaire et privée
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PANA-CC	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatique
PAPACO	Projet Aires Protégées Afrique Centrale et de l'Ouest
PAPEBGN	Projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord
PAPF	Plan d'Action pour la promotion des Femmes
PC/PDRSOC	Programme Cadre de Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile
PCAIB	Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base
PDD	Projet de développement rural des préfectures de Dabola et Dinguiraye
PDL	Plan de Développement Local
PDRI/MFD	Programme de développement rural intégré du Fouta Djallon
PESE	Programme d'Etude du Secteur Energétique
PFN	Politique Forestière Nationale
PGIE	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes
PGIRN	projet de gestion intégrée des ressources naturelles et protection de la biodiversité
PMEDP	Programme régional de Moyens d'Existence Durable de la Pêche

PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDH :	Programme National de Développement Humain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRAADEL	Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local
PRABV	programme régional d'aménagement des bassins versants
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PREE	Programme Régional d'Education Environnementale
PREM	Partenariat Renforcement Environnement Médias
RAMAO	Réseau des Aires Marines d'Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau des aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest
RAP	Rapid Assessment Program / Programme d'Evaluation Rapide
RAPAO	Réseau des aires protégées d'Afrique de l'Ouest
REPAO	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
RNDH	Recensement National pour le Développement Humain
SAG	Société Aurifère de Guinée
SBDT	Société des Bauxites de Dabola Tougué
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIG	Système d'Information Géographique
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNU	Système des Nations Unies
SOGUIPA	Société Guinéenne de Palmier à huile et Hévéa
SP-SRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TJB	Tonnage de Jauge Brute
U.A	Union Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNBio	Unité Nationale pour la Diversité Biologique
UNCCD	Convention sur la lutte contre la désertification
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la science et la Culture Acquis
WWF	World Wide Fund / Fonds Mondial pour la Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

RESUME ANALYTIQUE

I ETAT ET TENDANCES GENERAUX DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES PRINCIPALES MENACES QUI PESENT SUR ELLE

1.1 L'ETAT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1.1.1 Les principaux groupes d'écosystèmes définis en Guinée sont les suivants:

A. Ecosystèmes «construits»:

Ils sont représentés par l'ensemble des modifications majeures dues aux actions anthropiques, dans les œuvres de perfectionnisme et de recherche de nouveautés. C'est par ces actions que des espèces animales et végétales ont été domestiquées (agriculture, pêche, élevage et aquaculture etc..).

B. Ecosystème naturels :

B1) les écosystèmes terrestres

Ce sont les écosystèmes de forêt dense humide, de forêt dense sèche, de savane soudano-guinéenne et de montagne.

Ces écosystèmes ont connu un net recul ces dernières années, suite aux feux de brousse, à l'élevage extensif, à l'exploitation forestière anarchique, à l'exploitation minière artisanale et industrielle et aux défrichements culturels. Ils se trouvent actuellement dans un état très fragmenté.

B2) Les écosystèmes des eaux douces :

Il existe à ce niveau deux types d'écosystèmes (lentique et lotique).

▪ - Les écosystèmes lenticques :

La topographie de la Guinée permet la mise en eau de nombreuses mares et de plaines inondables. Dans la zone côtière, ces plaines et mares en général associées aux estuaires et aux mangroves peuvent être saumâtres ou sont situées en tête des bassins versants et alimentent des marigots saisonniers.

Les régions de la Moyenne Guinée et de la Guinée Forestières ont très peu de mares.

Le relief peu accidenté et son hydrographie assez dense font de la Haute Guinée une région où il existe de nombreuses mares dans toutes les Préfectures. A titre d'exemple, on dénombre 81 mares à Kouroussa et 90 à Kankan. Ces mares sont généralement associées à de grandes plaines inondables.

Ces écosystèmes font l'objet de plusieurs activités socio-économiques et culturelles et de ce fait subissent des dégradations anthropiques importantes. Ces sites constituent des lieux de pêche traditionnelle par excellence et des zones d'attraction des animaux (mammifères, reptiles, oiseaux, insectes etc.).

▪ - Les écosystèmes lotiques :

La Guinée est considérée comme le «château d'eau de l'Afrique Occidentale». Beaucoup de cours d'eau de la sous-région y prennent leur source. Le réseau hydrographique trouve son origine dans deux massifs montagneux (le Fouta-Djallon et la dorsale guinéenne). Il comprend 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux.

La baisse de la pluviométrie, particulièrement avec les épisodes de sécheresses entre 1961 et 1990, a fortement marqué le comportement des cours d'eau : les débits diminuent et plusieurs cours d'eau autrefois pérennes en Haute et en Moyenne Guinée tarissent aujourd'hui pendant la saison sèche.

La gestion des 3 fleuves internationaux est accordée à des organismes de coopération inter pays : l'OMVG pour le fleuve Gambie, l'ABN pour le Niger et l'OMVS pour le fleuve Sénégal, auquel la Guinée a adhéré en 2006.

Les menaces actuelles sur les ressources en eau sont multiples avec des causes d'origine climatique, mais surtout anthropique: sécheresse récurrente, sédimentation, érosion, ensablement des cours d'eau, gestion inappropriée et différents types de pollution.

C) Les écosystèmes côtiers et marins ;

▪ - Les écosystèmes côtiers

L'espace côtier guinéen est reconnu être parmi les plus dynamiques de la sous-région. Dans l'ensemble, il est caractérisé par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques etc.

Au plan économique, la zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service etc. Ces écosystèmes engendrent près du tiers de toute la production biologique marine. Ils se subdivisent en :

Forêt claire côtière

C'est une zone intertidale d'une importance internationale pour les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie. Elle est caractérisée par des fourrées, des bosquets, des graminées et des Ptéridophytes (Lycopodes, Sélaginelles). On y pratique une agriculture extensive et une exploitation irrationnelle du bois qui compromettent dangereusement la pérennisation de cette forêt.

Ecosystème de mangrove

La mangrove guinéenne s'étend par endroits jusqu'à 40 km à l'intérieur du continent. Sa superficie estimée en 1965 à 350.000 ha, ne couvre aujourd'hui que 250.000 ha environ avec une régression annuelle de 450 ha soit 4,2 % par an.

Les principales espèces floristiques qu'on y rencontre sont *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora manglé*, *Avicennia nitida*, *Sesuvium portulacastrum*, *Phyloxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum* et *Laguncularia sp.*

La population qui vit autour de la mangrove est estimée à plus de 2.000.000 d'habitants parmi lesquels il y a des pêcheurs, agriculteurs, exploitants forestiers et tous les intermédiaires des secteurs de distribution et des consommateurs dont les plus nombreux sont à Conakry.

Vasières

Elles couvrent une superficie de 305 km² et sont d'un grand intérêt ornithologique puisqu'elles sont à la fois des aires de repos, des zones d'alimentation, des lieux de reproduction, des zones de nidification et d'hivernage pour un très grand nombre d'espèces d'oiseaux.

Estuaires

Les principaux fleuves côtiers (Rio Componi, Rio Nunez, Rio Pongo, etc..) se jettent en mer par de larges estuaires aujourd'hui très menacés par la surexploitation des ressources halieutiques, l'exploitation des forêts de mangrove et la pollution.

▪ - Les écosystèmes marins

Le plateau continental guinéen long de 300 km de côte environ a une superficie totale de 47 400 km². Dans sa géomorphologie on distingue trois parties: i) la proche bande côtière (0-20 m, domaine d'évolution de la pêche artisanale), ii) le plateau moyen (20-60 m, domaine d'évolution de la pêche artisanale avancée) et iii) le plateau externe (60-200 m, domaine

d'évolution de la pêche industrielle). Ces trois zones se différencient de par leur relief, leur dynamique et par la particularité lithologique des dépôts accumulés.

D) Les écosystèmes insulaires ;

La Guinée a très peu d'îles et les principales sont : les îles Tristao, les îles de Loos, l'île Alcatraz, l'île de Naufrage et l'île Motéba. Les trois premières sont classées sites Ramsar depuis 1992. Elles servent de site de nidification et de reposoir pour des milliers d'espèces d'oiseaux migrateurs du paléarctique.

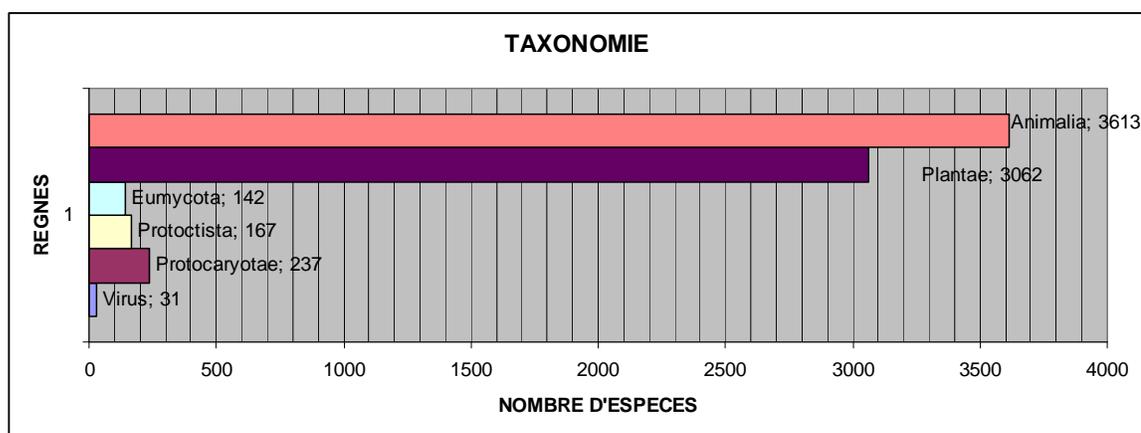
Les îles de Loos ont été érigées en sanctuaire de faune en 1992 pour : i) la réadaptation à la vie sauvage de chimpanzés ayant été gardés en captivité, ii) servir de dernier refuge aux tortues de mer, notamment la tortue verte (*Lepidochelys olivacea*) qui vient s'y reproduire et iii) le repeuplement naturel de certaines espèces d'oiseaux marins migrateurs et résidents.

L'île Alcatraz abrite la plus grande colonie de fous bruns (*Sula leucogaster*) d'Afrique de l'Ouest. Dans ces îles les ressources de la diversité biologique sont fortement menacées par des activités anthropiques telles que l'exploitation abusive du bois de mangrove et la pêche illicite.

1.1.2 Diversité biologique des écosystèmes

Lors de l'élaboration de la Monographie Nationale sur la diversité biologique, en 1997, la Guinée a établie une liste de 31 espèces de virus, 237 espèces de Protocaryotae, 167 espèces de Protoctista, 142 espèces d'Eumycota, 3062 espèce de Plantae, 3613 espèces d'Animalia. Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'elle ne renferme que les informations documentaires d'accès facile.

Des travaux d'inventaire ont été réalisés à différents niveaux dont les résultats ne sont pas centralisés pour produire une liste nationale.



▪ - Espèces en péril

La monographie sur la diversité biologique a relevé:

- **comme espèces endémiques:** 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile, 1 amphibien, 1 mammifère et 1 insecte;
- **comme espèces menacées:** 42 plantes, 8 insectes, 93 poissons osseux, 7 requins 6 raies, 8 crustacés, 6 céphalopodes, 1 amphibien, 8 reptiles, 10 oiseaux et 47 mammifères;
- **comme espèces vulnérables:** 16 plantes, 9 amphibiens, 7 reptiles, 1 oiseau et 9 mammifères.

1.2- PRINCIPALES MENACES ET TENDANCES

Les principales menaces qui pèsent sur les éléments constitutifs de la diversité biologique, leurs impacts et tendances sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau : Facteurs de changement de la diversité biologique

CAUSES SOUS JACENTES									
Le contexte politico-économique La croissance démographique La non durabilité des systèmes d'exploitation (agricole, flore et faune)					La pauvreté et le manque d'alternatives Economiques et la mauvaise gestion Le non-respect des us et coutumes L'analphabétisme				
PRINCIPALES MENACES									
ECOSYSTEMES	Infrastructures et Urbanisation	Systèmes agricoles, Elevage	Feux de brousse	Carbonisation, Fours à briques :	mangrove, Extraction de sel, Fumage du poisson	forestières incluant les produits secondaires	Pêche	Chasse	Exploitation minière:
forêt dense humide	2 →	3 ↑	1 ↗	1 →		4 ↑		4 ↗	2 ↑
forêt dense sèche	3 ↗	3 ↗	3 ↘	3 →		4 →		4 ↗	4 →
savane	3 ↗	3 ↗	4 →	3 →		4 →		4 ↗	4 ↗
montagne	2 →	3 →	2 ↘	1 ↘		2 →		2 →	1 →
Eaux douces	3 ↘	2 →					3 ↗		2 ↗
insulaires	4 ↗					2 ↗	4 ↗	1 →	
Marins							4 ↑		
Côtiers	2 ↑	3 ↑	1 →	4 ↗	4 ↑	4 ↑	4 ↑	1 →	4 ↑
IMPACT SUR LE BIEN ETRE HUMAIN									
Revenus 2 Nourriture 3					Santé 2 Eau 2				

Légende :

Impact des changements sur la biodiversité	Evolution des changements
Faible1	Impact décroissant : 
Modéré2	Impact persistant : 
Fort3	Impact s'aggravant : 
Très fort4	Accroissement très rapide : 

NB. : Les données reportées sur le tableau sont issues de documents (rapports et articles) ainsi que de constat de terrain par les spécialistes nationaux.

II - PRINCIPALES MESURES PRISES POUR LA REALISATION DES TROIS OBJECTIFS DE LA CONVENTION, L'OBJECTIF DE 2010 ET LES BUTS ET OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CONVENTION

▪ Evaluations

Des évaluations rapides de la biodiversité (RAP) ont été réalisées en 2002, 2003 et 2005 respectivement au niveau de la forêt classée du Pic de Fon dans la chaîne de Simandou, des forêts classées de Déré, Diécké et mont Béro en Guinée Forestière et de quelques zones de la région de Boké

▪ - Etudes d'impact sur l'Environnement

Un Décret codifie les études d'impact sur l'environnement, en application des articles 82 et 83 du Code de l'environnement et un Arrêté définit le contenu et la méthodologie des études d'impact sur l'environnement. La réalisation de tout projet d'aménagement, d'ouvrages et d'installations doit être précédée d'une étude d'impact sur l'environnement.

▪ - Identification et surveillance

Des identifications ont été réalisées sur les ressources halieutiques dans les eaux continentales et maritimes ; sur les ressources biologiques des Monts Nimba ; sur les oiseaux rapaces ; les chimpanzés ; les espèces nuisibles aux cultures ; les plantes médicinales et les Ressources Phytogénétiques agricoles.

Dans le cadre du Programme régional de Moyens d'Existence Durable de la Pêche, il existe un Centre National de Surveillance des Pêches et un programme de surveillance participative des pêches artisanales

▪ - Initiative mondiale en matière de taxonomie

Les infrastructures taxonomiques et les équipements de terrain et de laboratoire sont insuffisants et un déficit en taxonomistes est confirmé ; le soutien financier est inadéquat. Pour combler ces lacunes, la Guinée a identifié ses besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie.

▪ - Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Les sites protégés sont représentés par les parcs, les réserves, les forêts classées domaniales ou communautaires.

La Guinée dispose de quelques banques de gènes dans lesquelles sont stockées quelques espèces de plantes cultivées. Cependant les conditions de stockage ne sont pas toujours satisfaisantes par inadéquation des capacités de conservation ex-situ.

D'autre part, la représentation des plantes cultivées et autres espèces à valeur socio-économique dans les infrastructures de conservation ex-situ est très faible.

Les connaissances locales et autochtones associées aux plantes cultivées ne sont pas documentées encore moins préservées. Certaines espèces de flore sauvage sont très menacées par le commerce international.

Dans le domaine de la conservation des plantes, la Guinée ne dispose pas d'un personnel qualifié, suffisant et de moyens appropriés. Cependant, en matière de conservation des plantes, beaucoup d'acteurs intègrent dans leurs programmes la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur l'importance et la nécessité de la préservation de la diversité végétale.

▪ - L'utilisation durable comme problème multisectoriel

La Guinée a souscrit à la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000 et s'est engagée à créer un cadre propice pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

En vue d'assurer la convergence des OMD avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté, le gouvernement a engagé en 2005 une vaste réflexion axée sur la planification stratégique des OMD. Le DSRP2 en est l'instrument d'opérationnalisation.

Dans ce cadre, les actions entreprises avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) ont permis : la réalisation des études diagnostiques sur les secteurs prioritaires des OMD (éducation, santé, développement rural, aménagement urbain, eau et assainissement, énergie, genre et équité, environnement, nouvelles technologies). De nombreux projets et programmes ont été mis en œuvre avec l'appui financier et technique de la Banque Mondiale, le PNUD, de la Coopération Française et de la Commission Européenne, etc La plupart de ces Projets et Programmes tiennent compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques tels que le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes et le Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba.

- - **Approche éco systémique**

La Guinée coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (Guinée, Guinée-Bissau ; Guinée-Mali, Guinée-Sénégal). Elle participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés.

Au titre de ces Programmes on peut citer entre autres :

- i) le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine
- ii) le projet "aires marines protégées (AMP)"
- iii) les programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures (Gambie, Niger, Sénégal, Mano).
- iv) les projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du massif du Foutah-Djallon, le bassin de la Gambie, du Niger, du Sénégal etc..

- - **Conservation et utilisation durable de la diversité biologique**

Pour résoudre les problèmes de dégradation de la diversité biologique, la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et son plan d'action pour l'utilisation durable de ses ressources ont identifié quelques questions prioritaires, au nombre desquelles on peut citer entre autres :

- i) la gestion des pressions sur la diversité biologique agricole ;
- ii) le renforcement de la conservation in-situ de la diversité biologique agricole
- iii) le renforcement de la capacité nationale de conservation ex-situ etc..

En plus, la Guinée a mis en place de nombreux instruments au titre desquels on peut citer: i) le document Guinée vision 2010, ii) le programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative; iii) le programme d'appui aux collectivités villageoises (PACV) et iv) le Cadre National de Biosécurité, etc..

- - **Mesures d'Incitation**

Les mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont envisagées dans beaucoup de programmes, projet et textes juridiques

- - **Rapports**

La Guinée a produit en 2006 son troisième rapport national sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique pour la Conférence de Parties Elle se prépare pour produire le quatrième rapport

- - **Accès aux Ressources Génétiques et Partage des Avantages**

Le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des écosystèmes et des ressources biologiques n'a pas encore pris toute son importance en Guinée. Les textes législatifs et réglementaires se rapportant à ces questions ne couvrent qu'insuffisamment l'accès aux ressources biologiques. En conséquence tant sur le plan national qu'international, l'accès aux ressources est ouvert et sans mécanismes de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs clairement définis.

▪ - **Education et Sensibilisation**

Les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation sur l'environnement en général et sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en particulier, sont menées par les institutions publiques et privées d'enseignement, les ONG, les Programmes et les projets.

L'émission "Protégeons notre Environnement" sur la Radio et la télévision nationales, ainsi que d'autres émissions au niveau des radios rurales, des Radios communautaires appuient les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique. Les artistes dramaturges, peintres et plasticiens y apportent également leurs contributions.

Les partenaires au développement appuient les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique.

▪ - **Relations avec d'autres conventions**

La majeure partie des Conventions, protocoles et accords liés à la diversité biologique et leurs points focaux nationaux sont sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ce qui facilite une synergie d'actions de l'ensemble des structures chargées de coordonner leur mise en œuvre.

III - REUSSITES, DIFFICULTES ET LEÇONS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

a) Réussites

Parmi les principales réussites, on peut citer:

a1 - Au titre de la conservation

Parmi les réussites, les plus importantes sont les suivantes:

- **Conservation in-situ** : Dans ce domaine la Guinée a créé une Aire Marine Protégée, seize sites Ramsar, 186 forêts communautaires, un réseau d'Aires Protégées couvrant les 7% du territoire national, élaboré un plan de gestion quinquennal de deux parcs nationaux, exécuté de nombreuses campagnes de dénombrement et d'identification d'oiseaux d'eau, et l'évaluation de certaines aires protégées. (**Résultats positifs**: *Protection d'importantes ressources marines, de sites divers de reproduction de nombreuses espèces faunistiques et floristiques qui contribueront à l'accroissement de la disponibilité des ressources, à la création d'emplois, à l'amélioration des revenus des population et du cadre économique national*).
- **Conservation ex-situ** : Là également la Guinée a assuré la conservation de plus de 900 entrées de banques de gènes dans les collections mondiales et entretient de relations avec les centres internationaux de recherche pour la gestion des ressources phylogénétiques ; la création d'une base de données et d'une banque de ressources phylogénétiques. (**Résultats positifs**: *Une meilleure connaissance des ressources phylogénétiques nationales, bien qu'insuffisante et une sécurité alimentaire potentiellement améliorée par la réduction des risques liés à la perte de variétés importantes pour l'alimentation et une meilleure intégration de la Guinée dans le système mondial de conservation ex-situ de la diversité biologique*).

a2 - Au titre de l'utilisation durable : La Guinée a procédé à : i) l'appui aux initiatives de base des communautés dans les principaux domaines de développement socio-économique, ii) la sensibilisation des acteurs, iii) l'amélioration de la production et de la productivité des céréales, de la pomme de terre, du palmier, du caféier et le développement de la rizipisciculture, iv) le renforcement de la surveillance des pêches et l'élaboration de plans annuels de pêche, v) le transfert de la technologie de la production de sel solaire aux communautés, vi) la mise en place de nombreux Projets et Programmes concourant à l'utilisation durable du milieu et des ressources biologiques. (**Résultats positifs**: *A travers*

une meilleure utilisation des ressources biologiques on a contribué à la préservation de la diversité biologique, à l'amélioration des revenus et la réduction de la pauvreté en milieu rural, à la sécurité alimentaire, à la diversification de la nourriture, à l'amélioration de la santé de la population et au renforcement des capacités des acteurs de terrain)

a3 - Au titre des mesures générales : Dans le processus de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, la Guinée a créé des sites web où sont postées des données et informations sur la diversité biologique, avec de nombreux liens vers d'autres partenaires pour enrichir l'échange d'informations. Elle a institutionnalisé les études d'impacts environnementaux prenant en compte la diversité biologique comme préalables à la réalisation de tout projet de développement. En outre, elle a mis en place des organes consultatifs intersectoriels tels l'Unité nationale pour la diversité biologique, le Conseil National pour l'environnement, le Comité National pour la Biosécurité, la Commission Nationale pour le Développement Durable etc. Aussi, elle a élaboré un grand nombre de politiques, stratégies, plans, programmes et projets sectoriels et intersectoriels qui intègrent la diversité biologique et créé une émission dénommée "Protégeons notre environnement" réalisée à la Télévision et dans les radios nationales, rurales et communautaires. (**Résultats positifs** : *Ces différentes mesures ont permis une large information des différents acteurs sur les valeurs de la diversité biologique et les risques encourus par celle-ci. L'accès à l'information associé à quelques moyens mis à la disposition des populations par les projets et programmes a ainsi facilité le développement de leur conscientisation et leur engagement à participer à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources, dans l'intérêt national et sous-régional pour le bonheur des générations présentes et futures).*

a4 - Au titre de la coopération, la Guinée a exécuté de nombreux accords bi et multilatéraux dans les domaines scientifiques et techniques avec plusieurs pays, organisations et institutions en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'environnement, etc.. En outre elle a coopéré avec les pays voisins en matière de surveillance et de protection des Pêches. (**Résultats positifs** : *l'appui scientifique, technique et financier de la coopération a permis à la Guinée d'enregistrer d'importants progrès dans la mise e œuvre de la convention sur la diversité biologique, notamment, la mise en œuvre de nombreuses activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public aux questions environnementales au niveau communautaire et l'exécution de nombreux programmes tel que le programme régional d'aménagement intégré du Massif du Fouta Djallon. Cette coopération a également permis le développement d'un programme de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.dans le cadre du plan cadre des nations unies pour l'aide au développement de la Guinée pour la période 2007-2011)*

b) Difficultés

La Guinée traverse depuis 2000, une crise économique et sociale sans précédent, marquée par : i) une insuffisance de ressources financières, un ralentissement de la croissance, ii) un gel des financements extérieurs, iii) un taux d'inflation élevé, iv) une persistance d'obstacles d'ordre institutionnel et juridique, v) une suspension des décaissements en faveur des projets et programmes de développements, vi) un manque de suivi et d'évaluation, de capitalisation, de valorisation des acquis et de visibilité des réalisations, vii) des ressources humaines, peu qualifiées, viii) de nouvelles technologies de l'information et de communication non développées.

c) Mesures pour remédier aux faiblesses

Pour remédier aux faiblesses, il est nécessaire d'une part, d'améliorer la gouvernance et de prendre des mesures pour instaurer une stabilité politique, économique et sociale et d'autre part, d'assurer la formation et le recyclage des ressources humaines, la délégation des pouvoirs, la responsabilisation individuelle, création de réseaux de professionnels, favoriser le contact et l'échange avec les pairs, établir des mesure efficaces de performances,

l'entretien de la morale et la motivation, pour encourager des prestations de qualité et élaborer des plans de carrière.

d) Leçons tirées

Les actions réalisées par la Guinée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique sont appréciables pour avoir été faites dans des conditions difficiles.

Le constat est que la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est difficile sans moyens financiers et matériels adéquats, efficacement gérés, mais aussi un cadre institutionnel et juridique appropriés, des compétences renforcées et une bonne gouvernance.

e) Analyse de l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique,

Malgré les difficultés socioéconomiques signalées plus haut, on peut affirmer que la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action sur la diversité biologique a été assez efficace grâce aux efforts nationaux, aux financements extérieurs, à l'appui technique et scientifique de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

En effet, cette coopération a permis l'exécution de nombreux accords dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie, de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes. Elle a également permis l'amélioration de la législation, la gestion des aires protégées, la tenue à travers le pays, de nombreux ateliers et séminaires d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les principaux enjeux de la diversité biologique.

Toutes ces mesures ont favorisé autant que possible la préservation des écosystèmes, des habitats, la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.

IV - INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

a) Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels

▪ - Domaine forestier

Dans ce domaine, l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels a permis, entre autres : i) la promotion de la participation de la population à la création, au développement et à la gestion des forêts publiques, communautaires et privées, ii) la promotion de l'émergence d'acteurs privés dans la transformation du bois et de ses dérivés, iii) de réaliser des activités de conservation, d'identification et de sensibilisation.

▪ - Domaine de l'Elevage

De même, l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans a permis à ce secteur : i) de disposer d'un arsenal juridique relativement bien étoffé qui définit les règles de pratiques de l'élevage traditionnel, des pâturages et les principes relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales, ii) de mettre en place un système de conservation et de protection des races locales d'animaux domestiques telles que la vache N'Dama, le mouton Djallonké, la chèvre naine d'Afrique et un réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies du cheptel, l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du secteur.

▪ - Domaine des aires protégées

Une stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées a été élaboré et porte sur les domaines prioritaires suivants : i) la conservation de la diversité biologique au niveau national et transfrontalier, ii) le développement local et l'utilisation durable de la diversité biologique, iii) le développement durable du tourisme, iv) la recherche scientifique, le renforcement de capacités, le suivi et l'évaluation de la conservation de la diversité biologique, v) l'information, l'éducation et la communication environnementales, vi) le financement durable de la conservation de la

diversité biologique, vii) l'inventaire et la surveillance, la création et l'aménagement de parcs nationaux et autres aires protégées nationales et transfrontalières et viii) la protection des bassins des grands fleuves soudano - sahéliens.

- **- Domaine de l'agriculture**

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) intègre également la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le programme du NEPAD et des OMD. Cette politique comporte 9 programmes dont les cinq premiers prennent en considération la diversité biologique. Les objectifs spécifiques sont entre autres de contribuer à augmenter la production et la productivité des exploitations familiales et assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement.

- **- Domaine des mines**

Le programme de développement intégré formulé et validé en 2007 par le Département en charge des Mines porte sur la prise en compte de la diversité biologique dans les études d'impact. Dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets miniers en cours de réalisation dans la région sud-est de la Guinée, des évaluations rapides de la diversité biologique ont été réalisées pour définir l'état des lieux avant l'exploitation. Le but visé par ces évaluations a été la collecte de données scientifiques sur l'état des espèces et du milieu, afin d'émettre des recommandations, entre autres, sur la conservation et la gestion durable de la diversité biologique.

- b) Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans intersectoriels**

- **- Domaine de la santé**

La création d'une Direction Nationale de la médecine traditionnelle et l'inventaire des plantes médicinales par le Département de la Médecine est une forme éloquente de l'intégration de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique.

- **- Domaine du tourisme**

Il est initié le Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontalières en Afrique de l'Ouest au profit de 09 pays de la sous-région, grâce au soutien financier de la coopération Coréenne et de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Les objectifs du projet intègrent la conservation de la diversité biologique à travers la gestion durable du tourisme.

- **- Domaine de la pêche**

Le plan de gestion et d'aménagement des pêcheries est le support des mécanismes de gestion et de conservation en vue de garantir une exploitation durable des ressources halieutiques.

Il est élaboré sur la base des informations techniques et scientifiques recueillies sur l'état de la ressource et est fondé sur l'analyse des statistiques de captures et sur les stocks de démersaux

- **- Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon**

Dans la région du Fouta Djallon, le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif, initié par l'Organisation de l'Unité Africaine d'alors et par l'Organisation des Nations Unies est conçu comme une action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités. Ce programme a permis de concevoir et d'exécuter des actions de restauration et d'aménagement intégré des bassins versants et la mise au point de stratégies d'intervention dans les zones agro-écologiques similaires.

En plus d'autres interventions, initiées par le gouvernement en partenariat avec les agences de développement et les ONG ont été conduites pour assurer une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit: i) du Programme d'appui aux communautés rurales villageoises; (ii) du Programme d'appui à l'élevage; iii) du Projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord; iv) du Projet de développement rural des préfectures de Dabola et Dinguiraye; v) du

Programme de réhabilitation agricole et l'appui au développement local; vi) du Projet d'appui aux actions d'autopromotion et aux technologies appropriées; vii) du Projet d'appui à la foresterie communautaire et privée et viii) du Programme d'appui à la gestion intégrée des ressources naturelles.

V -APPROCHE PAR ECOSYSTEME DANS LES STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES INTERSECTORIELS

La Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et renforcement des capacités sur le plan local, national et régional. Elle coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières. En outre, elle participe: i) au projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest africaine du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée; ii) à la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano), iii) au projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries; iv) aux programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés; v) au projet ODINAFRICA et aux aires marines protégées ; vi) au Projet de gestion intégrée des écosystèmes ; vii) au projet de gestion intégrée des ressources naturelles et protection de la biodiversité ; viii) à la mise en œuvre de projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures ; etc..

VI - PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le Code de l'environnement et ses textes d'application exigent des études d'impact environnemental avant la réalisation de tout projet d'aménagement, d'ouvrages et d'installations.

VII - Stratégies et programmes nationaux, sous régionaux et régionaux

a) Stratégies et programmes nationaux,

Des Programmes à composante environnementale ont été mis en place et soutenus par des partenaires au développement à l'exemple du Programme de gestion des ressources naturelles qui a développé une composante conservation et gestion des chimpanzés dans la forêt classée de Nyalama.

b) Stratégies et programmes sous régionaux

Le Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du bassin du Niger et de la Gambie (AGIR) au niveau national et sous-régional a été exécuté en Guinée, en Guinée Bissau, au Mali et au Sénégal de 2000 à 2005.

VIII - Conventions liées à la diversité biologique

- **CITES:** L'autorité de gestion et l'autorité scientifique ont assuré la formation de leurs principaux partenaires (oiseleurs, sculpteurs, artisans, gestionnaires de sites, douaniers, policiers, gendarmes et points focaux des conventions partenaires) à la connaissance de la CITES.
- **RAMSAR:** Dans le processus de sa mise en œuvre, le Gouvernement a érigé seize zones humides en sites Ramsar.
- **CHANGEMENTS CLIMATIQUES:** Les changements des moyennes et des extrêmes déterminent des incidences sur les écosystèmes. Ce qui expliquent parfois les changements induits de l'activité humaine sur les écosystèmes et sur l'appauvrissement de la diversité biologique. La Guinée, avec l'appui technique du PNUD et celui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial a élaboré et adopté son Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques. Ce Plan a identifié les risques climatiques majeurs, les zones et ressources les plus vulnérables, suite à une collecte et l'analyse des données et informations.

- **LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION:** En Guinée, les tendances d'évolution indiquent une dégradation de l'environnement et une disparition croissante des massifs forestiers. Cette menace a été bien perçue par les autorités politiques qui ont signé en 1994 et ratifié en 1997, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Grâce à un appui financier du FEM et celui technique du PNUD, la Guinée a élaboré un cadre stratégique de référence qui pose la problématique de la lutte contre la dégradation des terres, la déforestation et dégage des axes d'orientation et des domaines d'actions prioritaires.

VIII - Analyse des résultats

L'intégration des processus de planification au niveau des CRD et des préfectures est devenue une composante essentielle de la politique de développement et de l'établissement de la gouvernance territoriale participative. Les CRD sont mandatées pour gérer l'ensemble des activités incluant la gestion durable des ressources naturelles. Toutefois, la faiblesse des capacités financières constitue un blocage à la promotion de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles, à la mise en œuvre des différents plans nationaux et des actions locales au niveau des CRD.

Le patrimoine forestier s'élève à environ 13 millions d'ha (53% du territoire national) qui se répartissent entre 250.000 ha de mangroves, 700.000 ha de forêt dense humide au Sud- Est de la Guinée, 1.600.000 ha de forêt dense sèche et de forêts claires au Nord de la Guinée, 10.636.000 ha de savane boisée. Les forêts classées sont au nombre de 162 et totalisent une superficie de 1.182.133 ha (5% du pays). Presque toutes situées sur des massifs montagneux, ces forêts classées interviennent dans la protection des bassins versants et de leurs sources. Sur le plan énergétique 99% des ménages utilisent le bois de chauffe.

L'implication des populations dans la co-gestion des forêts a débuté avec la constitution de 300 groupements forestiers et la participation des populations dans la gestion de 6 forêts classées d'une superficie de 97.000 ha. En 2006, 186 forêts dans le domaine des collectivités décentralisées, d'une superficie de 38.500 ha, ont été classées au profit de 186 groupements forestiers créés et encadrés par l'administration forestière.

Avec la dégradation économique du pays, l'augmentation de la pauvreté, le nombre d'oiseleurs et de chasseurs professionnels s'est accru et le braconnage touche les femelles en gestation et les jeunes animaux. Ce qui entraîne la disparition du gibier sur la majeure partie du territoire national. Cette situation s'est aggravée avec la venue de réfugiés en Guinée. Le pays est aujourd'hui sévèrement menacé par la chasse commerciale encouragée par la demande nationale en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. Aujourd'hui, l'exploitation de la faune sauvage et de l'avifaune dépasse largement l'accroissement naturel, ce qui conduit à la disparition de certaines espèces.

IX - CONCLUSION :

Malgré les mesures de conservation in-situ, les plans, programmes et projets, les moyens législatifs, réglementaires, institutionnels et financiers, des faiblesses persistent telles que: i) l'absence de concertation entre les différents Départements sectoriels intéressés par un même programme ; ii) le manque de système national de coordination et d'échange d'informations. C'est à peine si chaque Département n'évolue pas à vase clos. Il n'existe pas de bilan Commun concerté qui met en exergue les causes profondes de l'état de son développement pour que les défis servent de cadre à une planification centralisée d'activités nationales avec un cadre logique de résultats stratégiques, avec les ressources programmatiques et le mécanisme concerté de suivi et d'évaluation des objectifs visés. Cependant, une telle approche permettrait l'intégration efficace, d'une part des priorités nationales identifiées dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et d'autre part, sur les objectifs internationaux dont ceux du Millénaire pour le Développement (OMD), la diversité

biologique, les conventions de Rio et autres, mais aussi une revue centralisée de l'efficacité des mesures planifiées.

La Guinée vit aujourd'hui un exemple modèle avec le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée. Le SNU, tenant compte des priorités susmentionnées, a articulé les activités opérationnelles d'aide au développement pour la période 2007-2011, autour de cinq axes de coopération stratégique: i) Croissance économique et renforcement des capacités productives, ii) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles ; iii) accès équitable aux services sociaux de base ; iv) Lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose ; v) Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles.

Le système des Nations Unies en Guinée procède chaque année à une revue des cibles et des réalisations, à une analyse des résultats et des ressources mobilisées, des contraintes pour définir des perspectives pour la suite des opérations.

Cette approche, si elle est adoptée par la Guinée, lui permettrait un développement concerté, cohérent et efficace pour sortir de la pauvreté dans un bref délai.

CHAPITRE I :

APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, AINSI QUE DES MENACES QUI PESENT SUR ELLE

I - PRESENTATION GENERALE DES ECOSYSTEMES, DE LEUR DIVERSITE BIOLOGIQUE NATIONALE ET DES MENACES QUI PESENT SUR EUX

1.1 - PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES ET LES MENACES

Les principaux groupes d'écosystèmes que la Monographie Nationale sur la diversité biologique a défini pour la Guinée sont les suivants:

A. Ecosystèmes « construits

B. Ecosystème naturels :

1. les écosystèmes terrestres ;
2. les écosystèmes des eaux douces ;
3. les écosystèmes côtiers et marins ;
4. les écosystèmes insulaires ;

A. ECOSYSTEMES « CONSTRUITS »:

Sont représentés par l'ensemble des actions anthropiques. Comme tel nous avons:

Les espèces animales et végétales domestiquées (agriculture, pêche, élevage et aquaculture, etc .. Il faut noter les sociétés urbaines et rurales (La colonisation y est suffisamment incriminée).

B. ECOSYSTEMES NATURELS :

B1 - LES ÉCOSYSTEMES TERRESTRES

Il existe en Guinée six principaux types d'écosystèmes terrestres qui sont :

1. les écosystèmes de forêt dense humide;
2. les écosystèmes de forêt dense sèche;
3. les écosystèmes de savane soudano-guinéenne;
4. les écosystèmes de montagne;

1.1.1.1 – Les écosystèmes de forêts denses humides

Ces écosystèmes se localisent au Sud-Est de la Guinée et sont du type Libéro-ivoirien. Jadis, ils couvraient 14 millions d'hectares. (Guillard 1989), il ne resterait que 700.000 ha répartis entre les Préfectures de Guéckédou, Lola, Macenta, N'zérékoré et Yomou.

Les espèces végétales caractéristiques de ces types d'écosystèmes sont : *Picnanthus angolensis*, *Piptadenia africana*, *Alstonia congolensis*, *Antiaris spp*, *Khaya grandifolia* etc.

Ces écosystèmes ont connu un net recule ces dernières années, suite aux feux de brousse, à l'élevage extensif, à l'exploitation forestière anarchique, à l'exploitation minière artisanale et industrielle et aux défrichements culturels. Ils se trouvent actuellement dans un état très fragmenté.

1.1.1.2. - Les écosystèmes de forêts denses sèches

Ces écosystèmes couvrent la moitié Nord de la Guinée à l'exception du plateau central du Fouta-Djallon. Ces forêts sont presque annuellement parcourues par les feux de brousse.

Elles couvrent environ 800.000 ha avec de beaux peuplements à Mafou, N'Dama, Kissidougou et à l'extrême Nord de Macenta.

Les essences les plus caractéristiques de ces forêts sont : *Melicia excelsa*, *Antiaris africana*, *Khaya senegalensis*, *Azalia africana*, *Sterculia tragacanta*, *Cola cordifolia*, *Daniellia oliverii*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Terminalia spp*, *Combretum spp* etc.

Ces écosystèmes renferment une faune riche et variée dont les espèces les plus rencontrées sont : Le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le Potamochère (*Potamocheirus porcus*), le Lion (*Panthera leo*), le Babouin de Guinée (*Papio papio*), le Sitatunga (*Tragelaphus speckii*) et des Colobes divers (*Colobus spp*).

1.1.1.3 - Les écosystèmes des savanes soudano-guinéennes

Ils couvrent la majeure partie du territoire national et sont à chaque saison sèche, la proie à des feux de brousse. Ils se subdivisent selon l'état de la strate arborescente en savane boisée, caractérisée par : *Isobertia doka*, *Cassia sieberiana*, *Parkia biglobosa* et *Daniellia oliverii* ; savane arborée, caractérisée par : *Pterocarpus erinaceus*, *Erythrophleum guineense*, *Parkia biglobosa* et *Cuissonia angolensis* ; savane arbustive, caractérisée par : *Hymenocardia acida* et *Andropogon gayanus* et savane herbeuse, caractérisée par les *Poaceae* et l'absence d'arbres et d'arbustes. Cette savane occupe des étendues considérables dans les Préfectures de Boké, Gaoual, Tougué, Koundara, Lélouma et Koubia.

1.1.1.4 - Les écosystèmes de montagne

Le territoire guinéen est à moitié montagneux (Moyenne Guinée et Guinée Forestière) avec une altitude variant de 500 à plus de 1 000m.

Les écosystèmes montagneux de la Guinée constituent un important réservoir d'eau (le Fouta Djallon ou Moyenne Guinée est à cet égard considéré comme le château d'eau de l'Afrique Occidentale), c'est aussi une source potentielle d'énergie hydroélectrique assez considérable ainsi que le siège d'une diversité biologique particulièrement abondante.

Cependant le Fouta Djallon comme toute région montagneuse est très sensible à tout déséquilibre écologique. Or l'intensité des activités humaines dans ce milieu est telle que cet écosystème de montagne est exposé à une érosion accélérée du sol et à une perte rapide des habitats et de la diversité génétique. C'est pourquoi des préoccupations de restauration y ont fait développer de nombreux projets d'études et de réalisations dans une perspective d'inversement de la tendance de la dégradation.

La superficie des différents types de formations forestières naturelles guinéennes est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°: Types de formations forestières naturelles rencontrées en Guinée

TYPES DE FORMATION	SUPERFICIE (Ha)	% du TERRITOIRE NATIONAL
Mangroves	250.000	1.02
Forêt dense humide	700.000	2.85
Forêt dense sèche et forêt claire	1.600.000	6.51
Savane boisée	10.639.000	43.25
Total formations boisées	13.189.000	53.63

1.1.1.5 - Les écosystèmes agricoles

La Guinée dispose d'un potentiel de sols cultivables assez important estimé à 6,2 millions d'hectares (PNUD, 2005).

Une partie de cette superficie (10%) est constituée de terres inondables qui peuvent dégager après aménagement des surplus appréciables de productions. Le pays offre dans son ensemble de bonnes conditions agro climatiques et un important réseau hydrographique qui favorisent la pratique des activités agricoles pendant une bonne partie de l'année. Cependant les terres cultivables se répartissent de manière inégale à travers les différentes régions du pays et la fertilité des sols est en dégradation constante.

Les fonctions biotiques se dégradent régulièrement et pour cause: la culture des sols fragiles sujettes à l'érosion, l'exportation des éléments nutritifs sans restitution, la réduction des temps de jachère, la surexploitation des ressources ligneuses, l'usage incontrôlé du feu pour la chasse, les défrichements agricoles et la régénération des pâturages et autres.

Il en résulte:

- une réduction de la densité de la diversité animale et végétale;
- une perte de l'horizon superficiel du sol par érosion,
- une expansion des zones agricoles et d'élevage,
- une coupe excessive de bois pour le feu et le service,
- une expansion des feux de brousse.

1.1.1.6 - Les plantations forestières

Certaines ont été réalisées pendant la période coloniale et d'autres au cours des différents plans de développement économique de la Guinée de 1963 à 1979.

La réalisation d'autres plantations a été poursuivie jusqu'en 2005. Ces plantations se retrouvent un peu partout dans le pays.

1.1.2 - LES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX DOUCES

La Guinée est considérée comme le «château d'eau de l'Afrique Occidentale». Beaucoup de cours d'eau de la sous-région y prennent leurs sources. Le réseau hydrographique trouve son origine dans deux massifs montagneux (Fouta-Djallon et la Dorsale guinéenne). Il comprend 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux.

Les changements climatiques étant une réalité, la baisse de la pluviométrie, particulièrement avec les épisodes de sécheresses entre 1961 et 1990, a fortement marqué le comportement des cours d'eau : les débits diminuent et plusieurs cours d'eau autrefois permanents en Haute et en Moyenne Guinée tarissent aujourd'hui pendant la saison sèche. La gestion des 3 fleuves internationaux est accordée à des organismes de coopération inter pays : l'OMVG pour le fleuve Gambie, l'ABN pour le Niger et l'OMVS pour le fleuve Sénégal, auquel la Guinée a adhéré en 2006 (Monographie nationale, 1997).

Les menaces actuelles sur les ressources en eau sont multiples avec des causes d'origine climatique, mais surtout anthropique: sécheresse récurrente, sédimentation, érosion, ensablement des cours d'eau, gestion inappropriée et différents types de pollution.

1.1.2.1. - Basse Guinée

Les écosystèmes lenticques :

Au niveau des zones proches du littoral ou estuariennes, la topographie permet la mise en eau de nombreuses mares et de plaines inondables dont certaines appartiennent au domaine des eaux continentales comme la plaine de Mankountan (Breuil *et al.*, 1996).

Dans les zones côtières, ces plaines et mares sont en général associées aux estuaires et aux mangroves et peuvent être saumâtres, comme la mare de Dingibaou, entre Koba et Tanéné. D'autres (mares et marais) sont situées en tête des bassins versants et alimentent des marigots saisonniers (comme le lac de Benton, en tête de Foutou, affluent de la Fatala, près de Fria). Ces écosystèmes font l'objet d'intenses activités économiques et de ce fait subissent des dégradations anthropiques importantes.

Les écosystèmes lotiques :

La plupart des cours d'eau de la Basse Guinée ont un régime régulier en raison des fortes précipitations et la topographie très plane de la région côtière. Cependant, dans sa partie qui jouxte le Foutah-Djallon dans ses contreforts, les cours d'eau ont un régime quelque fois torrentiel en raison de la forte déclivité et des fonds rocheux. Ces cours d'eau sont plus profonds, présentent de grands lits majeurs et sont très riches en faune et flore.

Les fleuves les plus importants sont:

- **Le Coliba** : d'un bassin versant de 17 807 km², il est formé par la réunion de la Tominé et de la Komba. D'une longueur de 407 Km, il draine le versant Nord-Ouest du Fouta-Djallon avant de se jeter dans l'Atlantique par un énorme estuaire commun avec le Géba en Guinée - Bissau ;
- **Le Kogon** : d'un bassin versant de 7 288 km² et d'une longueur de 379 km, il coule en direction Nord-Ouest, puis vers le Sud-Ouest jusqu'à son embouchure où il est appelé Rio Komponi.
- **Le Tinguilinta** : d'un bassin versant de 4 858 km², il a une longueur de 160 km. Il arrose la région de Boké avant de se jeter dans la mer par le Rio Nunez à Kamsar ;
- **La Fatala** : d'un bassin versant de 692 km² et d'une longueur de 205 km, elle arrose les régions de Fria et de Boffa avant de se jeter en mer par le Rio Pongo ;
- **Le Konkouré** : d'un bassin versant de 17.046 km² et d'une longueur de 139 km, il reçoit la Kakrima formée par la réunion de nombreux cours d'eau descendant du plateau du Foutah Djallon. De nombreuses chutes marquent le cours du Konkouré et de ses affluents.
- **La Soumba** : elle arrose la préfecture de Dubréka avant de se jeter en mer ;
- **la Kolenté** : Elle a un bassin versant de 5.170 km² et une longueur de 210 km. Elle arrose les préfectures de Kindia et de Forécariah. Elle se jette dans la mer en Sierra Leone ;
- **La Forécariah** : arrose la préfecture de Forécariah et se jette dans l'océan atlantique ;

1.2.2.2 - Moyenne Guinée :

a) Ecosystèmes lentiques

Les plaines hydromorphes sont assez rares à l'exception de celles situées dans le bassin du Koliba au Nord-Ouest de la préfecture de Koundara qui couvrent entre 30 000 et 40 000 ha (Mathès, 1993).

Il existe des lacs et des mares pérennes et bien de fois temporaires, un peu partout dans les préfectures de la Moyenne Guinée telles que la mare de Mouké -Djigué et la plaine de Koloun dans la Préfecture de Tougué ; la mare de Brouwal dans la Préfecture de Télimélé ; les lacs de Kénè-Wéndou et de Kambouwol dans la Préfecture de Lélouma etc . Ces sites constituent des lieux de pêche traditionnelle par excellence et des zones d'attraction des animaux (mammifères, reptiles, oiseaux, insectes etc.).

b) Ecosystèmes lotiques

Les fleuves les plus importants sont:

- **le Bafing** : Il a un bassin versant de 18 672 km² et une longueur de 450 km. Il prend sa source à Mamou et forme avec le Bakoye, le fleuve Sénégal à Bafoulabé au Mali. Il se jette dans l'océan atlantique à Saint-Louis du Sénégal.

- **la Gambie** : Elle a un bassin versant de 12 038 km² et une longueur de 211 km. Elle prend sa source à Tountouroun dans la Préfecture de Labé, et reçoit la Koulountou avant de se jeter dans la mer en Gambie, (pays qui porte son nom).

1.1.2.3. - Haute Guinée:

a) Ecosystèmes lentiques

Le relief peu accidenté de la région et son hydrographie font d'elle une vaste plaine alluviale au milieu de laquelle serpentent de grands cours d'eau. Les nombreuses et grandes plaines inondables qui longent les cours d'eau s'étendent en moyenne sur des surfaces de 2 à 4 km², notamment sur les cours inférieurs du Tinkisso et du Sankarani (Breuil, 1996). La superficie de ces plaines d'inondation est évidemment fonction des conditions hydro-climatiques variables et en particulier de l'abondance et de la durée des crues annuelles qui s'étalent entre les mois de juillet et de septembre. De ce fait les superficies de ces plaines ne sont pas bien connues. Elles sont estimées de 140 à 150 000 ha par Mathès (1993) et à 100 000 ha par Breuil, (1996).

De nombreuses mares existent et sont parfois associées aux plaines inondables.

- **Kouroussa**, il y a été recensé 81 mares dont les principales sont les mares de Baro (Bölè), Balato (Banfelè), Tontoli, Bamban, Dalafin, Doumgbè (Doura), Dalanin, Nantamba (Koumana).
- **Kankan**, 90 mares ont été identifiées dans les différentes sous-préfectures. Les principales sont: Dembanyuma (commune urbaine de Kankan), Kabadalan (Karfamoriah), Tébèmdala (Diélibakoro) et Norodala (Fodécariah)
- **Dabola**: les principales mares sont Kankama, Kindoye, Toumania, Dandindan et Tamou
- **Dinguiraye**: les principales mares sont: Bely-danedyi, Monti-gondhi, Lansanaya, Dalaninkemba et Dalakoundian.
- **Siguiri**: les principales mares sont: Nounkounkan (Norassoba), Balato (Kintinian) et Norodala (Norassoba).
- **Mandiana**: les principales mares sont: Dalakan (Dion), Dalaba et Lemben (Faralako), Doubadala, Kododala et Wouyamba (Katounmanina), Kinièla (Koundian), et Kiko (Sasando).
- **Kérouané**: les principales mares sont: Kolomadala (Commune urbaine), Félégban (Banankoro), Missadala (Soromaya) et Fansana (Komodou).

b) Ecosystèmes lotiques

Le bassin du Niger, d'un versant de 97 168 km² est constitué par le Niger et ses principaux affluents (Mafou, Niandan, Milo, Tinkisso, Dion, Sankarani et Fié) qui totalisent ensemble environ 2 500 km de cours et forment un vaste ensemble géographique tributaire du versant Nord de la dorsale guinéenne.

Le Bafing et le Bakoye: ils arrosent le Nord-Est de la Haute Guinée et forment ensemble le fleuve Sénégal à Bafoulabé au Mali. On note également l'existence, en Haute Guinée, de plusieurs réseaux de rivières et de marigots.

1.1.2.4. - Guinée forestière :

a) Ecosystèmes lentiques

Les mares sont presque toujours petites (moins de 0.1 ha) quoique nombreuses elles sont situées dans les bas fonds (Mathès, 1993).

Aux Monts Nimba se trouve la mare d'hivernage entre 1400 et 1752m d'altitude.

A N'Zérékoré, l'étang de Samoé d'une superficie de 6 589 m² et les autres points d'eaux ont été aménagés en étangs piscicoles.

A Diecké, la Société Guinéenne de Palmiers à Huile (SoGuiPah) a aménagé tous les points d'eau et construit une station pilote pour ravitailler tous les étangs piscicoles de la région en alevins.

A Yomou, 40 ha de plans d'eau ont été aménagés par la Soguipah. En plus, 41 petits lacs naturels et 14 bassins privés ont été empoisonnés et régulièrement suivis.

b) Ecosystèmes lotiques

Le bassin forestier est constitué de plusieurs cours d'eau qui sont :

- **Le Cavally** (dans la préfecture de Lola à la frontière ivoirienne), d'un bassin versant de 414 km² coule sur 75 km et draine toute la partie Nord des monts Nimba et débouche en Côte d'Ivoire.

- **Le Mano** () : a un bassin versant de 2 506 km² et coule sur une longueur de 157 km pour déboucher au Liberia.

- **Le Diani** : il a un bassin versant de 9 333 km² et coule sur une longueur de 246 km. Il prend sa source à 1082 m d'altitude dans la région de Macenta.

- **La Loffa** a un bassin versant de 1 684 km² et coule sur une longueur de 64 km avant de déboucher au Liberia.

- **La Makona** a un bassin versant de 8.384 km² et coule sur une longueur de 262 km, sur lesquels elle arrose la région de Guéckedou avant de déboucher en Sierra Leone pour constituer la Moa.

1.1.3 - LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MARINS

1.1.3.1. Les écosystèmes côtiers

L'espace côtier guinéen est reconnu être parmi les plus dynamiques de la sous-région. Dans l'ensemble, il est caractérisé par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques etc.

Bien qu'ils ne constituent qu'une fraction de tout l'espace habitable par les espèces marines, les écosystèmes côtiers produisent près du tiers de toute la productivité biologique marine.

Au plan économique, la zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service etc. Les écosystèmes côtiers s'étendent des estuaires jusqu'à l'isobathe 20 m. Ils se subdivisent en :

forêt claire côtière

La Basse Guinée est par endroit couverte par la forêt claire côtière, zone intertidale d'une importance internationale pour les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie. Dans cette forêt caractérisée par des fourrées impénétrables et des bosquets, on note aussi la présence d'une flore graminéenne non négligeable, ainsi que des Ptéridophytes (Lycopodes, Sélaginelles), par pieds isolés.

Les pratiques d'une agriculture extensive, l'exploitation irrationnelle du bois et les plantations agricoles compromettent dangereusement la pérennisation de cette forêt.

écosystème de mangrove

La mangrove est cette forêt amphibie qui fait la transition entre la mer et le continent et qui s'étend sur toute la côte atlantique sur plus de 300 km de longueur. Elle s'étend assez loin dans les rizières et parfois jusqu'à 40 km à l'intérieur du continent. La superficie de la mangrove a été estimée en 1965 à 350.000 ha, elle couvrirait aujourd'hui 250.000 ha environ avec une régression annuelle de 450 ha soit 4,2 % par an (DNEF, 1993).

La mangrove est un milieu fragile qui ne se développe que sur les côtes plates et vaseuses où le choc des vagues s'atténue avant d'atteindre le rivage. Les principales espèces qu'on y rencontre sont *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora mangle*, *Avicennia nitida*, *Sesuvium portulacastrum*, *Phyloxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum* et *Laguncularia sp.*

Cinq périmètres forestiers couvrent 30% de la superficie occupée par les mangroves de Guinée qui sont: Soumba-Konkouré (exploitation en pleine croissance), Tabounsou (déjà fortement exploité), Forécariah (exploitation locale), Motéba Rio Pongo (préservé) et Rio Nunez (exploitation locale).

La population qui vit autour de la mangrove est estimée à plus de 2.000.000 d'habitants parmi lesquels il y a des pêcheurs, agriculteurs, exploitants forestiers et tous les intermédiaires des secteurs de distribution et des consommateurs dont les plus nombreux sont à Conakry.

Les vasières

Elles couvrent une superficie de 305 km² selon Altenburg *et al.*, (1989). Elles représentent un grand intérêt ornithologique, au même titre que les mangroves.

Les vasières des chenaux constituent des aires de repos, des zones d'alimentation, des lieux de reproduction potentiels, des zones de nidification et d'hivernage pour un très grand nombre d'espèces d'oiseaux rares.

L'écosystème estuarien

Les principaux estuaires sont : l'estuaire du Kogon (Rio componi), du Tinguilinta (Rio Nunez), de la Fatala (Rio Pongo), du Konkouré, du Bofon et de la Mellakorée (Baran, 1995). Cet écosystème se trouve menacé par la surexploitation de ses ressources halieutiques, l'exploitation des forêts de mangrove et la pollution.

L'écosystème de la proche bande côtière

La proche bande côtière est la partie du plateau continental soumise à l'influence de la dynamique de la marée. L'inclinaison moyenne vers l'océan est environ 0,06° (Postel, 1955).

Il est essentiellement formé de dépôts vaseux. Mais dans la région du Cap Verga et celle de la presqu'île du Kaloum et des îles de Loos, des matériaux solides tels les sables, graviers, roches, blocs, etc. sont observés).

Cet écosystème correspond à la zone réservée spécifiquement à la pêche artisanale piroguière qui assure l'approvisionnement d'une bonne partie de la population en fruits de mer.

Les récifs coralliens

En Guinée, les connaissances en écologie des récifs coralliens sont encore très limitées. Les informations reçues du CERESCOR attestent que les récifs coralliens se rencontrent dans les îles de Loos, notamment au niveau des îles Corail, Blanche et Cabri.

1.1.3.2. Les écosystèmes marins

Le plateau continental guinéen long de 300 km de côte environ a une superficie totale de 47 400 km². Par son étendue, il est le plus vaste de toute l'Afrique de l'Ouest. Sa largeur moyenne est de 158 km compensant ainsi en partie sa faible longueur. Il a été décrit pour la première fois par Postel (1950) puis par Mac Master et La chance (1969), récemment par Domain et Bah (1993) qui en ont établi la carte sédimentologique et ses principales caractéristiques.

Dans la géomorphologie du plateau continental, on distingue trois parties: La proche bande côtière (0-20 m de profondeur, domaine d'évolution de la pêche artisanale), le plateau moyen (20-60 m, domaine d'évolution de la pêche artisanale avancée) et le plateau externe (60-200 m, domaine d'évolution de la pêche industrielle).

Ces trois zones se différencient de par leur relief, leur dynamique et par la particularité lithologique des dépôts accumulés (Camara *et al.*, 1999).

1.1.4 - LES ÉCOSYSTÈMES INSULAIRES

La Guinée a très peu d'îles et les principales sont :

a) Les îles Tristao

Les îles Tristao forment la partie la plus septentrionale de la côte de Guinée. Les principales îles de l'archipel Tristao sont Katrak, Kasmak, Kapken, Niéné Sourî et Fori Sourî. Face à l'embouchure de Rio Katchek se situe une île allongée, Pani Bankhi à végétation dispersée. L'ensemble de ces îles couvre une surface de 50 000 ha. Elles ont été inscrites comme zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) le 8 décembre 1992.

b) L'île Alcatraz

Connue aussi sous le nom «d'île aux oiseaux», cette île est située dans une mer de faible profondeur. Abrisant la plus grande colonie de fous bruns (*Sula leucogaster*) d'Afrique de l'Ouest (3 000 couples environ), elle a été classée site RAMSAR en 1992. Irrégulièrement circulaire, d'une superficie estimée à 0,75 ha, cette île n'a pas de végétation, son plateau sommital est un habitat sec formé d'une couche de guano d'environ 3 mètres d'épaisseur, produit pendant près d'un siècle. C'est un rocher remarquable, abrupt qui élève son sommet à 12 m au dessus du niveau de la mer en marée haute. Sa couleur blanche s'explique par la fiente des oiseaux.

c) L'île de naufrage

C'est un banc de sable restant découvert même en marée haute situé à quelque 2,30 km d'Alcatraz à la frontière avec la Guinée-Bissau. Cette île qui sert de reposoir pour des milliers d'espèces d'oiseaux migrateurs du paléarctique, est aussi un site de nidification.

d) L'île Moteba (Rio pongo)

Déjà proposée comme périmètre forestier réglementé, les vasières de cet ensemble constituent une aire de choix pour les oiseaux migrateurs du paléarctique occidental. Cette île est menacée par des activités anthropiques telles que l'exploitation abusive du bois de mangrove et la pêche illicite.

e) Les îles de loos

Elles sont constituées des îles : Kassa, Tamara, Room, Blanche, Cabri et Corail, ainsi que de plusieurs autres petits îlots (îlot de la bouteille, île Poulet, île Fousset).

Au regard des menaces qui pèsent sur la tortue de mer notamment la tortue verte (*Lepidochelys olivacea*), le site constitué des trois îlots inhabités (l'île blanche (8,75 ha), l'îlot cabri (0,65 ha) et l'île corail (3,75 ha) a été érigé en sanctuaire de faune par la Loi L/92/0354/CTRN du 3 septembre 1992. Les objectifs de ce classement étaient initialement: i) pour l'île blanche : la réadaptation à la vie sauvage de chimpanzés ayant été gardés en captivité et pour servir de dernier refuge substantiel aux tortues de mer, notamment la tortue

verte *Lepidochelys olivacea*, qui vient s'y reproduire, ii) pour l'île corail : le repeuplement naturel de certaines espèces d'oiseaux marins migrateurs et résidents et des populations de tortues vertes, tortues imbriquées pour lesquelles la zone humide côtière est un lieu de reproduction et iii) pour l'île cabri : la protection des tortues marines.

1.2. DIVERSITE BIOLOGIQUE RENCONTREE

1.2.1 VIRUS

L'inventaire documentaire qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration de la monographie nationale sur la diversité biologique a permis de recenser 31 espèces de virus connus en Guinée dont trois (3) virus découverts à l'Institut de Recherche de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) dans la période de 1977 à 1986, et qui ne figuraient jusqu'alors sur aucune liste mondiale connue; il s'agit des virus " Fomédé, Ark 502 Kindia et Ark 4927 Forécariah".

1.2.2. PROCARYOTAE

Selon la monographie sur la diversité biologique, à cause de l'insuffisance des connaissances sur les micro-organismes en Guinée, les Cyanobactéries n'ont fait l'objet d'aucun recensement. Cependant l'on a pu dénombrer 226 bactéries vraies, 4 Mycoplasmes et 7 Rickettsies.

1.2. 3. PROTOCTISTA

Dans ce règne sont rangés les algues et les Protozoaires dont l'inventaire documentaire réalisé en 1997 a dénombré 167 espèces.

- Les Algues

A cause de la complexité de la classification de ces plantes il a été considéré comme Algues les Algues Eucaryotes. Les autres Algues (Algues Procaryotes notamment cyanophytes) sont rangées dans le groupe des bactéries (comme cyanobactéries).

Selon les informations disponibles, il a été recensé 86 espèces d'algues dont 31 Chlorophyta (Algues vertes), 20 Phaeophyta (Algues brunes), 26 Rodophyta (Algues rouges), 9 Autres Algues non classées.

- Les Protozoaires (Protozoa)

On range parmi les Protozoaires l'ensemble des animaux unicellulaires pathogènes ou non. En Guinée, 81 espèces dont plus de la moitié sont pathogènes ont été recensées dans le cadre de l'élaboration de la monographie nationale sur la diversité biologique.

1.2. 4. EUMYCOTA

Ce règne regroupe l'ensemble des Champignons et des Lichens. 142 espèces ont été répertoriées dont la plupart sont des champignons. Ce groupe est très vaste et ses représentants montrent une grande diversité d'aspect, de taille et de structure.

- Les Champignons

Ils se rencontrent dans divers habitats et le nombre de leurs espèces recensées est relativement supérieur à celui de tous les autres embranchements des plantes inférieures. En 1997, 124 espèces de champignon ont été dénombrées dont: 61 Basidiomycètes, 23 Ascomycètes, 15 Phycomycètes, 14 Zigomycètes et 11 autres champignons.

- Les Lichens

Les Lichens sont des organismes d'un genre particulier caractérisé par une symbiose de champignons et d'Algues. Il a été dénombré au cours de l'inventaire documentaire 18 espèces de lichens.

1.2. 5. PLANTAE

La flore de la Guinée est très riche et diversifiée en raison même de la multitude de ses sites écologiques répartis dans les quatre régions naturelles. On y retrouve presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale (forêts humides et sèches, savanes, mangroves etc...). Les Angiospermes représentent l'essentiel de ce patrimoine floristique, tandis que les Gymnospermes se limitent à quelques espèces presque toutes importées. Quant aux Ptéridophytes et plantes inférieures bien que suffisamment représentés dans la flore guinéenne, elles n'ont fait l'objet que d'un recensement très partiel.

L'inventaire effectué dans le cadre de la monographie a permis de recenser 3062 espèces de plantes.

- Les Bryophytes

Les Bryophytes présentent un intérêt écologique non négligeable. Ils se divisent en deux classes: les Hépatiques et les Mousses et sont numériquement faibles dans le patrimoine floristique guinéen. L'inventaire effectué dans le cadre de l'élaboration de la monographie a permis de recenser 55 espèces.

- Les Ptéridophytes

Les Ptéridophytes sont subdivisés d'après Margulis et Schwartz (1988) en Lycopodiophyta (Lycopodes) Equisetophyta (prèles) et Ptéridophyta (fougères).

L'inventaire documentaire réalisé en 1997 est très partiel et se rapporte à la seule zone des Monts Nimba et de ses environs d'après les recherches de J.G. Adam (1974). Il a permis de dénombrer 163 espèces dont 20 de Lycopodiophyta, 143 autres espèces de Ptéridophyta

- Les Gymnospermes (Coniferophyta)

Les Coniferophyta (Gymnospermes) constituent un embranchement dont tous les représentants au sein de la flore guinéenne sont introduites et font l'objet de plantation forestière. Selon les informations disponibles il existe en Guinée 11 espèces de Gymnospermes dont 8 Pinus.

- Les Angiospermes

Les Angiospermes sont subdivisés en deux classes: les Dicotylédones et les Monocotylédones considérés par Cronquist (1988) respectivement comme Magnoliopsida, et Lillioopsida.

Les diverses sources de documentation ont permis de dénombrer 2833 espèces d'Angiospermes en Guinée dont 2067 Magnoliopsida et 766 espèces de Lillioopsida.

1.2. 6. ANIMALIA

La République de Guinée recèle des ressources animales non négligeables. La partie de la terre ferme du territoire est caractérisée par une diversité biologique assez riche. Le pays s'ouvre sur l'océan atlantique et possède une zone économique exclusive et un vaste réseau de bassins fluviaux très riches en ressources aquatiques.

Le nombre total d'espèces animales recensées lors de l'élaboration de la monographie nationale sur la diversité biologique est de 3 263, avec une nette prédominance des Insectes (1177), un peu plus du tiers de l'effectif total.

1.2. 6.1 Les Invertébrés

Les invertébrés constituent le groupe le plus important de la diversité faunistique de la Guinée. L'extrême variété des formes de vie dans ce groupe, permet à ses représentants de peupler chacun des écosystèmes que compte le pays. Les Invertébrés se répartissent entre les groupes suivants:

- **Porifera (Spongiaires)**

Le groupe des Porifera ou Spongiaires est très peu exploré en Guinée. Seulement, 14 espèces sont connues.

- **Cnidaria**

Les Cnidères sont représentés par les Coraux, les Anémones de mer (Anthozoa), les Hydres, les Méduses (Hydrozoa) et les Siphonophores (Scyphozoa).

L'inventaire à peine entamé de ce groupe dans les eaux guinéennes fait état de 8 espèces parmi tant d'autres encore inconnues.

Il faut noter que la présence dans les eaux guinéennes des Hydrozoa et des Ctenophora (non encore répertoriées) a été signalée par le CERESCOR (1991).

- **Platelmintes**

Les Platelmintes ou Vers plats souvent parasites de l'homme et de nombreux animaux sont caractérisés par leur structure générale très proche d'une espèce à l'autre. Ils regroupent les Cestodes et les Trématodes. Dans ce groupe, 11 espèces ont été recensées en Guinée.

- **Nemata (Nématodes)**

Habituellement, ce sont des vers longs et cylindriques d'où leur appellation très commune de vers ronds. En Guinée les seules espèces connues hormis les vers de terre, sont des espèces parasites: (Oxyures, Ascaris, Trichocéphales, Ankylostome, Anguillule). Les espèces de nématodes recensées se chiffrent à 23.

- **Mollusca (Mollusques)**

Ils regroupent les Gastéropodes (escargots, limaces), les Bivalves ou Lamellibranches (moules, huîtres) et les Céphalopodes (pieuvres, seiches et calmars). Parmi les représentants de ce groupe 163 espèces sont identifiées dont 69 Bivalves (Lamellibranches), 89 Gastéropodes et 5 Céphalopodes.

- **Annelida (Annelides)**

Les Annelides constituent l'ensemble des vers annelés, formés d'une suite de segments sans pattes, comme les sangsues, les Polychètes et Oligochètes ou vers de terre. 45 espèces d'annelides ont été inventoriées.

- **Arachnida (Arachnides)**

Les arachnides constituent un groupe d'invertébrés dont les principaux représentants sont les Chélicifères (araignées), les Acariens (mites et tiques), les Myriapodes et les Scorpions. 65 espèces sont recensées dont 47 Acariens, 3 Myriapodes et 15 Scorpions.

- **Crustacea (Crustacés)**

Le nombre d'espèces recensées s'élève à 184 parmi lesquelles les Copépodes sont les mieux représentés avec 96 espèces.

- **Insecta (Insectes)**

En Guinée l'inventaire fait état de 1 177 espèces d'insectes repartis entre 12 Ordres dont les plus importants sont les Hémiptères (379 espèces), les Coléoptères (222 espèces) et les Diptères (221 espèces) totalisant à trois, près de 70% du total d'insectes connus en Guinée.

Une évaluation rapide de la biodiversité (RAP 40 2003) de trois forêts classées en Guinée Forestière (Pic de Fon, Déré, mont Béro) a permis d'identifier 8 nouvelles espèces d'insectes et en nouvelles observations pour la Guinée 10 insectes. Ce qui porte le nombre d'insectes à 1187 espèces.

- **Chaetognatha (Chetognathes)**

Les Chetognathes sont des organismes marins apparentés aux vers et se présentant comme de petits fuseaux transparents longs de quelques centimètres au maximum. Dans la zone économique exclusive guinéenne, 7 espèces ont été répertoriées.

- **Echinoderma (Echinodermes)**

Animaux marins présentant une symétrie axiale d'ordre 5 et un système de ventouse dont les principaux représentants sont l'oursin et l'étoile de mer. Le nombre d'espèces connues en Guinée s'élève à 20.

- **Hemichorda_ (Hemichordes)**

La présence d'une seule espèce est signalée en Guinée. Il s'agit de *Branchiostoma lancéolatum* (Pallas, 1766)

- **Chordata (Chordés)**

Animaux marins au corps en forme de sac enveloppé d'une tunique et muni de deux fentes branchiales servant à la respiration et à l'alimentation.

Seize (16) espèces ont été inventoriées dans les eaux guinéennes. Il s'agit essentiellement des Tuniciers et d'autres groupes apparentés.

1.2. 6.2 Les vertébrés

Les vertébrés dont les représentants tirent leur origine d'une souche commune: les Cordés, constituent sur le plan socio- économique le groupe le plus important.

L'inventaire documentaire réalisé dans le cadre de l'élaboration de la monographie nationale sur la diversité biologique a permis de recenser 1529 espèces dont les plus nombreux de l'effectif sont: les oiseaux (34%), les poissons (33%) et les mammifères (17%).

- **Les Chondrichthyes (requins et raies)**

Ils sont composés essentiellement de requins et de raies. Trente quatre (34) espèces ont été inventoriées en Guinée.

- **Les Osteithyes (poissons osseux)**

Parmi les ressources halieutiques exploitées par les différentes pêcheries nationales, les poissons osseux, de par leur abondance, leur impact nutritionnel et économique revêtent un intérêt particulier. L'inventaire documentaire réalisé en 1997 dans les eaux marines, saumâtres et douces guinéennes a permis de recenser 501 espèces.

L'inventaire réalisé sur le terrain en 2005 a répertorié 126 nouvelles espèces de poissons portant ainsi le nombre total à 627 espèces de poissons osseux.

- **Les amphibiens**

Les principaux représentants des amphibiens sont les grenouilles, les crapauds et espèces apparentées. Soixante seize (76) ont été recensées en Guinée (Monographie Nationale 1997).

- **Reptiles**

Ce sont des vertébrés généralement ovipares. Les lézards, les tortues, les serpents et les crocodiles en sont les principaux représentants. 140 espèces sont inventoriées en Guinée.

En nouvelles observations pour la Guinée 1 reptile (*Aparallactus modestus*) a été identifié par une évaluation rapide de la biodiversité de trois forêts en Guinée Forestière.

- **Oiseaux (Aves)**

La faune aviaire de la Guinée est très diversifiée et se compose d'espèces domestiques, apprivoisées et sauvages. Certains représentants de ce groupe sont très menacés (Perroquets, Tisserins etc...) en raison du caractère commercial que revêt leur exploitation de plus en plus croissante. On y compte en outre beaucoup d'espèces migratrices pour lesquelles seize sites ont été inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale. L'inventaire documentaire réalisé en 1997 a dénombré 598 espèces en Guinée.

Une évaluation rapide de la biodiversité de trois Forêts classées en Guinée Forestière a fait une nouvelle observation pour la Guinée de 10 oiseaux. En 2008, la campagne d'inventaire sur la présence et l'abondance relative des rapaces en Guinée soumis à un commerce international a permis de recenser deux (2) nouvelles espèces qui sont: Faucon sacré (*Falco cherrug*) et Chevêchette à pieds jaunes (*Glaucidium tephronotum*). Ce qui complète à 610 espèces d'oiseaux répertoriées en Guinée.

- **Mammalia (Mammifères)**

Les écosystèmes guinéens, très diversifiés offrent des habitats à toute une gamme d'espèces mammaliennes tropicales. Ces animaux constituent sans nul doute le groupe le plus connu par la population guinéenne, en raison de l'importance socio-économique que revêtent certains d'entre eux (Bovidés, Canidés etc...). Les recensements font état de 269 espèces de mammifère en Guinée, ce qui porte le nombre de vertébré à 1757 espèces.

1.2.7. - les espèces en péril

Les activités de développement causent des dommages considérables à la diversité biologique. Les espèces les plus convoitées sont les plus exposées à la dégradation et subissent des menaces à des degrés divers qui peuvent conduire au péril. Dans cette catégorie sont classées les espèces suivantes : i) les espèces en danger (qui existe sur un territoire mais en très petit nombre) ; ii) les espèces menacées (potentiellement en danger sur le territoire); iii) les espèces vulnérables (en déclin sur le territoire du fait que le nombre diminue progressivement); iv) les espèces endémiques (qui existent uniquement sur un territoire et pas ailleurs).

Espèces menacées

Selon la monographie nationale les espèces suivantes sont répertoriées comme espèces menacées: espèces de plantes: 42; espèces d'insectes:8; espèces de poissons osseux:93; espèces de raies et requins: 13; espèces de crustacés: 8; espèces de céphalopodes: 6; espèces de bivalves et de gastéropodes: 2; espèces d'amphibiens:1; espèces de reptiles: 8; espèces d'oiseaux: 10; espèces de mammifères: 47.

Espèces vulnérables

En Guinée les informations documentaires signalent la présence de 38 espèces vulnérables dont 16 plantes et 22 espèces animales.

Espèces endémiques

Les résultats de la collecte d'informations dans le cadre de l'élaboration de la monographie nationale sur la diversité biologique signalent la présence de 93 espèces endémiques de plantes et d'animaux dont: 69 plantes ; 20 poissons, 1 reptile; 1 amphibien, 1 mammifère, 1 insecte.

En dépit du grand nombre d'espèces recensées dans la monographie, il n'a été observé qu'une seule espèce endémique de Coléoptères, de la famille des Coccinidae. L'espèce est : "*Diomus guilavogui*". Il s'agit là d'une nouvelle espèce identifiée pour la première fois par un entomologiste guinéen du Centre de Recherche Agronomique de Foulaya (Kindia).

1.3 -TENDANCES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS IMPORTANTS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.

La Guinée fait face à la fois à une forte croissance de sa population (2,8%), à une diminution de ses ressources biologiques suite à une dégradation galopante de son environnement. L'évolution démographique et l'urbanisation (de 14% en 1988 à 44% en 2007) entraînant une forte augmentation des besoins pour la survie des populations.. La satisfaction de ces besoins provoque nécessairement une surexploitation des ressources naturelles, des pollutions importantes des milieux récepteurs (eau, air, sol)

Le diagnostic sur l'état de l'environnement est préoccupant. De vastes surfaces de forêts ont disparu, conduisant à des difficultés d'approvisionnement en bois et entraînant une sécheresse menaçante. La situation de l'approvisionnement en bois et charbon de bois de Conakry et de quelques grandes agglomérations de l'intérieur devient critique et aboutit à la destruction de la végétation ligneuse sur un rayon de plus en plus éloigné des centres-villes.

De plus, la couverture végétale naturelle diminue suite à une agriculture itinérante non adaptée (défrichement, culture sur brûlis) pratiquée sur des terres généralement en pente avec une jachère de plus en plus courte. Ainsi, l'érosion croît et la fertilité des sols diminue, mettant de plus en plus la sécurité alimentaire, déjà non assurée aujourd'hui, en péril.

Le braconnage excessif et la surpêche réduisent les ressources fauniques et par conséquent l'approvisionnement de la population en protéines animales. Les hauts bassins versants des fleuves d'Afrique de l'Ouest se dégradent, ce qui a des conséquences graves sur les régimes hydrauliques locaux et régionaux (sédimentation, réduction des débits et pollution).

La Guinée connaît aujourd'hui des déficits pluviométriques, une faiblesse des débits, une baisse du niveau de la nappe phréatique et un tarissement précoce et quelquefois inhabituel des puits et de quelques rivières (PNUD, 2006).

Pour simplifier, la partie Nord de la Guinée se transforme graduellement en bowé (cuirasses latéritiques : c'est la bowalisation) et la partie Sud se "savanise" chaque année, plus rapidement et de façon quasi irrémédiable. Ce processus s'accélère sous l'influence des activités humaines toujours non adaptées.

En outre, la superficie de la mangrove estimée en 1965 à 350.000 ha, couvrirait aujourd'hui 250.000 ha environ avec une régression annuelle de 450 ha soit 4,2 % par an.

Aussi, la forêt dense humide guinéenne qui jadis couvrirait 14 millions d'hectares, ne représente aujourd'hui que quelques petits îlots notamment à Macenta, N'Zérékoré et Yomou. Leur exploitation abusive et anarchique risque de les faire disparaître complètement d'ici la fin du prochain siècle. Selon Gaillard (1989), elle ne couvrirait aujourd'hui qu'environ 700.000 ha.

Le procès verbal de l'aménagement de Ziama et Diécké rapporte une réduction annuelle de 1.111 ha, soit plus de 45.000 m³ de bois exploitable détruits chaque année (40m³/ha/ an). La même étude prévoit 5% de destruction annuelle au bout de 20 ans. Il est intéressant de préciser que ces prévisions n'avaient pas tenu compte de l'arrivée massive des réfugiés en Guinée forestière et l'impact de la société d'exploitation forestière "Forêt Forte".

La forêt dense sèche guinéenne couvre quant à elle la moitié nord de la Guinée à l'exception du Fouta Djallon. Victime des feux de brousses et des défrichements, elle a une seule strate d'arbres avec des lianes plus ou moins ouvertes et un tapis de graminées. Cette forêt couvre environ 800.000 ha avec de beaux peuplements à Kouroussa et dans la boucle de la Mafou. Sa régression est estimée à 17% tous les 15 ans soit 1,4% / an (9.120 ha/an).

Elle renferme sans doute la faune mammalienne la plus riche du pays, avec des animaux comme le lion, la panthère, l'antilope, la biche, l'agoutis, le lièvre et autres.

Face à la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, le Gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires au développement a, au cours de ces dernières années, consenti de grands efforts pour la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique.

Ce souci s'illustre tout d'abord:

- **au niveau institutionnel**, par la création d'un ministère de l'Environnement et du Développement Durable avec en son sein une Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées.

- **au niveau Politique**, cette volonté s'est aussi manifestée par la définition et la mise en place de politiques sectorielles mettant l'accent sur les problèmes environnementaux, l'élaboration d'un cadre juridique national en la matière, ainsi que la ratification de la quasi-totalité des conventions et traités relatifs à la préservation de l'environnement en général et de la conservation de la diversité biologique en particulier.

Toutes ces mesures ont pour objectif principal, la participation des populations à la mise en œuvre des activités et l'amélioration de leur bien-être. Elles visent la préservation de la diversité biologique, l'exploitation durable des ressources et la restauration des écosystèmes.

Au nombre des actions entreprises on peut citer: i) l'élaboration de la monographie Nationale sur la diversité biologique; ii) l'évaluation de la diversité biologique; iii) l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; iv) l'élaboration du Plan National d'Actions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; v) l'identification des besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie, conservation *in-situ* et *ex-situ* et de la maîtrise des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales; vi) l'élaboration de la stratégie de participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données et informations sur la diversité biologique dans le cadre du Centre d'Echange d'informations (chm) vii) l'identification et la surveillance, viii) l'élaboration d'un cadre national de biosécurité et ix) la mise en place d'un centre d'échange d'informations sur la biosécurité.

1.4 - PRINCIPALES MENACES QUI PESENT SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS IMPORTANTS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

En Guinée, les principales menaces qui pèsent sur les éléments constitutifs de la diversité biologique sont les suivantes : i) les systèmes agricoles inappropriés (cultures itinérantes, cultures sur des terres marginales, défrichement des têtes de source et berges etc.), ii) les feux de brousse, iii) la carbonisation, iv) les fours à briques, v) l'exploitation forestière, vi) la coupe de bois de mangrove, vii) le fumage du poisson, viii) l'extraction du sel de mangrove, ix) l'extraction des produits secondaires de la forêt, x) l'élevage, xi) la pêche, xii) la chasse, xiii) l'exploitation minière artisanale et industrielle, xiv) les infrastructures et xv) l'urbanisation.

1.4.1 - LES SYSTÈMES AGRICOLES :

a) Les pratiques culturelles inappropriées telles que :

- les cultures effectuées sur pentes, sans précautions anti-érosives ;
- le raccourcissement des jachères sans amélioration des sols ;
- la pollution des sols et des eaux par l'usage des intrants agricoles (engrais, pesticides) ;
- les feux agricoles utilisés par le nomadisme cultural.
- Mauvaise utilisation des engrais
- Apâtage des oiseaux en mélangeant aux semences des produits toxiques fatals

b) L'introduction de variétés améliorées :

En Guinée, l'introduction des variétés exotiques de riz, tubercules et d'autres plantes cultivées a tendance à faire disparaître les variétés locales qui, jadis assuraient la sécurité alimentaire des ménages des populations rurales.

c) L'introduction de semences incontrôlées (les insectes ravageurs, les maladies cryptogamiques)

Introduits par les échanges mal suivis et mal contrôlés, ils sont aujourd'hui une grande menace pour les plantes cultivées et apparentées sauvages.

Ils constituent une menace importante pour les plantes cultivées. L'infestation des agrumes par la cercosporiose en Moyenne Guinée et la cercosporiose noire du bananier entraîne d'importantes pertes allant jusqu'à 100% des récoltes dans certains cas.

Selon Xavier Mourichon, du Département de pathologie végétale au CIRAD qui vient de mener une enquête sur le terrain en Guinée, le charançon du bananier, l'helminthosporiose du riz, la cochenille farineuse et les acariens verts du manioc sont des illustrations de menaces causées par les ennemis et maladies.

d) La mécanisation tout azimuth sans précautions

La mécanisation non compensatoire de l'agriculture a contribué dans une large mesure à l'appauvrissement des sols par le retournement en profondeur de la couche arable. Ce mécanisme dérange significativement l'équilibre bio-géochimique des sols.

e) Les aménagements hydro agricoles

Mal conduits ils provoquent la destruction des habitats de nombreuses espèces de faune et de flore, perturbent la migration des espèces aquatiques et leur cycle normal de reproduction et de croissance. Ce cas s'illustre par la perturbation causée dans l'estuaire du Konkouré suite au fonctionnement du barrage de Garafiri (refoulement de la faune aquatique d'amont en aval vers l'embouchure).

f) Le nomadisme cultural

Il est préjudiciable à la survie de la biomasse ligneuse du fait du défrichage et du brûlis. Ainsi, chaque année, ce sont de milliers d'hectares qui s'envolent en cendre et en fumée. Les habitats ainsi détruits ne se reconstituent que difficilement et après de nombreuses années.

1.4.2. LES FEUX DE BROUSSE

Les feux de brousse constituent en Guinée un réel fléau qui dévore annuellement de vastes étendus de savanes et de forêts. Ces feux sauvages calcinent sur leur passage toutes les ressources forestières, soufflent quelquefois des villages entiers et n'épargnent ni les animaux domestiques, ni les récoltes et parfois portent atteinte aux vies humaines. Les feux détruisent une grande diversité d'animaux, notamment d'insectes et de reptiles ; empêchent la régénération du couvert végétal et stérilisent les couches superficielles du sol, entre autres.

En effet rien que pour le Nord-Est de la Guinée qui couvrent les 11 Préfectures les plus sensibles (Siguiri, Dinguiraye, Mandiana, Kouroussa, Dabola, Kankan, Faranah, Kérouané, Kissidougou, Guéckedou et Beyla), le rapport d'octobre 1995 du Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection (BCTT), volet suivi des feux de brousse, de la Direction Nationale des Forêts et Faune (DNFF), note que de novembre à mai une moyenne de 3 094 400 ha de savane ont brûlé.

1.4.3. LA CARBONISATION

Cette pratique est répandue surtout dans les Préfectures qui avoisinent la Capitale Conakry à savoir: Boffa, Fria, Dubréka, Coyah, Forécariah, Boké et Kindia. Longtemps axée sur les espèces forestières, elle porte à présent sur certaines espèces fruitières telles que le manguiers et le néré. Par ailleurs des espèces fourragères telles que *Daniellia oliveri* *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana* ne sont point épargnées.

Très dommageable à la biomasse, elle fait l'objet de grande spéculation dont Conakry est fortement tributaire.

Il faut également signaler l'extension de cette activité vers les autres Préfectures de l'intérieur du pays.

1.4.4. LES FOURS À BRIQUES :

L'expansion urbaine développe de nombreux fours à briques qui consomment des milliers de stères de bois verts par an. Ce phénomène aujourd'hui, généralisé dans tout le pays, détruit les abords et les berges des cours d'eau et provoquent leur envasement et leur tarissement. Ce qui est surtout dommageable c'est que ce système écrème les espèces à grand pouvoir calorifique comme *Lophira alata*, *Pterocarpus erinaceus*, *Prosopis africana* etc.

1.4.5 - L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

La Guinée a l'avantage de disposer d'un important écosystème forestier tropical. Malheureusement, la couverture forestière est, à nos jours, sérieusement entamée par des activités anthropiques. Seules quelques reliques de forêts primaires subsistent encore et leur protection est aujourd'hui très aléatoire. Les informations satellitaires disponibles sur l'état actuelle des surfaces boisées sont très inquiétantes. C'est pourquoi, un Plan d'Action Forestier National (PAFN) a été formulé avec l'aide de la FAO. Ce plan avait mis en exergue les destructions écologiques provoquées par les exploitations forestières et les menaces induites. Cependant, malgré ce Plan, la situation de la forêt guinéenne demeure encore préoccupante à cause notamment du manque de suivi efficace des politiques.

1.4.6 - LA COUPE DE BOIS DE MANGROVE:

Cette activité, malgré ses multiples conséquences néfastes, est pratiquée par une bonne partie de la population côtière pour la production de bois d'énergie et de service. Elle est beaucoup plus manifeste en mangrove qu'en arrière mangrove et concerne presque toutes les essences forestières mais à des degrés différents. Les espèces végétales principalement visées par cette exploitation sont les palétuviers (*Rhizophora mangle*, *R. racemosa*, *Avicenia nitida*), et dans une moindre mesure *Laguncularia*.

En 1993, le volume de prélèvement de bois de chauffe était estimé à 45 000 tonnes par an pour la seule baie de Sangaréah, alors que le nombre de bûcherons était de 250 personnes (DNFC, 1993). Ce nombre a progressivement évolué pour atteindre 450 bûcherons en 2002 et 600 en 2005 (Kéita, 2006). Le drame est que la coupe se pratique de façon anarchique. Chaque usager coupe ce dont il a besoin où et quand il le veut. C'est une véritable surexploitation du *Rhizophora* sur l'ensemble de la mangrove. Il existe une réelle inadéquation entre les prélèvements de bois et les potentialités de chacun des secteurs de coupe.

1.4.7 - LE FUMAGE DU POISSON :

Pour cette activité, on utilise généralement des techniques traditionnelles qui reposent sur l'usage d'une chaleur intense et prolongée qui déshydrate le poisson d'environ 70% de son poids frais. Cette opération imprègne les poissons de substances antiseptiques contenues dans la fumée et lui donne un goût appréciable. L'activité est souvent exercée par les femmes.

Si l'on se réfère aux statistiques de la pêche artisanale, près de 57 230 tonnes de poisson frais ont été débarquées en 2004 (CNSHB, 2005). En admettant que:

- les 80% du poisson sont fumés;
- les 90% des besoins en bois de fumage sont prélevés dans la mangrove;
- le type de fumoir banda plus populaire de consommation moyenne de 3,10 kg de bois par kg de poisson est utilisé pour le fumage;

Cela représenterait, un prélèvement de 127 737 tonnes de bois de mangrove pour fumer les 45 784 tonnes de poisson fumé en 2004.

La consommation de bois à ce rythme risque d'accélérer la disparition du capital ligneux de la mangrove. Les espèces servant au fumage du poisson sont essentiellement les *Rhizophora*.

1.4.8 - L'EXTRACTION DE SEL DE MANGROVE :

Cette activité est grande consommatrice de bois. Elle se fait seulement en mangrove et occasionne aussi des défrichements importants par l'ouverture de nouveaux casiers à sel ou par la coupe de bois dans les peuplements d'Avicennia. La production annuelle de sel dans la baie de Sangaréah (zone côtière située au Nord de Conakry) a été estimée à 2 620 tonnes, tandis que la consommation en bois pour l'extraction était de 7 860 tonnes (DNFC, 1993), à raison de 3 kg de bois pour produire 1 kg de sel. Aujourd'hui, les prélèvements dans la mangrove font que la régénération des peuplements est compromise et le couvert herbacé se substitue progressivement à la flore arborée. Pour une population estimée à 10 millions d'habitants pour 2008, le besoin en sel de mangrove (en tenant compte des besoins de l'élevage) est estimé à 15 000 tonnes. Ce qui aurait nécessité un prélèvement de 45 000 tonnes de bois de mangrove. Cela est excessif par rapport à la capacité de l'écosystème de mangrove.

1.4.9 - L'EXTRACTION DES PRODUITS SECONDAIRES DE LA FORET

Les produits secondaires sont principalement le vin de palme et de raphia; les racines, les fruits, les écorces, les tiges et les feuilles de certaines plantes. Ces produits sont utilisés localement mais aussi alimentent tous les marchés du pays particulièrement les grands centres urbains. Au rythme actuel de l'exploitation, les espèces qui fournissent ces produits secondaires risquent de disparaître à moyen terme.

1.4.10 - L'ÉLEVAGE :

On rencontre trois principaux systèmes d'élevage qui se distinguent en fonction de la taille des troupeaux et d'autres facteurs tels que le degré d'intégration des activités pastorales et agricoles, la pratique de la transhumance, le degré de monétisation des activités et produits d'élevage.

Les grands troupeaux de bétail occasionnent un surpâturage qui épuise les ressources floristiques et compacte le sol. L'élevage transhumant principalement en provenance du Fouta Djallon est de plus en plus important. Il entre souvent en concurrence avec l'agriculture, et plus particulièrement avec la riziculture dans les bas-fonds et d'autres cultures de contre-saison qui servent de pâturages humides en saison sèche.

1.4.11 - LA PECHE:

Le plateau continental guinéen forme avec les eaux adjacentes un ensemble caractérisé par une grande diversité de faune et de flore. Ses ressources ont été identifiées comme faisant partie des plus abondantes de la côte Ouest africaine. En milieu marin, on distingue deux pêcheries : la pêche industrielle qui évolue de l'isobathe 60m à 200m de profondeur et la pêche artisanale qui évolue en zone côtière et se subdivise en pêche artisanale traditionnelle et en pêche artisanale avancée encore appelée chalutière glacière.

Les ressources halieutiques (poissons crevettes et céphalopodes) sont soumises à une exploitation intensive à la fois par la pêche artisanale et par la pêche industrielle. Selon le Centre National des Sciences Halieutique de Boussoura (CNSHB, 2005), la pêche artisanale a utilisé 3 636 embarcations pour les campagnes 2003 et 2004, pour une production annuelle respective de 91 439 tonnes à 57 230 tonnes.

Pour les mêmes périodes, la pêche industrielle a utilisé 163 et 141 navires pour une production annuelle respective de 51 181 tonnes et 41 965 tonnes.

Les captures totales, toutes ressources confondues, s'élèvent à 142 620 tonnes pour 2003 et 93 195 tonnes pour 2004. Il est important de faire remarquer à ce niveau, l'efficacité du plan de pêche dont l'objectif était de réduire la pression sur les ressources halieutiques.

Les résultats des campagnes de recherche indiquaient une diminution de moitié de l'indice d'abondance pour la période 1986-1992 (Fontana *et al.* 1992). Cependant, l'auteur note qu'il est extrêmement difficile d'évaluer les prélèvements en poissons effectués dans la

Zone Economique Exclusive (ZEE) guinéenne, car beaucoup de chalutiers démersaux débarquent à l'étranger ou transbordent en mer.

Les navires de la pêche industrielle équipés d'engins inappropriés détruisent les niches écologiques au moment de leurs opérations de pêche et font des rejets importants d'espèces en mer. Ils pénètrent aussi dans la zone réservée à la pêche artisanale et occasionnent ainsi des effets de congestion qui détruisent les stocks de juvéniles dans les zones de nurseries.

La pollution aux hydrocarbures par les sociétés de pêche, de transport maritime et les sociétés minières occasionnent des conséquences très néfastes pour la faune et la flore aquatiques.

Il est important de noter que la pêche continentale utilise des pratiques prohibées (dynamites, plantes ichtyotoxiques, filets à petites mailles) qui toutes favorisent la destruction de la vie aquatique dans les mares, rivières et fleuves.

1.4.12 - LA CHASSE :

Elle constitue pour de nombreux guinéens le principal moyen de se procurer des protéines. L'exploitation de la faune sauvage dépasse largement par endroits, l'accroissement naturel, ce qui menace de disparition un bon nombre d'espèces.

La Guinée est sévèrement menacée par la chasse commerciale, encouragée par la demande en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. De nombreux citoyens se sont convertis en chasseurs professionnels. Ils campent des semaines voire des mois durant, en brousse pour capturer des oiseaux, des serpents, des petits de certains mammifères pour la vente à l'extérieur ou abattent certains animaux pour boucaner leur viande pour le marché local, national ou régional. Ce braconnage qui n'épargne ni les femelles en gestation, encore moins les petits des animaux, a entraîné la disparition du gibier sur la majeure partie des écosystèmes guinéens. La chasse est pratiquée à l'aide d'armes traditionnelles, modernes ou avec des pièges et cela presque en toute saison.

1.4.13 - L'INDUSTRIE MINIÈRE:

La Guinée est un pays très riche en ressources minières dont exploitation mobilise industriels et artisans. On estime que les réserves de bauxite de la Guinée, qui n'ont pas encore été entièrement explorées, dépassent 10 milliards de tonnes.

Les gisements de bauxite se trouvent essentiellement dans trois zones géographiques: Boké-Gaoual, Kindia-Fria, Dabola-Tougué. Les réserves de la zone de Boké-Gaoual, qui représentent environ les deux tiers des réserves nationales, sont les plus importantes.

En outre, il faut noter que:

- la Haute Guinée renferme beaucoup de réserves d'or et de diamant dont d'importants gisements sont en cours d'exploitation;
- la Guinée Forestière renferme beaucoup de réserves de fer dont l'exploitation de deux gisements est imminente (Nimba et Simandou).

Les principales sociétés minières sont : (CBG, ACG, SBDT, SMD, SAG, AREDOR et CBK) Les activités d'exploitation minière industrielle exercent une forte pression sur la faune, la flore, l'eau douce et le sol dans les différentes Préfectures concernées. Elles bouleversent le sol, détruit la végétation, dégradent les paysages et détruit les bas fonds, déverse des boues rouges dans les cours d'eau. Ces boues comblent les rivières, les fleuves et les mares et provoquent des pollutions et des problèmes de disponibilité d'eau potable du fait de la turbidité permanente des plans d'eau présentant ainsi de sérieux problèmes pour la survie de la diversité biologique et des populations.

En outre, dans les zones minières les armes à feu utilisées pour la chasse sportive et commerciale foisonnent et ce type de chasse détruit un grand nombre de mammifères et d'oiseaux.

De nombreux groupes sociaux ont bénéficié de la conversion des écosystèmes naturels suite à l'exploitation des ressources minières. Toutefois, ces bénéfices ont été réalisés à des coûts de plus en plus élevés, sous forme d'appauvrissement de la diversité biologique, de dégradation de nombreux services fournis par les écosystèmes et d'aggravement de la pauvreté de certains groupes sociaux

1.4.14 - LES INFRASTRUCTURES ET L'URBANISATION

Le développement des infrastructures (urbanisation, voies de communication, grands aménagements énergétiques et hydro-agricoles) provoque des pertes considérables en diversité biologique :

- Voie de communication:

A la perte des superficies d'écosystèmes de grande valeur, s'ajoutent les dégâts causés par l'ouverture des routes et des carrières par l'emprunt de terres, de terrassement et de matériaux de construction divers, sans compter les méfaits induits par la facilitation de l'accès aux écosystèmes et à leurs diverses ressources.

Il faut noter ici le grand programme d'ouverture de voie de communication (7.736 km de routes et ponts dont entre autres : 1 169 km de routes à bitumer, 3 687 km de routes en terre et 2.880 mètres linéaires de ponts à réaliser) pour la période 2002 – 2007 dont une bonne partie est réalisée au compte du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de 2006 (DSRP 2).

- Grands aménagements :

La construction des barrages de retenue pour la production de l'énergie ou l'irrigation entraîne l'engloutissement d'importantes superficies et de biocénoses. Par exemple l'emprise de la retenue du barrage de Garafiri a fait disparaître des centaines d'hectares de savanes guinéennes et de forêts galeries. En outre, la biomasse végétale située en zone inondable est estimée à 172.000 stères sans oublier que la construction de la ligne électrique a été réalisée au dépend d'une riche biodiversité. Il faut ajouter les conséquences certaines sur la diversité biologique et les écosystèmes, de la construction imminente de nouveaux chemins de fer dont un transnational et de ports miniers dans les préfectures de Boké et de Forécariah.

- L'urbanisation :

Le développement des infrastructures urbaines représente une menace sur la diversité biologique. Il s'agit d'abord de la disparition des écosystèmes préexistants, du fait de l'extension urbaine et la pression induite par les besoins domestiques croissants en bois d'œuvre, de service et en bois de feu. En outre, l'absence d'assainissement urbain (non traitement des déchets solides et des eaux usées) et surtout la négligence dans la manipulation et le traitement des hydrocarbures risquent à long terme d'être catastrophique pour la faune et la flore marines et côtières.

1.5.- LES PRINCIPALES CAUSES DES PRESSIONS ET MENACES SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LEUR DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

L'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique a permis de ressortir les principales causes de la perte de la diversité biologique. Elles sont principalement d'ordre naturel et anthropique (démographique, économique, institutionnel, réglementaire et technique).

Les facteurs sont :

- l'augmentation de la demande en ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;

- la faible sensibilisation des usagers des produits de la biodiversité sur les conséquences à long terme de leurs activités et de leurs comportements sur l'environnement;
- le manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de techniques non appropriées;
- le manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique;
- le manque de contrôle suffisant par les politiques sectorielles de la surexploitation des ressources biologiques;
- l'accroissement de la migration humaine;

Les principales causes des menaces sont:

- **Le contexte politico-économique**

Le Gouvernement a adopté un programme de développement fondé sur l'exigence de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, notamment la mise en œuvre de la sécurité alimentaire, la restauration de l'économie nationale en se fondant sur les capacités endogènes renforcées par la coopération internationale.

Pour ce faire, l'Etat s'est désengagé du secteur économique au profit du privé; il a décentralisé les pouvoirs de décision au niveau des régions, préfectures et communautés rurales et s'est engagé sur la voie des réformes économiques, structurelles, à économie libérale, pour créer les conditions propices à l'émergence des initiatives privées.

- **La croissance démographique**

Sur la base du dernier recensement général de la population, la Guinée comptait en décembre 1997, environ 7 millions d'habitants, avec une densité moyenne de 28,5 habitants au km². Cette densité passera à plus de 48 habitants au km² en l'an 2018. Le taux d'accroissement annuel de cette population est de 2,8%. La démographie galopante a pour conséquences la pression sur les ressources biologiques du fait d'un régime d'accès ouvert aux ressources, sans mécanisme de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs. Il s'ensuit une dégradation accélérée des ressources naturelles par la surexploitation pour satisfaire la demande toujours croissante.

- **La non durabilité des systèmes d'exploitation**

L'utilisation durable des ressources biologiques se fonde sur le principe que le prélèvement a pour objectif de satisfaire les besoins présents sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.*

L'homme intervient souvent comme perturbateur de l'équilibre naturel dans le but de se procurer toutes les ressources qui lui sont nécessaires, pour sa survie comme matières premières (eau, air, plantes, énergie, terre, animaux, etc..).

Les activités de l'homme dégradent l'environnement et constituent une menace pour la vie dès que le déséquilibre qu'elles engendrent dépasse la capacité de régénération, d'autorégulation ou d'autoépuration de la nature. Ces activités qui concourent aux déséquilibres concernent généralement :

- **L'exploitation agricole**

Elle se manifeste à travers certaines opérations culturelles dégradantes comme le système de cultures sur brûlis, le déboisement abusif, le nomadisme agricole, l'utilisation inconsidérée des engins souvent mal adaptés aux conditions du milieu, le déboisement des terres marginales à fortes pentes, la divagation des animaux.

- **L'exploitation de la flore**

Cette exploitation revêt multiples formes. En effet, la forêt fournit combustibles, matériaux de construction, aliments, fourrages, médicaments, fibres et bois pour l'exportation et d'autres services très divers.

Les différentes formes de prélèvement ont pour impact la fragmentation de l'habitat naturel, la surexploitation de certaines espèces, les changements climatiques, la dégradation des sols, la perte en diversité biologique etc.

La situation de l'approvisionnement en bois et charbon de bois de la ville de Conakry et de quelques grandes agglomérations de l'intérieur du pays devient critique et aboutit à une destruction considérable des ressources ligneuses.

L'exploitation commerciale irrationnelle du bois prend une ampleur considérable dans toutes les préfectures du pays avec pour corollaire la destruction et la dégradation des ressources floristiques et des écosystèmes.

- **L'exploitation de la faune**

La nécessité de se procurer une alimentation riche en protéines et se faire des revenus économiques amène la population à prélever constamment dans la réserve faunique naturelle terrestre et/ou aquatique. À cette fin, la chasse (battue, affût, pièges, feu) utilisée pour traquer les animaux, la capture et le commerce d'oiseaux, la pêche (utilisation de plantes ichtyotoxiques et d'engins inappropriés, assèchement des cours d'eaux), constituent les principaux moyens de prélèvement dont les conséquences néfastes sur la faune sont importantes.

- **La pauvreté**

La pauvreté couvre plusieurs dimensions de la vie; certaines étant d'ordre quantitatif (niveau de revenu par exemple), d'autres essentiellement d'ordre qualitatif (accès aux services de base). Elle se traduit par le manque d'emploi et la faiblesse des revenus, la faible accessibilité aux services sociaux de base (éducation, santé etc..), la mauvaise qualité des services publics, l'exclusion, l'insuffisance des infrastructures de base, la faible participation à la prise de décision etc. Cette portée de la pauvreté, est celle adoptée pour la Guinée dans la conduite des réflexions et l'élaboration du DSRP1, horizon 2002-2006 et du DSRP2 horizon 2007-2010.

L'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée en milieu rural (52,5%) qu'en milieu urbain (25%) et, par rapport au niveau de la pauvreté à Conakry, 7,8 fois plus élevée. La contribution du milieu rural à la pauvreté nationale se chiffre à 87,5%. L'extrême pauvreté concerne près de 18% de la population rurale contre 0,3% à Conakry et 5,6% au niveau des autres centres urbains.

- **Le manque d'alternatives économiques et/ou la mauvaise gestion**

Les alternatives économiques sont insuffisantes ou inexistantes dans certains domaines. En conséquence la presque totalité de la population active est orientée vers l'exploitation des ressources naturelles notamment les ressources biologiques.

Les populations qui vivent dans le milieu rural, notamment dans les écosystèmes fragiles cultivent sur les pentes, déboisent les têtes de sources, le défrichement des forêts galeries etc., puisqu'elles ne bénéficient pas de solutions économiques de remplacement.

D'une manière générale, la dégradation des écosystèmes et de leurs ressources biologiques est associée aux modes d'exploitation et les pressions reflètent directement les possibilités du moment des exploitants.

- **Le non-respect des us et coutumes**

Différents aspects de la culture guinéenne intégraient adéquatement la bonne gestion des ressources naturelles et des écosystèmes. Les populations sont dépositaires de nombreuses connaissances dont la pratique de certaines a été bloquée dans les années soixante. Ces connaissances ont longtemps conservé les écosystèmes, la faune et la flore, tout en tirant partie des valeurs économiques des ressources dans le respect des équilibres écologiques.

La vie des populations guinéennes a longtemps reposé sur l'exploitation exclusive des ressources telles le sol, l'eau, la faune et la flore. Ces ressources étaient gérées collectivement selon les règles coutumières avec une autorité traditionnelle responsable. La gestion s'est longtemps exprimée par la répartition annuelle des terres de culture, la délimitation des zones de réserve, la protection de certaines espèces de végétaux et d'animaux, l'organisation des cueillettes, des pêches collectives, l'initiation des chasseurs et des guérisseurs traditionnels aux bonnes pratiques, la réglementation de la transhumance et du brûlis etc.

- **L'analphabétisme**

L'un des problèmes auquel se heurtent nos populations est l'analphabétisme de la grande majorité d'entre elle. Cet analphabétisme et l'illettrisme accentuent la pauvreté. Les efforts consentis ont permis de faire passer le taux d'analphabétisme de 74% de la population en 1984 (85% de femmes) à 69% en 1996 dont 81% des femmes (RNDH 1997) et à 62% en 2003 dont 79,45% de femmes (PNUD, 2005). Les impératifs de la lutte contre la pauvreté dictent une meilleure prise en compte des besoins réels de formation des populations notamment confrontées à la destruction de l'environnement et à la disparition de certaines valeurs culturelles.

1.6 - LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS OBSERVES SUR LE BIEN-ETRE HUMAIN.

Les menaces qui pèsent sur la diversité biologique sont liées en grande partie à la pauvreté qui génère des besoins urgents à résoudre dans le court terme, au détriment d'opportunités à long terme dépendant des ressources naturelles. Il faut noter que l'homme, les ressources et l'environnement sont interdépendants et que:

- quand l'environnement se dégrade, la santé et le développement sont compromis ;
- quand la santé se dégrade, le développement est aussi compromis ;
- et que quand le développement est compromis, c'est la pauvreté, la malnutrition, l'endémicité de certaines maladies conduisant à la débilité, la dégradation des écosystèmes et la disparition de la diversité biologique.

Toutes les mesures prises par le gouvernement guinéen avec l'appui des partenaires au développement au cours de ces dernières années ont eu pour effet de freiner et corriger les effets pervers de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Elles ont favorisé aussi la participation des populations à l'exploitation durable des ressources, à la lutte contre la pauvreté, pour l'amélioration de leur bien-être.

Les impacts les plus visibles sur le bien-être humain sont entre autres:

- La réussite du transfert de la technologie de production de sel solaire par les ONG Univers- Sel et Charente Maritime, a contribué à une réduction considérable de la pression sur les ressources ligneuses de la mangrove et à l'accroissement des revenus des producteurs;
- Le programme de reboisement de quelques superficies en zone de mangrove dans la préfecture de Dubréka par le projet Mangrove a permis une restauration réussie de

l'écosystème et une amélioration du système d'exploitation des ressources biologiques;

- L'amélioration de la production et de la productivité des céréales, notamment le riz, grâce aux semences améliorées, aux intrants agricoles et à la vulgarisation bien suivie des techniques et technologies de production;
- Le développement de la culture de la pomme de terre, en Moyenne Guinée, du coton en Haute Guinée, du palmier à huile et du caféier en Guinée Forestière par les Fédérations des paysans appuyées techniquement par le Département de l'Agriculture et financièrement par les partenaires au développement (Coopérations française, canadienne, FIDA, ONG internationales, etc.);
- L'augmentation du nombre de forêts villageoises, la participation communautaire et l'éducation à la base ont permis la renaissance des écosystèmes et l'amélioration de la densité et de la diversité de la flore et de la faune;
- La création de la société SOGUIPAH en Guinée Forestière a développé la culture du palmier à huile et de l'hévéa, grâce à un encadrement efficace des paysans qui a abouti à la naissance d'une aisance rurale;
- Le développement de l'élevage (volaille, petits ruminants - aulacodiculture, porcs et gros bétail) grâce à l'appui des services techniques de l'élevage, des partenaires au développement, des ONG internationales et l'intéressement de certains promoteurs économiques à l'activité a permis un approvisionnement satisfaisant du marché local en protéines animales et le relèvement du niveau des revenus des éleveurs et autres travailleurs du secteur.
- L'élaboration du code de pêche et ses textes d'application, l'élaboration annuelle d'un plan de pêche et son suivi ont sensiblement réduit la pression sur les ressources halieutiques et créé diverses activités génératrices de revenus;
- Le développement de la rizi-pisciculture dans les plaines aménagées, en Basse Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière a permis un relèvement du niveau des revenus des paysans pisciculteurs et l'amélioration de la ration en protéines animales.
- Le renforcement de la gouvernance locale à travers le processus de décentralisation.

CHAPITRE II

ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2.1- DESCRIPTION DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Dans le but d'améliorer la gestion de l'environnement en général et celle des ressources naturelles pour un développement durable national en particulier, le Gouvernement Guinéen avec l'appui des partenaires au développement, a entamé depuis quelques années et dans différents domaines, d'importantes actions de formulation de politiques, stratégies et plans d'action en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Les plus importantes de ces actions sont notamment :

2-1.1 - Domaine de l'Environnement

- **Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)**

En 1989, la Guinée a entrepris, avec le concours de la Banque Mondiale, la préparation du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Ce document adopté en 1994 fait remarquer que le pays dispose d'un potentiel en eau très suffisant, des écosystèmes divers, une faune et une flore riches et variées et une grande zone maritime, mais aussi l'existence de grandes pressions anthropiques dues aux systèmes d'exploitations inadaptés des ressources naturelles.

En conséquence, les cinq programmes cadres ci-après ont été identifiés: i) Programme Rural, ii) Programme Urbain, iii) Programme du Littoral et de la Mer, iv) Programme Culturel et de service et v) Programme d'Appui à l'administration de l'environnement. Quatre des cinq thèmes retenus pour le programme rural ont directement trait à la gestion des ressources naturelles, à savoir : i) la gestion des terres, ii) la gestion du couvert végétal, iii) la gestion de la faune sauvage et iv) la gestion des eaux de surface.

Le PNAE occupe une position charnière par rapport aux stratégies sectorielles qui ont un certain impact sur la gestion des ressources naturelles et prend ancrage sur toutes les stratégies sectorielles antérieures (Plan d'Action Forestier National (PAFN), Schéma d'Aménagement de la Mangrove (SDAM), Programme d'Etude du Secteur Energétique (PESE), Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA).

- **Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique**

Cette Stratégie adoptée en 2001 a une vision qui vise à faire de la population de la Guinée:

"Une population à travers toutes ses composantes socio-économiques, suffisamment informée sur les valeurs de la diversité biologique et les risques encourus par celle-ci, responsable, dotée des capacités appropriées et engagée pour la conservation et l'utilisation durable de ses ressources dans l'intérêt national et sous-régional, régional et international, pour le bonheur des générations présentes et futures"

Ladite Stratégie fixe quatre principaux objectifs qui sont : i) la conservation de la diversité biologique, ii) l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique, iii) les mesures générales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, iv) la coopération internationale.

Elle a pour but : i) d'institutionnaliser la pratique de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources au moyen de mesures législatives, réglementaires, administratives, et fiscales, ii) d'assurer le renforcement des capacités des principaux intervenants par l'éducation, la formation, la recherche et l'équipement, pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, iii) de sensibiliser et convaincre le public sur les valeurs et avantages de la conservation de la diversité biologique et au bien-fondé du développement durable, iv) de développer des programmes incitatifs et une législation adéquate qui appuie la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, v) de responsabiliser les différents acteurs de

développement (Etat, Société civile et partenaires de coopération), vi) d'intensifier les efforts de conservation de la diversité biologique à l'état naturel et utiliser de façon durable les ressources biologiques dans les secteurs économiques, vii) de donner aux populations l'occasion et la possibilité de contribuer à l'implantation rapide de mesures permettant d'améliorer la production, de prévenir l'impact négatif des activités de développement, d'atténuer ou corriger les dégâts déjà subis, de lutter contre la pauvreté par l'amélioration pérenne de leurs revenus et la qualité de leur vie, viii) de contribuer aux initiatives de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses éléments à l'échelle sous régional, régional et mondiale par le développement de la concertation et la coopération scientifique et technique régionale et internationale tout azimut et la synergie entre les conventions et les Institutions liées à la diversité biologique.

Les objectifs spécifiques de la stratégie sont :

i) Mettre en place des mesures permettant de prévenir les dommages sur la Diversité biologique par:

- la prévention des changements d'origine anthropique qui menacent la diversité biologique ;
- la prévention de l'appauvrissement de la diversité biologique causé par sa mise en valeur par des pratiques inappropriées d'utilisation des ressources non renouvelables ;
- l'utilisation rationnelle et durable des ressources biologiques suffisamment abondantes ;
- la conservation in-situ dans les parcs et réserves et autres types d'aires protégées ;
- la conservation in-situ hors des réserves, parcs et autres zones protégées ;
- la fixation de priorités de protection directe de certaines espèces ;
- l'intégration des problèmes de conservation dans le système national de planification économique centralisée ;
- la création et gestion d'un réseau d'aires protégées,

ii) Implanter des mesures permettant d'atténuer ou corriger les dégâts déjà subis par :

- la protection des espèces et des écosystèmes rares et en péril, menacés d'extinction
- la restauration des écosystèmes dégradés ;
- la mise en place de mécanismes favorisant l'utilisation durable des ressources biologiques ;
- la mise en place de mécanismes d'encouragement des comportements respectueux de la diversité biologique par une combinaison adéquate de mesures législatives et incitatives.

Ce qui permettra à la Guinée de réaliser : i) la préservation d'écosystèmes non dégradés et diversifiés, ii) l'intégration de la stratégie et de son plan d'action sur la diversité biologique aux autres plans, stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels existants, iii) la résolution des difficultés de coordination et d'intégration des nombreux intervenants, avec leurs problèmes respectifs, iv) l'équilibre entre les possibilités écologiques et les besoins socio-économiques des populations.

La stratégie de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources est axée sur la participation des collectivités locales, des administrations centrales, régionales et préfectorales, des ONG, des entreprises publiques et privées, des institutions d'enseignement et de recherche et la coopération de la communauté internationale. C'est pourquoi les processus de la planification de la diversité biologique sont adaptatifs et cycliques.

Plan d'Actions National pour la Conservation de la Diversité Biologique :

Adopté en même temps que la stratégie, le plan d'action a pour objectifs la conservation, l'utilisation durable de la diversité biologique, le partage équitable des revenus de l'exploitation des ressources biologiques et le renforcement de la coopération internationale.

Il comporte 68 projets axés sur les domaines ci-après : i) Ecosystèmes Terrestres 33 projets, ii) Ecosystèmes des Eaux Intérieures 10 projets, iii) Ecosystèmes marins et Côtiers 7 Projets, iv) Valorisation de la diversité biologique 13 projets, v) Cadre Institutionnel et Juridique 5 projets.

- **Cadre National de Biosécurité**

Elaboré et validé en 2005 le Cadre National de Biosécurité a défini les mesures permettant de contrôler les mouvements et l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés sur le territoire guinéen afin de minimiser les dangers éventuels qui peuvent résulter de la manipulation des produits issus de la biotechnologie moderne.

La stratégie globale de la Guinée en la matière vise la création d'un cadre favorable au développement de la biotechnologie moderne et la mise en place d'un système de biosécurité.

A cet effet, les structures suivantes ont été recommandées : i) une Autorité Nationale de biosécurité, ii) un Centre d'Echange d'Information sur la Biosécurité, iii) un Comité National de Biosécurité et iv) des Comités Institutionnels de Biosécurité.

En outre, un plan d'action de cinq projets portant sur: i) le renforcement des capacités humaines, ii) l'élaboration d'un cadre juridique national, iii) le renforcement des capacités institutionnelles, iv) l'implication des populations dans la prévention et la gestion des risques biotechnologiques et v) la diffusion des traités, conventions et protocoles internationaux et des textes juridiques nationaux liés à la conservation des ressources génétiques.

- **Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques**

Elaboré en 2007, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), a pour objectif de définir les activités prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux besoins immédiats et aux préoccupations urgentes des groupes socio-économiques en vue de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. La stratégie de mise en œuvre des activités prioritaires du PANA se base sur la participation effective des bénéficiaires (communautés locales), appuyés par des services techniques et des organisations non gouvernementales. Le PANA cadre avec les politiques et stratégies nationales de développement en vue de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

Les activités prioritaires identifiées dans le PANA traitent entre autres, de questions de biodiversité, de lutte contre la désertification et de changement climatique. Les activités PANA sont bien à l'intersection de ces trois conventions.

L'analyse multicritère a permis de retenir les dix options suivantes: i) la promotion de l'agroforesterie, ii) la valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives, iii) la promotion de technologies appropriées en matières d'adaptation, iv) la promotion de la gestion des feux et de la mise en défens, v) la protection et la restauration des écosystèmes fragiles, vi) la promotion de l'information, de l'éducation et de la communication, vii) la promotion de l'aménagement et de la gestion intégrée de petits ouvrages hydrauliques, viii) la protection des zones de fraie, ix) la promotion de l'aménagement hydro-agricole des plaines et bas-fonds et x) la promotion des activités génératrices de revenus.

Vingt cinq (25) profils de projets dont la répartition géographique reflète l'état de pauvreté et de vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques ont été élaborés sur la base des options d'adaptation répertoriées.

2.1.2 - Domaine Forêts et Faune

- **Politique Forestière Nationale (PFN)**

Adoptée en 1989, la politique forestière nationale se donne comme objectif essentiel, la protection et le développement des forêts. Les orientations générales de cette politique font l'objet d'un plan forestier national qui fixe les objectifs à atteindre.

La politique forestière ainsi définie repose sur les six principes suivants : i) assurer la pérennité du patrimoine forestier national, ii) aménager et garantir les surfaces qui doivent être consacrées de façon permanente aux forêts, iii) appliquer les meilleures méthodes pour fournir le maximum de biens et d'avantages pour une durée illimitée, iv) aider et contrôler l'exploitation des ressources forestières dans ses divers aspects, v) promouvoir la transformation et la commercialisation des produits issus de la forêt, vi) associer étroitement l'ensemble de l'administration, des entreprises, associations, collectivités et tous les citoyens à la politique forestière et faire fonctionner efficacement les instruments de cette politique.

- **Le Plan d'Action Forestier National (PAFN):**

Le gouvernement a adopté en 1990 un Plan d'Action Forestier National (PAFN) qui a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 1992. Ce plan comporte : i) une description de l'état des ressources forestières, ii) une estimation des besoins en produits forestiers, iii) un programme d'actions à mener, iv) une prévision des investissements nécessaires et v) toutes les indications utiles pour l'exécution de cette politique forestière.

La stratégie d'intervention a été définie pour: i) le renforcement des capacités institutionnelles, ii) la préservation du patrimoine contre sa dégradation, iii) l'amélioration des techniques d'exploitation, iv) l'augmentation des ressources financières et v) la participation des populations.

Les projets et programmes développés dans ce cadre sont : i) la protection et l'aménagement forestier, ii) l'aménagement des bassins versants, iii) la gestion des terroirs, iv) l'amélioration du cadre législatif et v) la professionnalisation des activités et l'amélioration de la fiscalité forestière.

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM)**

En 1989, la République de Guinée a bénéficié d'une aide de la Commission des Communautés Européennes (CCE) pour la conduite d'une étude de son littoral en vue de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove. Ce schéma directeur a proposé les grandes orientations de l'aménagement de la mangrove guinéenne.

L'écosystème de mangrove guinéen s'étend sur près de 300 km de côte et pénètre par endroits sur près d'une dizaine de km à l'intérieur des terres et parfois sur près de 40 km le long des fleuves les plus importants.

Près de 2 millions d'habitants: paysans, pêcheurs, exploitants forestiers, chasseurs, intermédiaires divers des secteurs de distribution du riz, du poisson, du bois, et enfin les consommateurs, qu'ils soient ruraux ou urbains (environ le tiers de la population guinéenne) sont intéressés de près ou de loin au développement des ressources du littoral.

Les demandes sans cesse croissantes en bois - énergie et en terres rizicultivables ont entraîné une augmentation de la pression humaine sur ce milieu naturel et sa déforestation.

Le SDAM a pour finalité la recherche d'un compromis acceptable entre le développement nécessaire du littoral et la conservation des zones les plus sensibles.

En application du SDAM, un projet Pilote de Gestion de la Baie de Sangaréh a démarré en 1992, sur financement de la Communauté Européenne. La Baie de Sangaréh, localisée à quelques 20 km au Nord Est de Conakry, renferme plus de 32000 ha de forêts de mangrove.

- **Programme de Sensibilisation pour la Conservation des Chimpanzés**

Ce programme a été initié en 2005 pour une période de 2 ans. Il couvrait pour une première fois la République de Guinée et la Sierra Léone. Piloté par l'Institut Jane Goodall, Il a été financé par l'USAID. La deuxième phase du programme qui concerne en particulier la République de Guinée est financé par ALCOA pour une période de 2 ans (2007-2009) et couvre 3 Préfectures à savoir Mamou (Soya et Ourékaba) Télimélé (Koba et Gougoudyé) et Boké (toutes les sous préfectures). L'objectif du Programme est de contribuer à l'établissement d'un environnement propice à la conservation de l'espèce.

2-1.2 Domaine de l'Agriculture

- **Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)**

La volonté du Gouvernement de doter le secteur agricole d'un instrument de politique agricole a été concrétisée par l'élaboration et l'adoption en 1991, d'une Lettre de Politique de Développement Agricole appelée LPDA 1. Lancée en décembre 1991, elle énonçait les domaines prioritaires de la politique agricole au regard des orientations de politique générale contenues dans le discours programme prononcé le 22 décembre 1985 par le Président de la République.

Les domaines identifiés comme prioritaires portaient sur la promotion de la sécurité alimentaire et la relance des cultures à haut rendement.

Prenant en compte les contraintes macro-économiques et l'expérience acquise avec la mise en œuvre de la LPDA1, la LPDA2 adoptée en 1998 s'est concentrée entre autres sur les domaines ci-après :i) poursuivre la politique de sécurité alimentaire par un soutien à la croissance de la production agricole, notamment par l'augmentation de la productivité, la diversification de la production vivrière, ii) développer les exportations agricoles et maîtriser les importations alimentaires en vue de résorber, à terme, le déficit de la balance commerciale agricole, iii) favoriser le développement d'un secteur agricole privé dynamique en étendant la gamme des outils de développement, les infrastructures économiques, ainsi que l'environnement légal et judiciaire, iv) améliorer la productivité de l'exploitation agricole, v) améliorer la performance des services agricoles, vi) assurer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

- **Nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole**

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) adoptée en 2007, s'inscrit dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et intègre les Objectifs du Millénaire pour le Développement afin de réduire de moitié d'ici 2015 l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations guinéennes.

Ce document a pour objectifs spécifiques de: (i) augmenter la production et la productivité des exploitations familiales, (ii) promouvoir l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée, (iii) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles et (iv) assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Cette politique s'appuie sur les dynamiques d'investissement privé de production et de recherche de productivité dans l'agriculture.

Son impact devra se mesurer à travers: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) la protection de l'environnement, iii) l'amélioration progressive de la balance des paiements.

- **Plan Stratégique de la Recherche Agronomique**

Elaboré pour la période 1995-2010, ce plan définit les orientations stratégiques de la Recherche Agronomique en Guinée, en tenant compte des différentes préoccupations des partenaires (chercheurs, paysans, organisations professionnelles agricoles) et donne naissance au plan à moyen terme de la recherche agricole dont la mise en œuvre a été réalisée au cours de la période 1999-2002.

Le plan à moyen terme qui a résulté d'un cheminement progressif, logique et cohérent a impliqué de manière intensive les chercheurs et les cadres gestionnaires de l'institut ainsi que ses partenaires nationaux et internationaux. Les activités de recherche prévues dans ce plan visent la recherche des solutions aux contraintes qui entravent le développement durable du secteur agricole guinéen. Il s'articule au tour des axes ci-après : i) des projets prioritaires à mettre en œuvre à moyen terme, ii) de moyens nécessaires pour réaliser ces programmes, iii) des mesures d'accompagnement susceptibles de favoriser la réalisation des activités de recherche arrêtées et l'adoption des résultats engendrés.

2.1.3 - Domaine de l'Élevage et de la Production Animale

- **Programme Cadre du Sous Secteur de l'Élevage**

L'enjeu majeur pour ce sous-secteur est de renforcer le dispositif déjà fonctionnel, associant l'Administration de l'Élevage, les Organisations Professionnelles de l'élevage (OPE) et le secteur privé pour soutenir l'amélioration de la productivité, la sécurisation des troupeaux, l'intensification des filières animales prioritaires et une plus large information sur le sous-secteur. Il s'agit donc : i) d'améliorer la santé animal, ii) d'intensifier les filières prioritaires, (aviculture, boviniculture, porciculture) par l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du sous-secteur, iii) de renforcer le système d'information, iv) d'améliorer les services de base de proximité en élevage et de renforcer les services publics et les OPE, v) de sécuriser le bétail et contribuer à la conservation du patrimoine génétique national.

L'une des composantes de ce programme est le projet Sous Régional de Gestion Durable du Bétail Endémique. Ce projet couvre 4 pays de la sous région ouest africaine à savoir, la Gambie, le Mali, le Sénégal et la Guinée. Il vise la protection de 3 espèces dont : i) le bovin Dama, ii) le Mouton Djallonké et iii) la chèvre Naine de l'Afrique de l'Ouest.

- **La lettre de politique de développement de l'élevage**

La Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPDE) a prévu deux grands axes d'intervention pour le moyen et le long termes qui sont : i) un axe transversal ou approche programme qui vise l'appui aux systèmes d'élevage traditionnel avec la participation des groupements d'éleveurs. ii) un axe vertical ou approche filière qui concerne les systèmes améliorés d'élevage mis en place par des opérateurs privés et qui vise à renforcer les actions en cours d'intensification et à initier d'autres actions à conduire par les opérateurs de ces filières.

Une appréciation globale des deux approches stratégiques de la LPDE a permis de constater que les programmes et projets exécutés durant la période 2000- 2006 se sont surtout orientés vers un appui aux systèmes d'élevage traditionnel. L'approche filière a permis l'émergence d'un système d'élevage amélioré, notamment dans les domaines de l'aviculture, de la porciculture et de la boviniculture.

2.1.4 – Domaine de la Pêche

- **Le plan de pêche**

Le plan de pêche élaboré chaque année préconise une approche de précaution dont la stratégie consiste à renforcer la protection de la zone côtière et la diminution de la pression sur les ressources démersales.

Les mesures qui sont mises en place s'inscrivent dans les objectifs d'aménagement suivants: i) protéger le patrimoine national que constituent les ressources halieutiques afin d'en assurer la pérennité dans l'intérêt des générations présentes et futures, ii) protéger les écosystèmes fragiles et stratégiques pour la reproduction du poisson, iii) minimiser les conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, iv) réduire les rejets en mer qui contribuent à l'augmentation de la mortalité des ressources halieutiques, v) renforcer la surveillance et le contrôle en mer, vi) renforcer les mesures de contrôle des caractéristiques des navires et des engins de pêche, vii) veiller à la qualité de l'eau par rapport aux contaminants marins et autres polluants, viii) renforcer les capacités d'évaluation des stocks, ix) développer une capacité nationale d'exploitation des ressources halieutiques, x) contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des conditions d'existence de la population et xi) créer de la valeur ajoutée des produits halieutiques en les soumettant à une transformation préliminaire avant exportation.

- **La lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA)**

Cette lettre a été adoptée en 2008

2.1.5 – Domaine de l'Energie

- **Nouvelle Politique Energétique**

Les orientations de la nouvelle politique énergétique visent à accroître l'offre d'énergie électrique pour réduire la dépendance excessive à l'égard des sources d'énergies traditionnelles et non renouvelables, et d'assurer la couverture globale de la demande énergétique du pays. il s'agit de manière plus précise i) de réaliser l'accès à l'énergie électrique à toute la population par la couverture globale de la demande énergétique du pays, ii) de réduire les prélèvements massifs et croissants des combustibles ligneux, iii) de rationaliser les conditions d'approvisionnement, de production, de distribution et de consommation d'énergie, dans le respect des intérêts à long terme du pays ; iv) de respecter les équilibres écologiques fondamentaux et d'encourager une gestion rationnelle des espaces ruraux dans les zones d'exploitation forestière à usage énergétique.

Les cinq volets d'intervention suivants ont été définis : i) assurer un niveau de service adéquat et son accès à l'ensemble de la population, ii) assurer à terme un auto-financement du secteur, iii) favoriser la libéralisation du secteur, iv) limiter le rôle de l'Etat à celui de régulateur et de planificateur, v) renforcer l'autonomie énergétique par le développement de l'hydroélectricité.

Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement a mis en plus une stratégie articulée autour des principes suivants : i) le désengagement de l'Etat du secteur de l'électricité, ii) la création d'un cadre institutionnel propice pour les investissements privés, iii) la création d'un organe de régulation, iv) la création d'un fonds de développement du secteur énergétique, v) la priorité accordée à la mise en valeur des immenses ressources hydroélectriques du pays et la maîtrise de l'énergie ; vi) la libéralisation des importations, du transport et de la distribution des produits pétroliers, vii) l'ajustement des prix des produits pétroliers en liaison avec l'évolution des cours internationaux, viii) la modification du cadre légal et réglementaire afin de permettre un niveau élevé de concurrence et d'encourager l'implantation du secteur privé dans l'investissement et la gestion de l'électricité, ix) la privatisation et la réglementation de l'EDG le transfert aux collectivités locales de la gestion et de l'exploitation des ressources ligneuses.

2.1.6 - Domaine du Commerce

- **Politique commerciale**

Depuis le lancement des réformes économiques et financières en 1985, la politique commerciale de la Guinée a été articulée autour des axes ci-après: i) la suppression des contingentements et autres restrictions aux importations et aux exportations, ii) l'adaptation de lois et règlements nationaux au nouvel environnement économique, iii) la création et le renforcement du cadre institutionnel du secteur privé.

Aujourd'hui, la libéralisation du commerce est devenue une réalité effective ; ce qui constitue un instrument privilégié d'appui et de soutien aux activités des secteurs de production (industrie, agriculture, élevage, pêche, etc.).

Sur le plan extérieur, la Guinée s'est attelée depuis 1986 à la création des conditions nécessaires pour son insertion harmonieuse dans l'économie mondiale à travers l'adhésion aux différents accords de l'OMC, de l'OMPI et de l'OAPI et par le développement de ses relations commerciales et la diversification de ses partenaires commerciaux.

2.1.7 - Domaine Social

- **Politique Educative**

Les objectifs fondamentaux de la politique éducative visent à contribuer à la réalisation une meilleure qualité de vie des populations et à apporter les compétences requises pour le développement économique et social du pays. A ce titre spécifique, la politique vise en priorité : i) un taux de scolarisation au niveau primaire de 100% à l'horizon 2012, ii) la promotion de l'éducation préscolaire, iii) un large accès à la formation technique et professionnelle, iv) l'équité entre garçons et filles et entre les différentes régions du pays.

A cet égard, la politique est articulée autour de : i) la généralisation de l'enseignement de base, ii) l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'équité à tous les niveaux, iii) le renforcement de l'éducation non formelle, iv) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement à tous les niveaux, v) le renforcement institutionnel du système éducatif, vi) la dynamisation des services à la base.

- **Le Plan d'Action pour la promotion des Femmes (PAPF)**

Le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes a été réalisé en 1997 et s'intègre dans la stratégie de développement du Gouvernement. Ce plan a porté sur 4 axes stratégiques à savoir : i) l'amélioration du cadre juridique et de la promotion de la femme, ii) le renforcement institutionnel du cadre de la promotion de la femme, iii) le renforcement du rôle familial, social et culturel de la femme et l'amélioration de son statut et iv) la promotion économique de la femme.

Ces axes stratégiques couvrent tous les domaines prioritaires de la plate forme africaine de Dakar et surtout de celle de la conférence mondiale sur les Femmes tenue à Beijing (Chine) en septembre 1995.

En collaboration avec ses partenaires, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a dégagé six (6) domaines prioritaires conformes aux politiques sectorielles du programme national du développement humain durable qui sont : i) femmes, législation et prise de décision, ii) femmes et Education, iii) femmes et santé, iv) femmes et promotion économique, v) femmes et environnement et vi) cadre institutionnel.

- **Le Programme National de Développement Humain durable (PNDH) :**

En 1997, la République de Guinée a élaboré son premier rapport national sur le développement humain durable fondé sur les préoccupations et les priorités nationales de

développement à savoir : i) la gouvernance et la participation des acteurs, ii) l'accès aux services sociaux de base, iii) le renforcement des capacités des ressources humaines, iv) la protection et la gestion de l'environnement et v) la lutte contre la pauvreté au sens large. Chacun de ces domaines est étudié sous l'angle du diagnostic, des défis et contraintes ainsi que des perspectives de développement.

C'est dans le chapitre 8 que le rapport a abordé la protection de l'environnement et par extension, la conservation de la diversité biologique.

En faisant le diagnostic de la situation environnementale, le rapport fait ressortir les problèmes environnementaux qui se posent avec acuité. Ces problèmes sont liés à l'exploitation abusive et anarchique des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins des populations et du développement économique.

Abordant les défis et les contraintes, le PNDH a fait un parallèle entre la croissance démographique, le niveau de pauvreté urbain et rural et la mauvaise gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

- **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

La nécessité d'améliorer le cadre global de son développement socio-économique a conduit le Gouvernement guinéen dès l'avènement de la 2^{ème} République, en 1985, à mettre en œuvre un vaste programme de réformes économiques et financières. Ce programme visait à promouvoir un développement adéquat du potentiel du pays, en réduisant les déséquilibres macro-économiques dans le cadre d'un système économique libéral.

Cependant, le profil de la pauvreté élaboré en 1994/95 avait révélé que 40,3% de la population vivaient encore en dessous du seuil de pauvreté, évalué à l'époque à environ 300 \$ US par an et par personne. C'est pourquoi, le Gouvernement a formulé entre 1996 et 1998 le document "Guinée, vision 2010". Cette vision globale du développement, basée sur les principes de justice, de responsabilité, de solidarité, et de participation a pour objectif ultime l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour opérationnaliser cette vision, le Gouvernement, sur la base d'une large consultation des populations, a formulé un programme national de développement humain (PNDH).

Des programmes et projets dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'agriculture et des transports ont été initiés et mis en œuvre. Cependant, ces programmes et projets ont vite montré les limites de leur efficacité, par l'absence d'une stratégie cohérente d'adhésion et d'interventions de tous les acteurs. Face à ce constat, il était devenu impérieux de concevoir et de mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté. C'est dans cette optique, que le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP1) a été élaboré et lancé en 2002.

Cinq ans après, la Guinée se trouve confrontée à une situation économique et sociale particulièrement difficile. Durant les 4 dernières années, le taux de croissance économique annuel moyen s'est établi à environ 2,3%, contre un objectif de 5% initialement fixé dans le premier DSRP. Quant à l'inflation, en glissement annuel, elle est passée de 5,4% en 2002 à 39,1% en 2006, contribuant ainsi à une détérioration plus prononcée du pouvoir d'achat des populations.

C'est conscient de cette situation que le nouveau gouvernement a imprimé une dynamique nouvelle à l'élaboration du DSRP2, qui a vocation de mobiliser et de canaliser tous les efforts autour des objectifs prioritaires de développement du pays (amélioration des revenus, accès à l'éducation, à la santé et à l'eau potable etc.). Au regard de l'engagement du gouvernement pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, d'une part, et du recouplement de ces objectifs avec les priorités nationales, d'autre part, ce second DSRP sert de cadre d'opérationnalisation des OMD en Guinée pour la période 2007 - 2010.

La viabilité de la stratégie exige des progrès basés sur les trois axes ci-après: (i) une bonne gouvernance et un cadre institutionnel adéquat pour un développement humain , équitable et durable ; (ii) une croissance économique forte, respectueuse de l'environnement, créative d'emplois décents et de revenus en faveur des populations notamment les plus pauvres; (iii) l'amélioration de l'accès à une bonne alimentation, à l'eau potable, à des services d'éducation et de santé de qualité et à un cadre d'habitation décent pour le plus grand nombre de guinéens.

- **Le Programme Cadre de Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile (PC/PDRSOC)**

Les structures de l'administration décentralisée, sous la responsabilité directe des élus locaux, sont opérationnelles et cohabitent avec les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre d'un partenariat dont les modalités et les contours sont définis par un dispositif juridique spécialement élaboré à cet effet.

Dans toutes les régions de la Guinée et à des degrés divers, un système de partenariat dynamique s'instaure progressivement entre collectivités décentralisées, ONG nationales et étrangères, coopératives et groupements, projets de développement et associations de ressortissants en vue d'un développement humain durable .

Pour l'auto développement des collectivités, l'article 89 de la Loi Fondamentale consacre la libre administration des collectivités par des conseils élus sous le contrôle d'un délégué de l'Etat qui a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois.

Cette situation a été créée sous l'empire de plusieurs textes législatifs et réglementaires dont le toilettage a conduit à l'élaboration d'un code de collectivités structuré en sept chapitres.

- **Le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB)**

C'est un ensemble cohérent de politiques, stratégies, d'activités et d'investissements interdépendants visant à réaliser l'objectif national de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2010. Il vise l'amélioration du bien être économique et social des populations pauvres.

Le PCAIB contribue par le biais des populations bénéficiaires et de leurs organisations, à la mise en place et au renforcement : i) des infrastructures économiques et sociales de base, principalement dans les zones les plus pauvres et les plus enclavées, ii) des capacités des populations pauvres à se prendre en charge pour assurer leur propre développement, iii) des activités génératrices de revenus, notamment par le renforcement du système financier décentralisé et l'appui conseil dans la formation et le montage des dossiers de projets rentables, iv) des activités de gestion et de protection de l'environnement et v) de l'accès des populations les plus démunies aux services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

2.2 - INTEGRATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS (MONDIAUX ET NATIONAUX) DE LA CONVENTION DANS LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

En matière de conservation et d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, faire la liaison entre une vision à long terme et des objectifs plus immédiats est une nécessité pour tracer la voie du progrès, saisir les principales leçons afin de pouvoir changer de cap quand c'est nécessaire. C'est en ce sens que la Guinée accorde une grande importance à l'intégration des indicateurs lors de la planification, de la mise en oeuvre et du suivi des initiatives de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Ces indicateurs classés en trois catégories (indicateurs d'état, indicateurs de protection et indicateurs d'exploitation) sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau I : Indicateurs d'état

Dénomination	Indicateurs (nombre, superficie et pourcentage)
Nombre total d'espèces de virus connues	31
Nombre total d'espèces végétales connues	3076
Nombre d'espèces végétales endémiques	69
Nombre d'espèces végétales en danger critique (menacées d'extinction)	42
Nombre d'espèces végétales utilisées dans la pharmacopée	618
Nombre d'espèces végétales médicinales menacées de disparition	66
Nombre d'espèces végétales médicinales menacées de disparition (Hte Guinée)	43
Nombre d'espèces végétales médicinales menacées de disparition (B. Guinée)	34
Nombre d'espèces végétales médicinales menacées de disparition (M. Guinée)	34
Nombre d'espèces végétales médicinales menacées de disparition (G. Forestière)	26
Nombre de transects de suivi de la Faune	29
Nombre d'espèces végétales menacées	44
Nombre d'espèces végétales vulnérables	16
Nombre total d'espèces animales connues ;	3273
Nombre total d'espèces animales marines et côtières connues ;	600
Nombre total d'espèces animales menacées	298
Nombre d'espèces animales endémiques ;	25
Nombre d'espèces de poissons menacés	93
Nombre d'espèces de poissons endémiques	20
Nombre d'espèces de poissons d'eau douce identifiés en Haute Guinée	125
Nombre d'espèces de poissons d'eau douce identifiés en Moyenne Guinée	111
Nombre d'espèces de poissons d'eau douce identifiés en Basse Guinée	131
Nombre d'espèces de poissons d'eau douce identifiés en Guinée Forestière	93
Nombre d'espèces animales vulnérables ;	25
Nombre d'espèces animales en péril	89
Nombre de forêts communautaires;	186
Superficie de la Mangrove	250.000 ha
Superficie de la Forêt dense humide	700.000 ha
Superficie de la Forêt dense sèche et forêt claire	1.600.000 ha
Superficie de la Savane boisée	10.639.000 ha
Taux de couverture forestière	53,64%

Tableau II : Indicateurs de protection

Dénomination	Indicateurs - Superficie (ha)
Parc National du Badiar	146 600
Parc National du Haut Niger	752 200
Monts Nimba	17 130
Jardin zoo -botanique de Dubréka	150
Réserve de faune de Kankan	537 000
Réserve naturelle de Bafing-Falémé	132 868
Forêt classée de Bakoum	28 000
Réserve naturelle des Rio-Cogon, Korubal et Nunez	800 000
Réserve naturelle de Kounoukan	5 032
Réserve naturelle de Forokonia (Forêt classée de la source du Niger)	4 770
Réserve naturelle de Pincéli	13 000
Réserve naturelle de Manden Woula – Warandougouba	136 000
Forêt classée du Mont Béro	23 600
Forêt classée de Gban	500
Forêt classée du Pic de Fon	25 600
Forêt classée de Diécké	64 500
Forêt classée du Ziama	116 170
Zone humide de Tristao	85 000
Zone humide Alcatraz	1

Zone humide du Delta du Konkouré	90
Zone humide du Rio Pongo	30 000
Zone humide du Rio Kapatchez	20 000
Zone humide du Niger-Tinkisso	400 600
Zone humide du Niger-Niandan-Milo	1 046 400
Zone humide du Niger-Mafou	1 015 450
Zone humide du Tinkisso	896 000
Zone humide du Sankarani-Fié	1 015 200
Zone humide de Niger Source	180 400
Zone humide de Gambie-Koulountou	281,400
Zone humide de Gambie-Oundou-Liti	527,400
Zone humide des Chutes de Kinkon	320
Zone humide des Grandes chutes	13 500
Zone humide du Barrage de Garafiri	7900
Zone humide des Chutes de Tinkisso	1 100
Sanctuaire de faune des Îles de loos	13,40
Réserve de faune de Bissikrima	25 000
Réserve spéciale de faune de Basse-Guinée	200
Réserve spéciale de faune de Moyenne Guinée	200
Réserve spéciale de faune de Haute-Guinée	200
Réserve spéciale de faune de Guinée-Forestière	200
Réserve de faune de Gbinia et Banan	7 165
Superficie de terres reboisées	5250
Superficie de forêts classées en Basse Guinée	112 068
Superficie de forêts classées en Moyenne Guinée	413 638
Superficie de forêts classées en Haute Guinée	333 723
Superficie de forêts classées en Guinée Forestière	322 704
Superficie totale de forêts classées en Guinée	1 182 133
Superficie des aires protégées transfrontalières	2732 900
Surface des aires protégées	1720 999

Tableau III : Indicateurs d'exploitation

Denomination	Indicateurs (Nombre, quantité)
Nombre d'espèces de bois mis sur le marché	22
Nombre d'oiseaux commercialisés en 1997	127 886
Nombre d'espèces de poissons pêchés	113
Nombre d'animaux inventoriés d'utilisation médicinale traditionnelle	8
Nombre de licences de pêche industrielle en 2004	141
Nombre de licence de pêche industrielle en 2000	183
Nombre de barques de pêche artisanale en 2000	2564
Nombre de barques de pêche artisanale en 2004	3636
Capture totale de poisson en 2000	109 036 T
Capture totale de poisson en 2004	99 195 T
Consommation de bois pour la production d'un kilogramme de sel	3,1 Kg
Production traditionnelle de sel en 2008	15 000 T
Consommation de bois de mangrove pour la production de sel en 2008	45 000 T
Consommation de bois pour le fumage d'un kilogramme de poisson	2,5 Kg
Nombre d'espèces végétales sauvages entrant dans la consommation humaine	71
Nombre d'espèces forestières introduites	23

2.3 - CONTRIBUTION DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX A LA MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES DE LA CONVENTION, DES PROGRAMMES THEMATIQUES ET DES QUESTIONS INTERSECTORIELLES

Dans le but de respecter ses obligations par rapport à la Convention sur la diversité biologique dont elle est partie contractante depuis 1993, la République de Guinée a réalisé plusieurs activités qui s'inscrivent en leur majorité dans le cadre de la mise en œuvre des articles de ladite convention, ainsi que dans les programmes thématiques et les questions intersectorielles adoptés par les réunions de la Conférence des parties. Les principales activités ainsi réalisées sont les suivantes:

2.3-1 Contribution des stratégies et plans d'action nationaux à la mise en œuvre des articles de la Convention,

- **ARTICLE 6: Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable**

Les actions réalisées pour la mise en œuvre de l'article 6 sont notamment : i) la préparation de Monographie Nationale sur la diversité biologique, ii) l'évaluation de la diversité biologique, iii) l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, iv) la préparation du Plan National d'Actions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, v) l'identification des besoins en renforcement des capacités en matière de : taxonomie, conservation in-situ et ex-situ, maîtrise des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales, stratégie de participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données et informations sur la diversité biologique dans le cadre du Centre d'Echange d'informations (CHM), vi) la création d'une Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées

- **ARTICLE 7: Identification et surveillance**

Les activités réalisées au titre de l'article 7 sont : i) l'évaluation Biologique Rapide de quelques zones de la Région de Boké dans le cadre de l'extension de l'exploitation minière ; ii) l'évaluation Biologique Rapide de quelques forêts classées du Sud-Est de la Guinée dans le cadre de l'exploitation du minerai de fer du Simandou par Conservation Internationale et Guinée-Ecologie, iii) l'évaluation des ressources halieutiques dans les eaux continentales et marines par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, iv) l'évaluation des ressources biologiques des Monts Nimba par le Département de Biologie de l'Université de Conakry, v) l'évaluation des oiseaux rapaces en Guinée par la division faune de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et Fauna and flora International (FFI), vi) l'inventaire des espèces nuisibles aux cultures par la division Protection des végétaux de la Direction Nationale de l'Agriculture et les Départements de Biologie des Universités de Conakry et Kankan, vii) l'inventaire et la surveillance des chimpanzés par l'ONG/Institut Jane Goodall, viii) l'inventaire des plantes médicinales par la Direction de la médecine traditionnelle, ix) l'inventaire des Ressources Phytogénétiques par l'IRAG, x) l'inventaire des chimpanzés de Bossou, xi) la collection de référence des insectes nuisibles aux cultures par l'IRAG, xii) la création d'un Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches, xiii) le développement d'un programme de contrôle des pratiques et matériels de pêche, xiv) le développement d'un programme régional d'observation des cétacés en coopération avec le Japon et les Pays africains membres de la commission baleinière internationale (CBI), xv) la mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance sur l'introduction des maladies du cheptel par les peaux, la viande et les espèces exotiques, xvi) la création de trois postes de quarantaine végétale, un laboratoire et cinq antennes, xvii) la surveillance participative des pêches artisanales dans le cadre du Programme régional de Moyens d'Existence Durable de la Pêche (PMEDP), xviii) la

création de l'Observatoire de la Mangrove, xix) l'exécution du programme ODINAFRICA (Ocean Data and Information for Africa, xx) l'inventaire des pesticides dans le cadre d'un projet de surveillance participative, xxi) l'exécution de projets de protection des bassins des grands fleuves soudano sahéliens, et xxii) le dénombrement des espèces migratrices d'oiseaux d'eau sur 300 km de côtes et dans les zones continentales, xxiii) création de l'Observatoire National de la pêche, xxiv) création du Centre d'Observation et de Suivi Environnemental.

- **ARTICLE 8: Conservation *in-situ***

Pour le respect des dispositions de l'article 8, la Guinée a mis en place des politiques, des stratégies, des programmes, des plans et des législations tels que : la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et son plan d'action, la Politique Forestière Nationale, le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Plan National d'Actions pour l'Environnement, le Plan d'Action Forestier National, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove, la Lettre de Politique Agricole, le Code de l'Environnement, le Code Pastoral, le Code Forestier etc..

Des réserves spéciales / sanctuaires de faune sont créés dans les quatre régions naturelles avec pour vocation le repeuplement des aires protégées. Des Etudes d'impacts environnementaux préalables à la réalisation de tout projet de développement sont instituées par le Code de l'Environnement.

En outre la Guinée dispose d'un réseau d'Aires Protégées constitué de Sites Ramsar, de Réserves de Biosphère, d'Aires Protégées Transfrontalières, de Zones de Conservation Communautaires et de Réserves Naturelles Gérées qui couvrent environ 7% du territoire national.

- **ARTICLE 9 : Conservation *ex-situ***

Les réalisations dans ce domaine sont notamment: i) le jardin botanique de Camayenne à Conakry et le Jardin A. Chevalier à Dalaba. Ces jardins conservent quelques espèces exotiques et locales, ii) certaines Institutions de recherche comme le Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè, le Centre Nationale de Sciences Halieutique de Boussoura et l'Université de Conakry disposent de quelques modestes collections biologiques, iii) les Centres de recherche agronomique de : Koba, Kilissi, Baring, Sérédou et Bordeaux disposent chacun d'une importante collection de matériel végétal, iv) le laboratoire de Protection de Végétaux de Foulaya dispose d'une modeste collection biologique, v) un noyau de chimpanzés apprivoisés repris de certains expatriés a été réintroduit à Dubréka et vi) un autre noyau qui a été réintroduit dans le Parc National du Haut Niger. En outre la Guinée compte de nombreuses entrées de banques de gènes dans les collections mondiales.

- **ARTICLE 10: Utilisation durable de la diversité biologique**

De nombreuses dispositions sont prises pour l'utilisation durable des ressources biologiques dont notamment : les Lettres de Politique de Développement Agricole (LPDA1, LPDA2), La politique nationale de développement agricole vision 2015, le Plan National d'Action pour l'Environnemental (PNAE), le Plan d'Action Forestier National (PAFN), le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM), le Programme de Gestion Intégrée Participatif des Monts Nimba, le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV) et autres, intègrent l'utilisation durable des ressources biologiques. D'autres projets et Programmes concourent également à l'utilisation durable du milieu et des ressources. A ce titre on peut noter entre autres: i) le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes (PGIE) qui est une approche reproductible et durable de prévention et d'atténuation des causes et effets de la dégradation des terres sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes, ii) le Programme Régional de Moyens d'Existence Durable des Pêches (PMEDP) qui est un programme de gestion participative des pêcheurs pour une utilisation durable des ressources halieutiques, iii) la délimitation de périmètres pastoraux pour une utilisation durable des habitats et des ressources

animales, iv) le programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon, v) l'aménagement des bas-fonds pour le développement des activités agricoles.

En plus de ces programmes, plusieurs projets comportent un volet amélioration des méthodes d'exploitation et de transformation des ressources naturelles en vue de diminuer les pressions sur ces ressources.

- **ARTICLE 11 : Mesures d'incitation**

En matière d'incitation, les mesures mises en place ne visent pas essentiellement la diversité biologique mais peuvent par interprétation concerner sa conservation et son utilisation durable. Les principaux documents qui intègrent ces mesures sont: i) le code de l'Environnement, iii) le code forestier, iii) le Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes (PGIE) et iv) le projet LAMIL (Landscape Management for Improved Livelihoods, v) Programme Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des hauts bassins des fleuves Niger et Gambie (AGIR), vi) Programme Régional d'Aménagement des Bassins Versants du Niger et de la Gambie (PRABV)...

- **ARTICLE 12 : Recherche et formation**

En coopération avec l'Université du Québec à Montréal, la Guinée a créé un Centre d'Etude et de Recherche en Environnement à l'Université de Conakry. Ce Centre forme au Master en science de l'Environnement. De même le Département de biologie de l'Université de Conakry et celui de Kankan forment en maîtrise en sciences de l'environnement et en diversité biologique.

De nombreux étudiants en biologie de l'Université de Conakry, de Kankan et de N'Zérékoré et de l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah, se spécialisent en diversité biologique et font leurs thèses de fin d'études sur une préoccupation en la matière.

De nombreuses autres institutions de recherche sont impliquées dans les préoccupations liées à la diversité biologique

- **ARTICLE 13 : Education et sensibilisation du public**

Toutes les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation menées par l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP), le CERE (Centre d'Etudes et de Recherches en Environnement), le Centre national d'information et de documentation environnementales, les centres d'information et de documentation environnementales des quatre régions naturelles, le Programme Régional d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE), les projets d'aménagement des Bassins Versants et les ONG: OVODEC (Organisation des Volontaires pour le Développement Economique et Culturel), Guinée-Ecologie, EUPD (Entraide Universitaire pour le Développement), COFEG (Coordination des ONG Féminines de Guinée), l'Association pour l'impulsion et la coordination de la recherche sur l'alphabet ICRA N'KO, les groupements de pêcheurs, des mareyeuses, des artistes etc., rentrent dans le cadre du programme d'éducation relative à l'environnement.

L'émission "Protégeons notre environnement" sur la Radio et la Télévision Nationale, ainsi que les programmes d'information et de sensibilisation des Radios Rurales et des Radios Communautaires appuient les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales en matière d'éducation et de sensibilisation du public. Les ONG, les artistes dramaturges, les peintres, les plasticiens, les leaders d'opinions, les centres d'éducation, appuyés par les partenaires au développement, contribuent également à l'éducation et à la sensibilisation du public, à l'exécution d'initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales en matière de préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique.

Des comités d'écoute et de restitution des émissions des radios rurales et communautaires sur la protection de l'environnement sont organisés au niveau de quelques aires protégées et des associations de développement.

Des ateliers et séminaires à Conakry et dans les quatre régions naturelles ont permis une large participation des acteurs à la définition consensuelle des principaux enjeux de la diversité biologique. Ce qui a permis aussi de faire le point sur les efforts de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources en Guinée.

- **ARTICLE 15 : Accès aux ressources génétiques**

Toutes les ressources, qu'elles soient végétales ou animales, font objet d'accès. La Guinée a fourni la race Ndama, (reconnue pour sa trypanotolérance à certains pays pour l'amélioration de leur cheptel bovin). Elle a également fourni des variétés de palmiers à huile à d'autres pays comme l'Indonésie. Elle compte plus de 900 entrées de banques de gènes dans les collections mondiales et entretient des relations avec les centres internationaux de recherche pour la gestion des ressources phytogénétiques (IITA, IPGRI, ICRAF, JIRCAS, CGIAR, CORAF et les systèmes nationaux de recherche de la sous-région (CNERA, ISRA Institut sénégalais de recherche, etc...).

Nombreuses sont les ressources génétiques et biologiques guinéennes auxquelles l'extérieur a accès légalement par la voie de la coopération. Dans le cadre des échanges en agro-biodiversité, la Guinée a reçu des variétés améliorées de céréales des pays amis tel que la Chine, qui sont actuellement vulgarisées au niveau des paysans. En matière d'amélioration de la productivité de la race bovine «N'Dama», la Guinée a importé la Krasnaya de l'ex Union Soviétique. En matière de créveticulture, elle a importé deux espèces de crevettes, l'une de l'Indonésie, l'autre du Panama. Elle a aussi importé des espèces de plantes forestières à croissance rapide.

Des accords bilatéraux signés entre la Guinée et des Pays amis ont permis l'importation de semences de poisson de la Côte d'Ivoire (Tilapia) et de la Chine (Carpe), dans le cadre de la pisciculture. Pour le développement de l'aulacodiculture des semences d'aulacodes ont été importées du Burkina Faso.

- **ARTICLE 17 : Echange d'information**

En matière d'échange d'information la Guinée a mis en place, avec l'aide du FEM, deux centres d'échange d'informations dont un sur la biosécurité (BCH) et un sur la diversité biologique. Au titre du CHM, la Guinée a créé des sites web dont les adresses sont :

<http://www.bch.naturalsciences.be/guinea> ;

<http://www.environnement-gn.org>

<http://www.cnshb.org>

A ces adresses sont postées des données et informations sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique par la Guinée et de nombreux liens vers d'autres partenaires en diversité biologique.

- **ARTICLE 18 : Coopération technique et scientifique**

La Guinée exécute de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux signés dans le cadre de la coopération scientifique et technique avec plusieurs pays, organisations et institutions scientifiques. Ces accords sont développés notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes.

Dans le cadre de l'U.A., de la CEDEAO et sur le plan bilatéral, la Guinée coopère avec plusieurs partenaires pour renforcer ses capacités en matière: i) d'élevage : la lutte contre la trypanosomiase en coopération avec la Gambie et International Trypanotolerance Center (ITC), ii) d'Agriculture: L'Institut International pour l'Agriculture Tropicale (IITA) dans le cadre de la lutte biologique contre les maladies des plantes (la mosaïque du manioc), iii) de lutte contre la cochenille farineuse du manguier, une coopération a été développée avec USAID et IITA, iv) d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique harmonisée de mise en quarantaine des nuisibles des céréales, la Guinée a aussi coopéré avec le Conseil phytosanitaire interafricain, v) projet de gestion durable du bétail endémique.

- **ARTICLE 19 : Gestion de la biotechnologie et de ses avantages**

La Guinée n'a pas suffisamment accès à la biotechnologie moderne, par manque de ressources humaines compétentes et de moyens financiers adéquats. Cependant elle a élaboré un cadre national de biosécurité en 2005, qui définit la politique nationale en matière de gestion des risques biotechnologiques et a mis en place à Foulaya un embryon de laboratoire de biotechnologie avec l'assistance de l'USAID et du Projet LAMIL. L'IRAG collabore avec le Département de Biologie de l'Université de Conakry pour la formation des cadres.

- **ARTICLE 20 : Ressources financières**

En dépit de son potentiel de développement considérable, la Guinée traverse une crise économique et sociale sans précédent marquée par un ralentissement de la croissance, une inflation en forte augmentation, des difficultés de paiement du service de la dette et l'augmentation de la pauvreté.

Les défis de développement relevés dans le BCP, le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP), "Guinée, vision 2010" et la Déclaration du Millénaire pour le développement ont servi de base à l'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) qui a retenu cinq axes stratégiques d'intervention : a) la croissance économique et le renforcement des capacités productives, b) la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, c) le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, d) la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ; e) la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

En matière d'amélioration de l'Environnement l'appui est centré sur : (i) une politique nationale de protection et de gestion durable de l'environnement, (ii) le renforcement des capacités des institutions et des communautés en gestion des ressources naturelles ; (iii) la vulgarisation de bonnes pratiques et des technologies appropriées, notamment en matière de petite irrigation et d'énergie; (iv) l'accroissement des rendements des exploitations; (v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement des terres, notamment dans les zones de mangrove; (vi) la mise en place d'un système opérationnel et permanent de statistiques environnementales.

En matière de diversité biologique, à travers ce programme, le Système des Nations Unies est entrain d'aider la Guinée pour la gestion durable des ressources naturelles dans cinquante (50) collectivités rurales décentralisées (CRD). L'aide consistera à faire en sorte que les populations de ces CRD écologiquement fragiles gèrent durablement les ressources naturelles de leurs terroirs et améliorent leur cadre de vie.

2.3.2 - Contribution des stratégies et plans d'action nationaux à la mise en œuvre des programmes thématiques et des questions intersectorielles adoptés dans le cadre de la Convention,

Dans le cadre du respect des décisions des 7ème et 8ème sessions de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, relatives aux programmes thématiques et aux questions intersectorielles, la Guinée a réalisé un certains nombres d'activités dans les domaines ci-après :

2.3.2.1 Programmes Thématiques

- **Diversité Biologique des Forêts**



Conservation international

La République de Guinée se situe dans l'écosystème des forêts de la Haute Guinée qui s'étend de la Guinée au Togo en passant par la Sierra Leone le Liberia, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Cette région de haute diversité biologique recèle quelques 9 000 espèces de plantes vasculaires, dont 25 % sont réputées ne pousser nulle part ailleurs dans le monde. Elle abrite également près de la moitié de tous les mammifères vivant en Afrique Occidentale. Cette zone recèle une grande variété d'oiseaux de 514 espèces différentes, dont 90 lui sont propres..

Les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest possèdent 1 320 espèces de vertébrés autres que des poissons, dont 270 n'appartiennent qu'à cette région.

La zone abrite de rares hippopotames nains, ainsi qu'une multitude d'espèces peu communes dont l'éléphant de forêt, le cercopithèque diane et plusieurs types d'antilopes de forêt. Cette région fait partie des 25 réserves de faune et de flore les plus riches et les plus menacées de la planète.

Parmi toutes les zones de haute diversité biologique, ces forêts sont celles qui offrent le plus grand choix de mammifères et elles sont au coeur des priorités en ce qui concerne la conservation des primates.

Au nombre des espèces très menacées de primates qu'abrite cette zone se trouvent le mangabey à collier blanc, le cercopithèque diane, la guenon de type *Cercopithecus nictitant*, le colobe bai de Miss Waldron et le Gorille diehli.

Couvrant à l'origine une superficie d'environ 1,2 millions de kilomètres carrés, les forêts de cette région ne sont plus que des successions de fragments entrecoupés par des communautés agricoles et des terres en friches. La dégradation de l'écosystème résultant d'activités d'extraction telles que l'exploitation minière et la chasse en forêt vierge pour alimenter le commerce de viande de brousse, les possibilités limitées en matière de conservation et les politiques, les réglementations et pratiques institutionnelles tendant à saper les efforts de conservation, présentent une menace directe pour la diversité biologique dans cette région.

- **La Diversité Biologique des Montagnes**

La Guinée est aux trois quarts montagneuse. Les écosystèmes de ces zones montagneuses abritent une diversité biologique riche et variée. Cependant, les ressources biologiques de ces régions sont soumises à une forte pression du fait des activités anthropiques exercées sur elles. Face à cette situation, des actions visant à arrêter et en fin de compte à inverser le processus de dégradation des ressources naturelles sont engagées.

Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon initié en 1981 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) d'alors et par l'Organisation des Nations Unies (ONU) est conçu comme une action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités. Ce programme dans sa seconde étape exécutée au cours de la période 1988-1998 a mis en oeuvre des projets expérimentaux à travers l'approche d'aménagement des bassins versants dits "Bassins Représentatifs Pilotes (BRP)". Ces projets ont visé la conception et l'exécution d'actions de restauration et d'aménagement intégré des bassins versants en vue de la mise au point de stratégies de type d'intervention applicable à des zones agro-écologiques similaires.

Cette approche d'expérimentation a retenu l'attention des bailleurs de fonds qui ont financé l'exécution de 4 BRP, à savoir : i) le PNUD pour le BRP de Guétoya dans le bassin fluvial de Kokoulo (Préfecture de Pita), ii) la Coopération Française pour le BRP/source du Bafing à Tolo (Préfecture de Mamou) dans le bassin du fleuve Sénégal et le BRP de Balè pour le bassin du fleuve Kaba, iii) L'USAID pour trois BRP (Dissa, Koundou et Diaforé), respectivement dans les bassins fluviaux du Kolontè, du Koliba/Corubal et du Sénégal, et iv) l'Union Européenne pour deux BRP (le Haut Niger et la Haute Gambie).

Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon a été étendu à la création et à la gestion de deux parcs nationaux (le Parc de Badiar en Moyenne Guinée et le Parc de Mafou en Haute Guinée) et de deux aires protégées transfrontalières (Guinée-Guinée Bissau et Guinée-Mali).

La troisième étape (1999) a consisté à la mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation des actions entreprises pendant la deuxième phase; à la réalisation de l'ensemble des actions prévues et à l'élaboration d'un programme d'action stratégique pour la gestion et le développement durable du Massif du Fouta Djallon

En plus de ce programme régional d'autres interventions, initiées par le gouvernement en partenariat avec les agences de développement et les ONG ont été conduites pour assurer une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit: i) du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), cofinancé par la Banque Mondiale, le FIDA, et l'AFD (2000 – 2011), ii) du Programme d'appui à l'élevage (PAE) financé par l'AFD, iii) du Projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord (PAPEBGN), financé par le FIDA, iv) du Projet de développement rural des préfectures de Dabola et Dinguiraye (PDD), financé par l'Union Européenne, v) du Programme de réhabilitation agricole et l'appui au développement local (PRAADEL), financé par le FIDA, vi) du Programme de développement rural intégré du Fouta Djallon (PDRI/MFD), financé par la BID, vii) du Projet d'appui aux actions d'autopromotion et aux technologies appropriées (P/4A/TA/GTZ), financé par la coopération allemande, viii) du Projet d'appui à la foresterie communautaire et privée (PAFCOP), financé par la Coopération allemande.

Au niveau de la région forestière, des évaluations biologiques rapides (RAP /EBR) ont été menées à l'intérieur et aux alentours de la forêt classée du Pic de Fon dans la chaîne de Simandou et au niveau des trois forêts Classées (Déré, Diécké et mont Béro) respectivement en novembre et décembre 2002 et en novembre et décembre 2003 pour la collecte des données sur la diversité et l'état des espèces dans les quatre forêts classées, afin d'émettre des recommandations sur la conservation et sur la gestion de la diversité biologique. Ces RAP ont été réalisés dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets miniers en cours de réalisation dans la région sud-est de la Guinée.

L'équipe de RAP a examiné les groupes taxinomiques sélectionnés pour déterminer la richesse en diversité biologique de chaque zone, le niveau d'endémisme et le caractère unique de l'écosystème. L'équipe RAP a mené un inventaire des plantes, des orthoptères, des amphibiens, des reptiles, des oiseaux, des grands mammifères, des petits mammifères y compris des sauvages souris.

Les résultats des inventaires RAP de la biodiversité confirment que Déré, Diécké et le mont Béro sont biologiquement riches, avec au moins 1000 espèces répertoriées pour 10 groupes taxonomiques.

Les résultats de l'inventaire RAP du Pic de Fon de la chaîne de Simandou ont répertorié 804 espèces. Parmi lesquelles plusieurs sont nouvelles pour la science. L'équipe du RAP a aussi constaté une extension de la zone de répartition de certaines espèces. Elle a observé la présence au niveau de la forêt classée du Pic de Fon de nombreuses espèces d'importance internationale pour la conservation, parmi lesquelles un arbre (*Neolemonnier clitandrifolia*) classé par l'UICN comme menacé d'extinction, ainsi que 16 arbres classés comme vulnérables et un arbre classé comme presque menacé.

La présence de plusieurs espèces importantes pour la conservation au sein de chacune de ses réserves, dénote l'extrême importance de ces sites pour la conservation de la diversité biologique.

- **La Diversité Biologique marine et Côtière**

La diversité biologique marine et côtière se localise exclusivement au niveau de la région côtière, appelée Basse Guinée ou Guinée maritime. Cette partie couvre 15% de la surface totale de la Guinée (36 200 km²) et comprend une zone marécageuse derrière laquelle s'étend une plaine s'élevant lentement jusqu'au pied des collines du Fouta Djallon. La pluviométrie annuelle varie entre 2 000 et 4 000 mm. Des études menées au niveau de cette région ont révélé une diversité biologique riche et variée, tant sur le plan de la faune que de la flore dont la préservation a toujours été au centre des préoccupations nationales en matière de gestion durable de la diversité biologique.

A ce titre plusieurs actions ont été entreprises pour assurer une gestion durable de la diversité biologique marine et côtière dont les plus importantes sont : i) l'élaboration de cadres politiques et juridiques tels que : la Politique Forestière Nationale, le Plan d'Action Forestier National, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove, la Politique Nationale de Développement Agricole, le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises, la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action, le Plan National d'Action pour l'Environnement, l'Ordonnance N°045/PRG/87 portant Code de protection et de mise en valeur de l'Environnement, la Loi L/95/13/CTRN portant code de la pêche maritime, la Loi L/94/005/CTRN du 15 Février 1994 portant Code de l'Eau, la Loi L/99/013/AN portant Code forestier, l'Ordonnance O92/019/ portant Code Foncier et domanial, la Loi L/97/03/AN adoptant et promulguant le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse, la Loi L/94/051/CTRN du 19 Août 1995, portant Code pastoral, la Loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995 ? portant Code de l'Elevage et des produits animaux. Il faut noter que les détails pour l'application de chacun de ses textes législatifs sont contenus dans des Décrets et/ou Arrêtés d'applications pris à cet effet.

Dans la sous région ouest africaine la Guinée coopère avec le Sénégal, la Guinée Bissau, la Gambie, la Mauritanie, le Cap Vert et la Sierra Leone, en matière de surveillance et de protection des Pêches. Les opérations de surveillance aérienne de la ZEE depuis 1997 laissent ressortir que 57% des navires actifs sont en situation d'infraction. C'est dans ce contexte qu'en 2002, la Commission Sous-régionale des Pêches (CSR) a mis sur place une opération aéro-maritime dénommée 'LANYI 7' dans le but d'aider ses pays membres (Guinée, Guinée Bissau, Sierra Leone, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert).

La proportion d'aires protégées dans la zone maritime et côtière est importante et pourrait cependant augmenter. Elle abrite six sites classés Sites "RAMSAR" en 1992 couvrant 236 ha. En outre, le processus de création d'une Aire Marine Protégée a démarré en mai 2003.

La Guinée et la Guinée Bissau ont entamé, en 2000, la création d'une Aire protégée transfrontalière dans les écosystèmes des trois Rio "Cogon, Korubal et Nunez". Cette Aire

transfrontalière couvre une superficie de 1 700 000 ha dont 800 000 ha en Guinée, avec siège à Boké). La Guinée a créé en 1994, la réserve naturelle de Kounoukan couvrant 5 032 ha (ancienne forêt classée de Kamalaya) dans la Préfecture de Forécariah.

Le domaine des forêts classées de la région maritime et côtière est de 112 068 ha pour 32 forêts.

- **La Diversité Biologique Agricole**

En Guinée les plantes cultivées sont à peu près les mêmes dans toutes les quatre régions naturelles du pays. Ces plantes sont principalement les Céréales (riz, maïs, fonio, sorgho, mil, etc.), les plantes à tubercules (manioc, patate douce, igname, pomme de terre, taro, etc.), les plantes fruitières (manguier, ananas, bananier, oranger, mandarinier, citronnier, etc.), les plantes légumières (laitue, tomate, oignon, gombo, etc.), les plantes oléifères (palmier à huile, cocotier, etc.). En plus de ces plantes il y'a d'autres qui sont destinées aux cultures d'exportation telles le caféier, le cotonnier, le cacaoyer et le théier.

Pour leur conservation et leur utilisation durable, des actions ont été menées à différents niveaux.

Les plus importantes de ces actions sont : i) la monographie nationale sur la diversité biologique en son quatrième point relatif à l'Utilisation et la Valorisation de la diversité biologique, ii) la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique en son objectif principal II relatif à l'Utilisation Durable de la diversité biologique notamment dans ses sous objectifs 2.1 et 2.2 relatifs respectivement à l'exploitation écologiquement durable des ressources biologiques et le remplacement progressifs des pratiques agropastorales inappropriées par des pratiques écologiquement durables iii) le Plan d'Actions pour la Conservation de la Diversité Biologique et l'Utilisation durable de ses ressources qui consacre le projet N°1 portant sur l'Inventaire des écosystèmes agricoles dont le coût est estimé à 850.000\$US, le Projet N°21 concernant l'amélioration des systèmes d'utilisation et de la productivité des sols estimé à 7 860.000\$US et le projet N°29 relatif à la constitution d'une collection de fruitiers spontanés guinéen en vue de leur conservation et leur utilisation durable estimé à 86.000 \$US, et le projet N° 43 relatif à l'Amélioration de la production et des systèmes d'exploitation agricoles dans les Écosystèmes humides de la Moyenne Guinée estimé à 645 000 \$US, iv) les lettres de politique de développement agricole (LPDA1 et LPDA2), v), la nouvelle politique de développement agricole,

Au plan sectoriel, la Direction Nationale de la Recherche Agronomique a développé un Plan Stratégique pour la Recherche Agronomique et créé une base de données sur les ressources phytogénétiques. Le Centre de Recherche Agronomique de Foulaya a créé une banque de ressources phytogénétiques.

- **La Diversité Biologique des Ecosystèmes des Eaux Intérieures**

Les plans et programmes nationaux en la matière ont permis le reboisement des têtes de source de deux fleuves (Lofa et Konkouré), le dénombrement des oiseaux d'eau., l'inventaire des mares.

2.3.2.2 Questions intersectorielles

- **L'Évaluations**

Des évaluations rapides de la biodiversité (RAP) ont été réalisées en 2002, 2003 et 2005 au niveau de la forêt classée du Pic de Fon dans la chaîne de Simandou, des forêts classées de Déré, Diécké et mont Béro et dans quelques zones de la région de Boké. Ces évaluations ont permis de répertorier plusieurs espèces terrestres et aquatiques qui sont d'importance nationale et internationale pour la conservation de la diversité biologique.

Dans le domaine halieutique, des évaluations de l'état des stocks ont été faites par le CNSHB et le CERESCOR, avec l'assistance de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Ces évaluations ont fournis des diagnostics sur l'état d'exploitation des stocks. Les premières évaluations ont porté principalement sur les crevettes et les céphalopodes qui font actuellement l'objet d'une demande importante de licences de pêches industrielles.

- **L'Etudes d'impact sur l'Environnement**

Le Décret n° 199/PRG/SGG/89 codifie les études d'impact sur l'environnement, en application des articles 82 et 83 du Code de l'environnement. L'Arrêté N° 990/MRNE/SGG/90 définit le contenu et la méthodologie des études d'impact sur l'environnement. La réalisation de tout projet d'aménagement, d'ouvrages et d'installations doit être précédée d'une étude d'impact sur l'environnement.

- **L'Identification et surveillance**

Des identifications ont été réalisées sur :

- les ressources halieutiques dans les eaux continentales et maritimes par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura ;
- les ressources biologiques des Monts Nimba par les Départements de Biologie des Universités Guinéennes ;
- les oiseaux rapaces en Guinée par la division faune de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et Fauna and flora International (FFI) ;
- les chimpanzés avec l'ONG/Institut Jane Goodall ;
- les espèces nuisibles aux cultures par la division Protection des végétaux de la Direction Nationale de l'Agriculture et les Départements de Biologie des Universités de Conakry et Kankan;
- les plantes médicinales par la Direction nationale de la médecine traditionnelle ;
- les Ressources Phytogénétiques agricoles par l'IRAG

En plus il existe un Centre National de surveillance des Pêches et un programme de surveillance participative des pêches artisanales dans le cadre du Programme régional de Moyens d'Existence Durable de la Pêche (PMEDP).

- **L'Initiative mondiale en matière de taxonomie**

Le constat est que les infrastructures taxonomiques adéquates et les équipements de terrain et de laboratoire sont insuffisants et un déficit en taxonomistes est confirmé ; le soutien financier est insuffisant. Pour combler ces lacunes la Guinée a identifié ses besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie. Ces besoins sont les suivants : i) renforcement des capacités humaines : (former les formateurs, élaborer des plans et programmes pédagogiques, mettre en place trois unités de formation en taxonomie "en flore, faune terrestre et faune aquatique", assurer la qualification des taxonomistes et agents de terrain), ii) renforcement des capacités institutionnelles

- **La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes**

Lors de l'élaboration de la Monographie Nationale sur la diversité biologique, en 1997, la Guinée a établie une liste de 3076 espèces végétales représentées par 55 bryophytes, 157 ptéridophytes, 11 Gymnospermes, 2 833 angiospermes (2 067 dicotylédones et 766 monocotylédones). Cette liste n'est pas complète puisqu'elle ne renferme que les informations documentaires d'accès facile.

Toute fois d'autres travaux d'inventaire ont été réalisés à différents niveaux dont les résultats ne sont pas centralisés pour produire une liste nationale. Dans cet ordre se trouvent entre autres, les évaluations biologiques rapides (RAP 35, 40, 41) réalisées dans le cadre des études d'impact environnemental et social des projets miniers.

La Guinée a développé des objectifs pertinents à travers les politiques et programmes mis en place.

De nombreux travaux d'évaluation de l'état de conservation de la flore ont été exécutés à travers le pays dans le cadre de différents projets, à l'exemple des projets de Bassins Représentatifs Pilotes. Ces projets ont touché : i) 25 bassins appartenant aux bassins des fleuves Niger, Gambie, Sénégal, Konkouré, Koliba-Corrubal, Kolenté et Kaba; ii) 889 villages couvrant une superficie de 4313 km² avec une population totale évaluée à 139.868 habitants; iii) 10 forêts classées couvrant une superficie de 74.300 ha ; iv) 2 parcs nationaux (haut Niger et Badiar) couvrant une superficie de 807.900 ha avec une population de 69.947 habitants répartis entre 114 villages.

Les domaines de concentration et les actions principales ont été les suivants :

- Etudes et Recherches de base (Cartes topographiques, végétation, sols, inventaire de la flore, schéma d'aménagement, étude socio-économique, etc.
- Diminution de la pression sur le couvert végétal et la faune (gestion des feux de brousse, foyers améliorés, haies vives, rationalisation de la coupe du bois).
- Amélioration et enrichissement du couvert végétal (production de plans forestiers, reboisement, mise en défens, groupements forestiers).
- Développement agro-pastoral durable (aménagement de bas fonds, cordons pierreux et biologiques, amélioration de la fertilité des sols, gestion de parcours pastoraux, groupements de producteurs agricoles et d'éleveurs.
- Valorisation des produits de la biodiversité (apiculture améliorée, extraction huile de palme, extraction beurre de karité, saignée douce de palmiers et de rônier.

Ces nombreux travaux exécutés à différents niveaux à travers le pays ont été faits sans coordination générale et n'ont pas été capitalisés pour donner un état général de la conservation des plantes au niveau national.

La Guinée, partie de 4,8% en 1997, avait pour objectif d'arriver à un taux de couverture en Aires Protégées de 8% d'ici 2010. Elle est, en la matière, parvenue au courant de 2006 à une couverture de 7% de son territoire.

D'autre part, il existe quatre jardins botaniques qui conservent quelques espèces de plantes dont un à Dalaba (plantes exotiques), un à Dubréka (plantes médicinales), un à Kankan (plantes diverses) et un à Conakry (plantes diverses).

La représentation des plantes cultivées et autres espèces à valeur socio-économique dans les infrastructures de conservation ex-situ est très faible.

• **L'utilisation durable comme problème multisectoriel**

La Guinée a souscrit à la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000 et s'est engagée à créer un cadre propice pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. En vue d'assurer la convergence des OMD avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté et en raison de la nécessité d'intensifier les efforts pour être au rendez-vous de 2015, le gouvernement a engagé en 2005 une vaste réflexion axée sur la planification stratégique des OMD dans le cadre de l'élaboration du DSRP qui en est devenu l'instrument d'opérationnalisation.

Dans ce cadre, les actions entreprises avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) ont permis : la réalisation des études diagnostiques sur les secteurs prioritaires des OMD (éducation, santé, développement rural, aménagement urbain, eau et assainissement, énergie, genre & équité, environnement, nouvelles technologies), l'identification et l'évaluation des coûts des interventions nécessaires à atteindre les OMD, et la préparation d'un cadre macro-

économique pour la planification et le financement des OMD. Au total, les besoins de financement pour atteindre les OMD sont estimés à 12,5 milliards de dollars US, soit 1,39 milliards par an sur une période de neuf ans.

Le programme pêche écologique en Guinée d'une durée de 3 ans (septembre 2000 –août 2003), est un programme conjoint entre le Centre National des sciences Halieutique de Boussoura et l'IRD avec une collaboration scientifique du CERESCOR et un financement de la Coopération Française et de la Commission Européenne.

La plupart des Projets et Programmes développés et mis en œuvre tiennent compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques tels que le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes et le Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba, par une gestion intégrée et participative.

- **Approche éco systémique**

La Guinée coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (Guinée, Guinée-Bissau ; Guinée-Mali, Guinée-Sénégal). Elle participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés. Ces Programmes facilitent l'échange d'expériences et le renforcement des capacités sur le plan local, national et régional.

Au titre de ces Programmes on peut citer :

- le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine
- le projet de gestion intégrée du Grand Ecosystème marin du Courant des Canaries (GEM-CC)
- le projet "aires marines protégées (AMP)"
- les programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures (Gambie, Niger, Sénégal, Mano).
- Les Programmes de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures à travers le Projet de gestion intégrée des écosystèmes (PGIE) et le projet de gestion intégrée des ressources naturelles et protection de la biodiversité (PGIRN)
- les projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du massif du Foutah-Djallon, les projets d'aménagement des bassins représentatifs pilotes (BRP) de la Gambie, du Niger, du Sénégal etc..

- **Conservation de la diversité biologique**

Pour résoudre les problèmes de dégradation de la diversité biologique, la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et son plan d'action pour l'utilisation durable de ses ressources ont identifié assez de questions prioritaires, au nombre desquelles on peut citer :

1. la gestion des pressions sur la diversité biologique agricole ;
2. le renforcement de la conservation in-situ de la diversité biologique agricole
3. le renforcement de la capacité nationale de conservation ex-situ;
4. la mise en place d'un système d'exploitation écologiquement durable des ressources agricoles ;
5. le remplacement progressif des pratiques inappropriées par des pratiques écologiquement durables ;
6. le renforcement des politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources biologiques;
7. l'encouragement de la recherche pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;

8. la promotion du renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources
9. la promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation, d'information et d'échange d'informations pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes ;
10. la mise en place d'un mécanisme de support financier pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;
11. le renforcement de la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources de la diversité biologique;

Bref, la Guinée a mis en place de nombreux instruments au titre desquels on peut citer: i) le document Guinée vision 2010, ii) le programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative; iii) le projet diversité biologique (Monographie, Evaluation, Stratégie, Plan d'Action, Evaluation des besoins en renforcement des capacités) 1998-2005, iv) le projet biodiversité de Kankan (1998-2005), v) le projet changements climatiques, vi) le cadre national de biosécurité et vii) d'autres programmes et projets etc..

- **Accès aux Ressources Génétiques et Partage des Avantages**

Le partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des écosystèmes et des ressources biologiques n'a pas encore pris toute son importance en Guinée. Les textes législatifs et réglementaires se rapportant à ces questions ne couvrent qu'insuffisamment l'accès aux ressources biologiques. En conséquence tant sur le plan national qu'international, l'accès aux ressources est ouvert et sans mécanismes de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs clairement définis.

Sur le plan national

La Guinée a élaboré et adopté une série de textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion de l'environnement en général et des ressources naturelles en particulier. Cependant ces textes ne régissent pas efficacement le processus de partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques.

Les principaux textes sont :

- Le régime financier et fiscal des CRD : privilégie les collectivités locales dans la jouissance des bénéfices de l'exploitation des écosystèmes.
- Le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse prévoit le partage des recettes, des taxes et redevances issues de l'exploitation des produits animaux entre les Communautés rurales et l'Etat.
- Le code forestier : prévoit la ventilation des recettes issues des taxes et redevances des produits végétaux entre les CRD et les Services de l'Etat.
- Les pêches collectives : Elles sont pratiquées aussi bien dans les mares que dans les rivières et marigots. Ces pêches regroupent des villages et quelques fois des contrées toutes entières en des jours convenus.

Sur le plan international

- Les codes forestier et de pêche stipulent que la délivrance d'autorisation d'exploitation des ressources aux sociétés étrangères est fixé par arrêtés conjoints des Ministres chargés des finances et ceux de tutelles.
- Dans le cadre des échanges en agro-biodiversité, la Guinée a reçu des variétés améliorées de céréales des pays amis tel que la Chine, qui sont actuellement vulgarisées au niveau des paysans.
- Dans le cadre de l'amélioration de la productivité de la race bovine «NDama », la Guinée a importé la Krasnaya de l'ex Union Soviétique.

- La Guinée a fourni la race Ndama, reconnue pour sa trypanotolérance à certains pays pour l'amélioration de leur cheptel bovin. Elle a également fourni des variétés de palmiers à huile à d'autres pays comme l'Indonésie.

Nombreuses sont les ressources génétiques et biologiques guinéennes auxquelles l'extérieur accède, soit légalement ou illégalement. Dans ce cadre la Guinée exporte environ 22 espèces de bois sur le marché.

- Le bois est exporté aussi sous la forme de produits finis (statuettes, masques, tam-tams, meubles de maison) en direction de : Hollande, France, Belgique, Allemagne, Japon, Etats Unis, Russie, Ukraine, Grande Bretagne etc.

La Guinée exporte également la faune sauvage:

- Les Reptiles (vivants et peaux, griffes, dents, produits finis) ; oiseaux divers à destination de la Belgique, l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, le Danemark, et la France...
- Les mammifères: exportés vivants : Céphalophes, chimpanzés, Guib harnaché et les félins en direction de la Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Espagne pour être utilisés comme objets d'exposition et de collection de référence dans les musées ou destinés aux besoins de recherche, aux zoo et à la domestication.
- Les Poissons vivants qui proviennent essentiellement les représentants de trois familles: les Cichlidae : (*Tilapia butticofferi*, *Tilapia brevimanis*, *Tilapia rhéophila*, *Pelvicachromis humilis*); les Ciprinodontidae : (*Epiplatys annulatus*, *Epiplatys sexfaciatus*, *Epiplatys roloffii*); les Ciprinidae : (*Barbus guineensis*, *Barbus leonensis*, *Leptocypus guineensis* et *Leptocypus konkourensis*).
- Poissons congelés, fumés ou séchés (poissons osseux et cartilagineux)
- Les crustacées (crabes, crevettes, langoustes et cigales) ; les céphalopodes (calmars, poulpes et sèches) ; les bivalves et gastéropodes.

- **Relations avec d'autres conventions**

La totalité des Conventions et protocoles liés à la diversité biologique (Ramsar, Bonn, CITES, Changement Climatique, Désertification, Protocole de Cartagena, etc..), leurs points focaux nationaux sont en majorité sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cela facilite une synergie d'actions de l'ensemble des structures chargées de coordonner les activités de mise en œuvre de ces Conventions. A titre d'exemple de complémentarité, i) la lutte contre la désertification a posé la problématique de la lutte contre la dégradation des terres, la déforestation et dégagé des axes d'orientation et des domaines d'actions prioritaires, ii) seize zones humides ont été érigées en sites RAMSAR, dans le processus de la mise en œuvre de cette Convention Ce sont là autant d'actions qui confortent la Convention sur la diversité biologique.

2.3.3 Ressources financières nationales et/ou internationales affectées aux activités

En Guinée, la réalisation des activités de préservation de la diversité biologique a été financée par des fonds internes et externes. Au titre des fonds externes provenant de la coopération bi et multilatérale, on peut noter :

Tableau iv : Sources externes de financement des projets et programmes

1°/ France

PROJET	PERIODES	MONTANT (€)
Observatoire de la Guinée Maritime (cofinancement FFEM)	2000 - 2006	1.800.000
Projet de développement de la Pisciculture en Guinée Forestière	2005 - 2008	2.870.000
Programme d'appui aux communautés villageoises de la Guinée forestière	2002 - 2008	5 800 000
Projet d'appui à la dynamisation des filières agricoles	2008	1.050.000
Projet multi - pays des pêches (sous – régional)	2008	5.000.000

2/ Co-financement FEM

PROJET	PERIODES	MONTANT (\$)
REGIONAL		
Appui à la Commission Sous Régionale des Pêches pour l'Opérationnalisation du Programme ALPHA	2004 - 2007	98.000
Regional and subregional capacity building for the exchange of official phytosanitary information under the New Revised Text of the IPPC	2005 - 2007	224.000
Assistance for the implementation of the integrated plan of the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) and the Sirte Declaration	2006 - 2007	270.000

3/ Banque Mondiale

PROJET	PERIODES	MONTANT(\$)
Projet de gestion côtière et marine et de la biodiversité (*)	2006 -	5 000 000
Projet de mise en valeur intégrée des ressources en eau et de développement durable des écosystèmes du bassin du fleuve Niger (*)		9 000 000
Projet d'appui aux communautés villageoises, incluant PGIE(*) FIDA, AFD	2006 - 2007	29 000 000
Sécurité alimentaire	2005 - 2007	269.233

4/ Commission Européenne

PROJETS	PERIODES	MONTANT (€)
Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie	2000-2005	23.000.000
Programme Régional d'Aménagement des bassins versants (+ coopération italienne)	1991 - 1999	33.000.000 (FED) 6.000.000 (Italie)
Relance sociale et économique à travers le développement communautaire	2006 - 200_	1 279 989
Projet Pilote de gestion des mangroves de la Baie de Sangareya	1992-2000	(ECUS) 12.500.000
Programme d'Appui au sous - secteur de l'Elevage	2002 -2007	8.000.000
Programme Panafricain de contrôle des épizooties (régional)	2000 - 2007	1.084.300

5/ FEM/PNUD

PROJETS	PERIODES	MONTANT (\$)
Projet sur la diversité Biologique		445.600
Projet sur les Changements Climatiques		445.600
Projet sur la Biosécurité	2003 - 2005	195.750
Programme de Conservation de la Diversité Biologique des Monts Nimba (*) (+UNESCO, miniers)	2005 - 2013	11.000.000
Autoévaluation des capacités nationales de la gestion de l'environnement mondial	2005 - 2007	225 000

Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger	2004 - 2008	42 940 000
Combating Living Resource Depletion and Coastal Area Degradation in the Guinea Current through Ecosystem-based Regional Actions (* et PNUE)	2005 - 2009	Total (regional) 55 300 000

* partenariat FEM

6 / FIDA

PROJETS	PERIODES	MONTANT CONTRIBUTUE (\$)
Programme de réhabilitation agricole et l'appui au développement local (Fouta-Djallon)	1996- 2009	6,95 millions
Projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord	2003 - 2009	9,95 millions
Programme de développement rural participatif en Haute Guinée	1999 - 2009	10,2 millions
Développement agricole en Guinée Forestière	2002 - 2009	9,4 millions

7/USAID

PROJETS	PERIODES	MONTANT (\$)
Programme Elargi de Gestion des Ressources Naturelles	2006	33.690.000

8/ BID

PROJETS	DUREE	MONTANT CONTRIBUTUE (\$)
Projet de Développement Rural Intégré Kakossa	2004 - 2009	11,500 000
Projet de Développement Rural Intégré Dubréka	1999 - 2007	11 480 000
Projet de Développement Rural Intégré Telémélé	2003 -2009	16 500 000
Projet de Développement Rural Intégré Haute Guinée Ouest	2003 - 2009	11 540 000
Projet de Développement Rural Intégré Fouta-Djallon	1999 - 2007	11 230 000
Office de Mise en valeur de la Gambie (coopération BAD)	2004 - 2009	FCFA 17.738 790 000

9 / Allemagne

PROJETS	PERIODES	MONTANT (€)
Projet de Gestion des Ressources Forestières (KfW)	2004 - 2009	5.500.000
Sécurité alimentaire, Reconstruction et Prévention de Conflits dans la Préfecture de Guéckédou (GTZ)	2005 - 2007	300.000

10 / Multi – bailleur et autres

BAILLEUR(S)	PROJET	PERIODES	MONTANT CONTRIBUTUE
ACDI	Appui financière au Centre d'Etude et de Recherche en Environnement	2003 - 2008	5 millions \$ CAD
UNHCR	Améliorer les conditions dans le domaine de la sécurité alimentaire des familles vulnérables en Guinée Forestière.	2005 – 2006	220.000\$
BPRM	Revitalisation communautaire	2003 -	102.975\$
Pays Bas	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger	2004 - 2007	2.000.000 Euro

	Supérieur (GIRENS) (Mali – Guinée)		
FEM, ONUDI, PNUE	Projet de Gestion des Terres et Conservation de la Biodiversité par l'utilisation à Petite Echelle et Industrielle des Plantes Médicinales aromatiques Pesticides pour la Guinée, la Sierra Leone, le Nigeria et le Niger	2004 - 2008	12.500.000 \$
CRDI	Projet sur l'adaptation des politiques de pêche aux changements climatiques	2008 - 2012	45 000000 CFA

2.4 REUSSITES, DIFFICULTES ET LEÇONS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX,

2.4.1 - Réussites

L'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles constitue un facteur déterminant pour l'instauration d'un développement durable national. C'est pourquoi, le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, a entamé depuis quelques années et dans différents domaines, d'importantes actions de formulation de politiques, de stratégies, de programmes et de plans d'action en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Parmi les plus importantes on peut citer:

a) - Au titre de la conservation

- la conservation ex-situ de plus de 900 entrées de banques de gènes dans les collections mondiales et entretien des relations avec les centres internationaux de recherche pour la gestion des ressources phytogénétiques ;
- la création d'une Aire Marine Protégée ;
- la création d'une banque de ressources phytogénétiques ;
- la création d'une base de données sur les ressources phytogénétiques ;
- la création de 10 modestes collections biologiques (CERESCOR, CNSHB, Université de Conakry, Foulaya, Bordo, Pastoria, Koba, Kilissi, Baring et Sérédou);
- la définition des zones prioritaires de conservation de la diversité biologique dans l'écosystème des forêts de la Haute Guinée (Guinée au Togo);
- le développement des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique par de nombreux projets, institutions, ONG, artistes, dramaturges, peintres, plasticiens ;
- l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal de deux parcs nationaux (Badiar et Haut Niger)
- l'érection de seize zones humides en sites Ramsar, dont six côtiers ou marins et dix continentaux et exécution de nombreuses campagnes de comptage et d'identification des oiseaux d'eau ;
- l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées avec l'appui de l'UICN;
- les évaluations biologiques rapides à l'intérieur et aux alentours de la forêt classée du Pic de Fon dans la chaîne de simandou et au niveaux des trois forêts Classées (Déré, Diécké et mont Béro) et à Boké pour les études préalables à l'installation de sociétés d'exploitation de bauxite et de fer ;
- l'évolution des statuts des parcs du haut Niger et de Badiar en Réserves de la biosphère ;
- la création de 186 forêts communautaires,
- la création de 2 aires protégées transfrontalières (Guinée -Guinée Bissau et Guinée - Mali);
- la mise en place d'un programme décennal (2008-2017) de gestion des aires protégées;

- le projet d'appui à la foresterie communautaire et privée ;
- le projet de restauration et d'aménagement intégré des bassins versants des fleuves Kokoulo, Bafing, Sénégal, Kaba, Kolèntè, Koliba, Corubal, Niger et Gambie dits "Bassins Représentatifs Pilotes (BRP) " ;
- le schéma directeur d'aménagement de la mangrove (SDAM)
- la réalisation de plus de 24 actions d'identification et/ou de surveillance de la diversité biologique (voir mise en œuvre de l'article 7) ;

La mise en place d'un réseau national d'Aires Protégées couvrant 7% du territoire national dont 3 aires protégées transfrontalières, 6 sites Ramsar côtiers et 10 continentaux, 4 réserves de biosphère dont deux parcs nationaux, des réserves naturelles, 186 forêts communautaires, des sanctuaires de faune, des réserves naturelles etc...

b) - Au titre de l'utilisation durable

- le programme cadre d'appui aux initiatives de base (PCAIB)
- le programme cadre de promotion de la décentralisation et le renforcement des capacités de la société civile (PC/PDRSOC)
- le programme de sensibilisation pour la conservation des chimpanzés
- le programme national de développement humain durable (PNDH)
- le projet d'appui aux actions d'autopromotion et aux technologies appropriées,
- le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord ;
- le projet de développement rural des préfectures de Dabola et Dinguiraye ;
- la création de la société guinéenne de palmier à huile et hévéa (SOGUIPAH) en Guinée Forestière ;
- le développement de l'élevage (volaille, petits ruminants, porcs et gros bétail) pour l'amélioration de la sécurité alimentaire;
- le développement de la rizipisciculture dans les plaines aménagées.
- le développement de la culture de la pomme de terre en Moyenne Guinée, du palmier à huile et du caféier en Guinée Forestière ;
- le renforcement de la surveillance des pêches et l'élaboration de plans annuels de pêche fondé sur les résultats de recherche halieutique
- le transfert de la technologie de production de sel solaire par les ONG Univers-sel et Charente Maritime,
- l'entreprise de plusieurs actions pour assurer une gestion durable de la diversité biologique marine et côtière ;
- la mise en place de nombreux Projets et Programmes concourant à l'utilisation durable du milieu et des ressources biologiques ;

c) - Au titre des mesures générales

- la création de deux sites web (<http://www.bch.naturalscences.be/guinea> et <http://www.environnement-gn.org>) pour l'échange d'informations en diversité biologique où sont postées des données et informations sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique par la Guinée avec de nombreux liens vers d'autres partenaires dans ce domaine ;
- l'élaboration d'un cadre national de biosécurité et formation du Comité National Biosécurité et de Biotechnologie du BCH pour la Prévention des Risques Biotechnologiques;
- l'élaboration de plusieurs codes (environnement, pêche, élevage, faune sauvage, chasse, forêt, etc.);
- l'institutionnalisation des études d'impacts environnementaux préalables à la réalisation de tout projet de développement et prise en compte de la diversité biologique;

- l'émission "Protégeons notre Environnement" sur la Radio et la télévision nationales, ainsi que d'autres émissions au niveau des radios rurales, des Radios communautaires
- l'éducation et la sensibilisation du public aux préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique par les artistes dramaturges, peintres et plasticiens ;
- la spécialisation de nombreux étudiants et chercheurs dans les domaines de la diversité biologique ;
- la tenue de nombreux ateliers et séminaires dans les quatre régions naturelles ;
- la nouvelle politique énergétique ;
- la nouvelle politique nationale de développement agricole ;
- la politique forestière nationale (PFN) ;
- la stratégie de développement global du secteur forestier ;
- la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique ;
- le plan d'action pour la promotion des femmes (PAPF) ;
- le plan d'actions national pour la conservation de la diversité biologique ;
- le plan d'action forestier national (PAFN) ;
- le plan national d'adaptation aux changements climatiques ;
- le plan national d'action pour l'environnement (PNAE) ;
- le plan stratégique de la recherche agronomique ;
- la lettre de politique de développement de l'élevage ;
- la lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture,
- le programme d'appui aux communautés rurales ;
- le programme de développement rural intégré du Fouta Djallon ;
- le programme de réhabilitation agricole et l'appui au développement local;

c) - Au titre de la coopération

- l'appui technique et financier des organisations internationales à la communication, l'éducation et la sensibilisation du public aux questions environnementales au niveau communautaire ;
- la coopération avec les pays voisins (Sénégal, Guinée Bissau, Gambie, Mauritanie, Cap Vert, Sierra Leone) en matière de surveillance et de protection des Pêches ;
- le développement de nombreux échanges d'agro-biodiversité par voie de coopération Sud-Sud, Nord-Sud ;
- l'exécution de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la coopération scientifique et technique avec plusieurs pays, organisations et institutions scientifiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes ;
- le support par le Programme Pays de l'amélioration de la législation, le renforcement des capacités humaines et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées ;

En outre, des dispositions qui couvriront la période 2007-2011, sont entreprises, grâce à un financement du système des Nations Unies pour :

- améliorer le cadre institutionnel et juridique nécessaire à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources naturelles,
- améliorer les pratiques agricoles et pastorales dans les 50 CRD à écologie fragile, en vue d'accroître la productivité et préserver durablement l'environnement ;
- élaborer des plans d'aménagement et de gestion intégrés et participatifs des ressources naturelles de 50 CRD, à écologie fragile,

- élaborer une loi cadre harmonisant les différents codes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement,
- élaborer une politique nationale clairement définie en matière de protection et de gestion de l'environnement,
- faire appliquer des techniques de défense et de restauration par les populations de 50 CRD à écologie fragile,
- faire protéger durablement les aires-clefs de conservation de la diversité biologique
- mettre en place un système de production de matériel végétal dans 50 CRD à écologie fragile
- opérationnaliser le Conseil National de l'Environnement et la Commission Nationale du Développement Durable,
- optimiser le rôle des forêts et des arbres dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, au niveau des communautés locales,
- promouvoir et renforcer la gestion participative des ressources naturelles dans les terroirs villageois et communautaires, à travers la création de forêts communautaires et privées,
- réduire les pratiques inappropriées d'exploitation des ressources naturelles notamment les feux de brousse, la coupe abusive de bois dans les zones forestières ou dans les zones à écosystèmes sensibles ;
- restaurer les écosystèmes dégradés de 50 CRD à écologie fragile ;
- traduire les textes de lois relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en langues nationales pour une large diffusion et application,
- renforcer les capacités opérationnelles des structures centrales, déconcentrées et communautaires ;
- mettre en place des groupements forestiers communautaires qui prennent en charge la gestion des ressources forestières de leurs localités sous la responsabilité d'un Comité de gestion disposant d'un plan d'intervention à court et moyen termes
- appuyer le développement local participatif des collectivités à la base par le biais de plans de développement locaux

2.4.2 – Difficultés

Les résultats sont insuffisants parce que de nombreuses difficultés et insuffisances subsistent. Les plus importants sont consignés dans le tableau suivant :

DIFFICULTES	
1 – Niveau Politique générale :	
Gouvernance	La Guinée traverse une crise économique et sociale sans précédent, marquée par : i) une insuffisance de ressources financières fortement dégradées depuis 2002, ii) un ralentissement de la croissance, iii) le gel des financements extérieurs, iv) des taux d'inflation élevés, v) une aggravation de la pauvreté passée de 49,2% en 2002 à 53,6% en 2005, vi) une faible performance économique, vii) une persistance d'obstacles d'ordre institutionnel et juridique, viii) une suspension des décaissements en faveur des projets et programmes de lutte contre la pauvreté par de nombreux partenaires au développement (BM, BAD, FIDA, OPEP etc.)
Cadre juridique	Insuffisant, non édité, non publié, non approprié et insuffisamment mis en oeuvre
2 - Niveau institutionnel : la performance, les moyens de fonctionnement, l'organisation dans son ensemble, la capacité à s'adapter aux changements.	
Mission	Missions mal définies et mal comprises, duplication
compétences	Mal réparties et mal gérées
Processus	Des stratégies, des programmes, des plans, bien élaborés et un niveau d'exécution très faible, un manque de suivi et d'évaluation, un manque de capitalisation et de valorisation des acquis, un manque de visibilité des

	réalisations.
Ressources humaines	insuffisantes, peu qualifiées, mal organisées, mal déployées, non motivées.
Ressources financières	Insuffisantes, pas disponibles à temps et mal réparties
Informations	Insuffisance d'informations, d'éducation et de sensibilisation des administrations locales, des populations, du secteur privé, de la société civile et des ONG ; Nouvelles technologies de l'information et de communication non disponible; insuffisance des échanges interinstitutionnels.
Infrastructure	Insuffisante et inappropriée (matériels, locaux, bureaux, véhicules, ordinateurs etc..)et le disponible mal reparti et peu fonctionnel.
Synergie	Insuffisante, les services et les personnels collaborent très peu avec leurs pairs
Mesures pour remédier aux faiblesses	Formation/recyclage, plan de carrière professionnelle, délégation de pouvoirs, responsabilisation individuelle, réseaux professionnels, contact et échangent avec les pairs, mesure efficace des performances, préservation des valeurs, de l'intégrité et des attitudes, entretien de la morale et de la motivation, relations professionnelles et travail d'équipe, interdépendance, savoir-faire, incitation, sécurité, encourager les prestations de qualité.

2.4.3 - Leçons tirées

Les actions réalisées par la Guinée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique sont appréciables. En fait ces quelques réalisations ont été faites dans des conditions difficiles telles : une insuffisance en ressources financières, un ralentissement de la croissance, des taux d'inflation élevés, de faibles performances économiques, des crises sociales et une aggravation de la pauvreté etc..

A la lumière de cette étude, il s'avère que la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est impossible sans moyens financiers adéquats efficacement gérés, mais aussi un cadre institutionnel et réglementaire amélioré, des compétences renforcées, une vie publique moralisée pour l'amélioration de la gouvernance

2.4.4 Analyse de l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique,

Dans le souci de rendre les services chargés de la gestion de l'environnement plus efficaces, un Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable a été créé. Ce département comporte en son sein une Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires protégées.

En outre, malgré les difficultés socioéconomiques signalées plus haut, on peut affirmer que la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action sur la diversité biologique a été assez efficace grâce aux efforts nationaux, aux financements par les partenaires, à l'appui technique et scientifique de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

En effet, cette coopération a permis l'exécution de nombreux accords dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie, de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, l'amélioration de la législation, et la gestion des aires protégées, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Ce qui a favorisé :

- **La conservation de la diversité biologique à travers les actions suivantes:**

i) la création d'un réseau d'Aires Protégées couvrant 7% du territoire national, d'une Aire Marine Protégée, d'une banque et d'une base de données sur les ressources phytogénétiques, des forêts communautaires, d'aires protégées transfrontalières, des sites Ramsar côtiers, marins et continentaux ; ii) l'identification des oiseaux d'eau, des chimpanzés, des rapaces, des souris, des poissons, etc. ; iii) l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal de deux parcs nationaux, d'un programme décennal pour les aires

protégées, iv) l'évaluation des aires protégées ; v) des évaluations biologiques rapides (RAP) ; vi) la restauration et l'aménagement intégré des bassins versants de nombreux fleuves, etc..

▪ **L'utilisation durable de la diversité biologique à travers les actions suivantes:**

i) des programmes d'appui aux initiatives de base, à l'autopromotion et aux technologies appropriées, à l'élevage et aux petits exploitants ;ii) la mise en place de nombreux Projets et Programmes concourant à l'utilisation durable du milieu et des ressources biologiques; iii) l'entreprise de plusieurs activités pour assurer une gestion durable de la diversité biologique marine et côtière; iv) le renforcement de la surveillance des pêches et l'élaboration de plans annuels de pêche; v) le transfert de technologies de production de sel solaire etc..

▪ **Des mesures générales pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique:**

i) création de deux sites web pour l'échange d'informations en diversité biologique, ii) élaboration d'un cadre national de biosécurité et formation du Comité National Biosécurité et de Biotechnologie du BCH pour la Prévention des risques biotechnologiques, iii) institutionnalisation de l'étude d'impact environnemental comme préalable à la réalisation de tout projet de développement et la prise en compte de la diversité biologique; iv) réalisation d'une émission dénommée "Protégeons notre environnement" sur la Radio et la télévision nationales, ainsi que d'autres émissions au niveau des radios rurales et communautaires; v) tenue à travers le pays, de nombreux ateliers et séminaires d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les principaux enjeux de la diversité biologique ; vi) élaboration de plusieurs politiques, stratégies, plans d'action, programmes et projets ; vii) adhésion à plusieurs Conventions, Protocoles, Accords et Traités sous-régionaux, régionaux et internationaux liés à la diversité biologique, viii) Elaboration de nombreux textes juridiques etc ...

Toutes ces mesures ont favorisé autant que possible la préservation des écosystèmes, des habitats, la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. Elles ont encouragé la participation des populations à la mise en œuvre des activités respectueuses de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la perpétuation de la diversité biologique.

CHAPITRE III

INTEGRATION OU DEMARGINALISATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

3.1 INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES STRATEGIES ET PLANS SECTORIELS ET INTERSECTORIELS

3.1.1 – Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels

a) Domaine forestier

Dans le cadre de la politique forestière nationale, bien qu'il n'y ait pas eu de politiques spécifiques en matière de conservation de la diversité biologique, il existe un cadre juridique qui comporte des dispositions relatives à la question. Au titre de celles-ci on peut citer entre autres :

- Le plan d'action forestier national (PAFN) ;
- Le Code forestier (CF) ;
- Le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse (CPFRC) ;
- Le Plan d'action national pour la lutte contre la désertification ;
- Le Schéma directeur d'aménagement de la mangrove (SDAM) ;
- Le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles des hauts bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) ;
- Le Projet : Land scape management for improvment of lively hoods (LAMIL) /Gestion des Paysages pour l'amélioration des conditions de vie.

Ces dispositions se sont traduites entre autres par :

- La promotion de la participation de la population à la création, au développement et à la gestion des forêts publiques, communautaires et privées ;
- Le renforcement du système d'information, de contrôle et de suivi du secteur forestier ;
- La promotion de l'émergence des acteurs privés pour le développement des unités de transformation du bois et de ses dérivés ;
- L'amélioration du cadre incitatif ;
- L'évaluation de taxons de la diversité biologique dont entre autres : l'inventaire des chimpanzés, des oiseaux rapaces, le dénombrement des espèces migratrices d'oiseaux d'eau sur 300 km de côtes et dans les zones continentales.

En matière de conservation de la diversité biologique dans le secteur forestier, il a été réalisé d'importantes activités de conservation, d'identification et de sensibilisation. Parmi ces activités figurent la lutte contre les feux de brousse et la création de sites de conservation in-situ de la diversité biologique au titre desquels on peut citer le sanctuaire de vautour au niveau du plateau central du Foutah Djallon dans lequel ont été réalisés des inventaires d'espèces, des marquages et bagages en vue d'assurer leur suivi.

NB : En dépit des efforts déployés à travers la stratégie de conservation des forêts, les stratégies actuelles n'ont pas pu arrêter les phénomènes de déforestation sauvage qui risquent de conduire à la disparition d'espèces importantes de la biodiversité.

b) Domaine de l'Elevage et de la Production Animale

Ce secteur dispose d'une Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) et d'un document portant Stratégies et Plan d'actions de Développement de l'Elevage à moyen et long termes. Ce dernier a été élaboré pour l'horizon 2005-2010, avec les objectifs

généraux suivants : i) la sécurité alimentaire, ii) l'amélioration des revenus monétaires, et iii) la protection de l'environnement.

L'élevage dispose aussi de textes juridiques et réglementaires relativement bien étoffé (code pastoral et code de l'élevage et des produits animaux adoptés en 1995 etc..). Le code pastoral définit les règles de pratique de l'élevage traditionnel, les pâturages et les principes juridiques relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles en mentionnant « toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement ». En outre, dans le cadre de la mise en œuvre d'un arrêté réglementant la transhumance et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, des comités de gestion de l'élevage ont été mis en place aux niveaux des districts, des sous-préfectures, des préfectures et des régions.

En matière d'efforts de conservation, la Guinée est l'un des pays couverts par le projet de gestion durable du bétail endémique en Afrique de l'Ouest sur un financement de la Banque Africaine de Développement et le Fonds pour l'Environnement Mondial. La politique sectorielle de l'élevage porte sur la protection des races locales d'animaux domestiques telles la N'Dama, le mouton Djalonké, la chèvre naine d'Afrique. Cette politique a mis en place un réseau d'épidémiologie-surveillance sur l'introduction des maladies du cheptel par les peaux, la viande et les espèces exotiques.

Les objectifs spécifiques du secteur de l'élevage sont les suivants: 1. Intensifier les filières prioritaires principalement dans les zones pauvres par l'émergence et la professionnalisation d'opérateurs privés du sous-secteur, et 2) Améliorer les services de base de proximité en élevage pour le renforcement des services publics et des organisations paysannes.

a) Domaine des aires protégées

Une stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées est formalisée et en cours de validation. Cette stratégie porte sur les domaines prioritaires suivants :

- conservation de la diversité biologique au niveau national et transfrontalier ;
- développement local et utilisation durable de la diversité biologique ;
- développement durable du tourisme ;
- recherche scientifique, renforcement des capacités des parties prenantes ;
- suivi-évaluation de la conservation de la diversité biologique;
- information, éducation et communication environnementale ;
- financement durable de la conservation de la diversité biologique ;
- programmes de monitoring, d'inventaire et de surveillance des aires protégées ;
- création et aménagement de parcs nationaux et autres aires protégées nationales et transfrontalières.

En vue de satisfaire les engagements de la Guinée, notamment au programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique, un système national d'aires protégées est mis en place. Au total, 40 sites constituent le réseau national d'aires protégées et couvre les trois grands groupes d'écosystèmes du pays à savoir : les écosystèmes côtiers, marins et insulaires; les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes terrestres incluant les montagnes.

Les lignes directrices qui ont prévalu à la constitution du réseau portent sur les éléments indicatifs suivants :

- Représentativité écosystémique des aires protégées

- Proportions d'aires protégées entre les écosystèmes
- Potentialité en diversité biologique du site
- État de pauvreté des populations humaines
- Disponibilités et initiatives locales en matière de décentralisation dans la protection et le maintien de la diversité biologique.

b) Domaine de l'agriculture, et des infrastructures rurales

Les Lettres de Politique de Développement Agricole (LPDA1 1997; LPDA2 1998-2005 et la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) 2006-2015 ont toutes intégré la diversité biologique à travers la gestion des ressources naturelles. La PNDA intègre également la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine du NEPAD et les OMD. Cette politique comporte 9 programmes dont les cinq premiers prennent en considération la diversité biologique, à savoir:

- i. le programme de développement des productions vivrières ;
- ii. le programme de promotion des exportations agricoles;
- iii. le programme de développement des productions animales;
- iv. le programme de développement des infrastructures d'accès et des marchés des produits agricoles et d'élevage ;
- v. le programme de gestion intégrée des eaux, des sols et des ressources naturelles.

Les objectifs de la PNDA sont hiérarchisés comme suit :

- i) L'objectif global de la PNDA s'inscrit sur le plan national dans le cadre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et sur le plan international dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et doit contribuer à réduire de moitié d'ici 2015 l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations guinéennes.
- ii) Les objectifs spécifiques doivent contribuer à : (i) augmenter la production et la productivité des exploitations familiales, (ii) promouvoir l'entreprenariat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée, (iii) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles, et (iv) assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. Elle va s'appuyer sur les dynamiques d'investissements privés, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Son impact devra se mesurer à travers: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) la protection de l'environnement, iii) l'amélioration progressive de la balance des paiements.

c) Domaine des mines

Un programme de développement intégré a été formulé et validé en 2007 par le Département en charge des mines. Le programme porte sur la prise en compte du développement rural avec le développement minier actuellement en cours dans la région.

En plus, dans la perspective de l'exploitation minière prévue dans les concessions octroyées autour du Simandou et dans la préfecture de Boké, pour la prise en compte de la diversité biologique dans les études d'impact, des évaluations rapides de la diversité biologique ont été réalisées pour définir l'état des lieux avant exploitation.

Dans ce cadre, au niveau de la région forestière, des évaluations biologiques rapides (RAP) ont été menées à l'intérieur et aux alentours de la forêt classée du Pic de Fon, dans la chaîne de Simandou et au niveau de trois forêts Classées (Déré, Diécké et mont Béro) respectivement en novembre et décembre 2002 et en novembre et décembre 2003. Le but

visé a été la collecte de données scientifiques sur la diversité biologique et l'état des espèces dans les quatre forêts classées, afin d'émettre des recommandations sur la conservation et sur la gestion de la diversité biologique dans le sud-est de la Guinée. Ces RAP ont été réalisés dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets miniers en cours de réalisation dans la région sud-est de la Guinée.

3.1.2 – Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans intersectoriels

a) Domaine de la santé

La création d'une Direction de la médecine traditionnelle et l'inventaire des plantes médicinales par le Département de la Médecine en collaboration avec les secteurs de l'éducation de la recherche scientifique ainsi que du secteur privé est une forme éloquente de l'intégration de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique par ce secteur.

b) Domaine du tourisme

Un Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et d'aires protégées transfrontalières a été initié en Afrique de l'Ouest au profit de 09 pays de la sous-région, qui sont: la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Sierra Léone, le Bénin et le Togo. grâce au soutien financier de l'Agence de Coopération Coréenne (KOICA) et de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Le projet s'étendra progressivement aux autres pays de la sous-région dont : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigeria, Togo.

Les objectifs du projet intègrent la conservation de la diversité biologique à travers la gestion durable du tourisme dans le réseau de parcs et aires protégées transfrontalières. Le Projet favorisera la protection de l'environnement et de ses ressources et la lutte contre la pauvreté des populations riveraines.

c) Domaine de la pêche

◦ Plan de gestion et d'aménagement des pêcheries (Campagne 2006)

Le plan de gestion et d'aménagement des pêcheries est le support des mécanismes de gestion et de conservation en vue de garantir une exploitation durable des ressources halieutiques. Il est élaboré sur la base des informations techniques et scientifiques recueillies sur l'état de la ressource auprès des centres de recherche spécialisés (CNSHB et CERESCOR). Pour l'année 2006, le plan est fondé sur les résultats de la campagne de recherche réalisée en 2005, sur l'analyse des statistiques de captures des pêches commerciales réalisées en 2005 et sur les résultats du groupe de travail sur les stocks démersaux de la région sud du Comité des pêches de l'Atlantique centre Est (COPACE) tenue à Cotonou (Bénin) en septembre 2005.

◦ Potentiel exploitable pour l'année 2006

Le plan 2006 repose sur le potentiel 2005 auquel il a été appliqué des mesures de précaution visant la reconstitution de la ressource, notamment à travers la réduction de l'effort de pêche sur les démersaux.

Par rapport à l'année 2005, les mesures ci-après sont adoptées :

- a) Le gel de mille cinq cents (1500) TJB prévues au protocole de l'accord de pêche Guinée/ Union Européenne;
- b) L'adoption de mesures de précaution par une réduction de mille (1000) TJB sur l'effort de pêche des navires opérant en dehors des accords de pêche;
- c) La diminution de six cents (600) TJB sur le quota de deux mille trois cents (2300) TJB antérieurement alloués dans le cadre de l'accord de pêche avec la République Populaire de Chine;
- d) La réduction de l'effort de pêche sur la crevette rose ou gambas dans la zone côtière par l'instauration de deux types de licences de pêche crevette dont l'un pour la

zone côtière comprise entre douze (12) et trente (30) milles marins et l'autre pour celle au delà de trente (30) milles marins;

- e) Sur recommandation de la recherche, une réduction additionnelle de 1100 TJB sur l'effort admis en 2005 a été faite.

Par ailleurs, en considération de l'état de sous exploitation des petits pélagiques, leur exploitation est encouragée.

Ainsi, une diminution globale de quatre mille deux cents (4200) TJB sur les douze mille (12000) TJB qui étaient prévus en 2005 est opérée.

Il en résulte un réaménagement du potentiel exploitable pour l'année 2006 dans l'attente des résultats des prochaines campagnes de recherche qui détermineront l'état des stocks, le plan de pêche 2006 préconise le renforcement de la protection de la zone côtière et la réduction de la pression sur les ressources démersales

Les mesures envisagées s'inscrivent dans les objectifs d'aménagement suivants :

- o **Objectifs globaux :**

- 1 Sauvegarder le patrimoine national que constituent les ressources halieutiques ;
- 2 Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources halieutiques ;
- 3 Protéger et conserver les écosystèmes côtiers et marins;

- o **Objectifs spécifiques**

Les principaux sont les suivants :

- 1- Surveiller les pêches :
- 2- Renforcer le contrôle des caractéristiques techniques des navires et des engins de pêche lors de l'inspection technique au port de Conakry ;
- 3- Assurer de manière permanente la surveillance et le contrôle en mer ;
- 4- Encourager et vulgariser la surveillance participative des pêches en zone côtière;
- 5- Veiller à l'application rigoureuse de la réglementation des pêches ;

i) la recherche

- 1- Renforcer les capacités d'évaluation des potentialités et de détermination de leur niveau d'exploitation;
- 2- Réaliser des campagnes annuelles d'évaluation ;
- 3- Diversifier les activités de recherche ;
- 4- Accroître le niveau de formation des observateurs maritimes pour une meilleure collecte des données statistiques sur les captures ;
- 5- Préserver la qualité de l'eau dans les zones de pêche contre la pollution;

ii) les statistiques :

- 1 – Renforcer les mécanismes de collecte, de traitement et de diffusion des données ;
- 2 – Veiller à l'application rigoureuse de la réglementation en matière de fourniture des données sur les captures ;
- 3 - Informer les partenaires de la création de l'Observatoire National des Pêches.

iii) socio-économie :

- 1- Améliorer le niveau de consommation de la population en produits halieutiques de bonne qualité;
- 2- Développer une capacité nationale d'exploitation des ressources halieutiques ;
- 3- Créer de l'emploi ;
- 4- Accroître la contribution de la pêche à l'économie nationale ;
- 5- Contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des conditions d'existence de la population ;
- 6- Appliquer scrupuleusement la réglementation en matière d'attribution de statut aux navires de pêche ;
- 7- Appliquer rigoureusement les sanctions relatives au refus de débarquement des produits de pêche au port de Conakry, pour l'approvisionnement des marchés

locaux;

d) Domaine de l'éducation

La création d'école spécialisée dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement de l'élevage et des eaux et forêts constitue un facteur de stratégie d'intégration d'intersectorielle en vue d'améliorer les compétences des ressources humaines dans les différents domaines de la biodiversité.

3.2 - APPROCHE D'INTEGRATION NATIONALE ET SOUS REGIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

▪ Stratégies et programmes nationaux,

Plusieurs interventions, initiées par le gouvernement en partenariat avec les agences de développement et les ONG ont été conduites pour assurer une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit: i) du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), cofinancé par la Banque Mondiale, le FIDA, et l'AFD (2000-2011); (ii) du Programme d'appui à l'élevage (PAE); financé par l'AFD pour l'amélioration de la santé animale, le développement des infrastructures vétérinaires et la gestion des ressources pastorales, iii) du Projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord (PAPEBGN), financé par le FIDA, pour le développement agricole durable de la zone iv) du Projet de développement rural des préfectures de Dabola et Dinguiraye (PDD), financé par l'Union Européenne, pour le développement rural et la gestion des ressources naturelles dans les 2 préfectures, v) du Programme de réhabilitation agricole et l'appui au développement local (PRAADEL), financé par le FIDA, Ce programme a visé la diminution de la dégradation des ressources naturelles et la préservation de l'environnement dans un contexte de développement agricole durable, vi) du Programme de développement rural intégré du Fouta Djallon (PDRI/MFD) ; financé par la BID, il a visé la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et le désenclavement des zones de production, vii) du Projet d'appui aux actions d'autopromotion et aux technologies appropriées (P/4A/TA/GTZ), financé par la coopération allemande. Ce projet a visé l'augmentation des revenus et la promotion de l'emploi par l'autopromotion des groupes d'artisans, viii) du Projet d'appui à la foresterie communautaire et privée (PAFCOP) financé par la Coopération allemande. Il a appuyé notamment la diffusion de la législation forestière et de la faune.

En plus des programmes ci-dessus cités, d'autres Programmes à composantes environnementales ont été mis en place et soutenus par des partenaires au développement dont entre autres :

- le Programme de gestion des ressources naturelles (PGRN) ayant développé une composante conservation et gestion des chimpanzés dans la forêt classée de Nyalama ;
- le Programme élargi de gestion des ressources naturelles qui a intégré les activités de co-gestion dans les forêts de Souti-Yanfou à Kindia et de Balayan-Souroumba à Dabola en insistant sur la protection de la faune par une approche communautaire.

▪ Stratégies et programmes sous régionaux

Dans la région du Fouta Djallon, le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif, initié en 1981 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) d'alors et par l'Organisation des Nations Unies (ONU) est conçu comme une action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités.

Ce programme dans sa seconde étape exécuté au cours de la période 1988-1998 a mis en œuvre des projets expérimentaux à travers l'approche d'aménagement des bassins versants dits « Bassins Représentatifs Pilotes (BRP) ». Ces projets ont permis de concevoir et d'exécuter des actions de restauration et d'aménagement intégrés des bassins versants et la mise au point de stratégies d'intervention dans les zones agro-écologiques similaires.

La particularité de ce programme régional a été la synergie qu'il a suscité : (i) au niveau local les acteurs de développement (ONG, Opérateurs privés, institutions de l'Etat) appuyés par la coopération bi et multilatérale), ont réalisé divers programmes et projets liés à la gestion durable des ressources naturelles ; ii) au niveau régional, l'existence d'une dynamique de coopération entre 8 pays Ouest africains tributaires des eaux en provenance du Massif du Fouta Djallon, et iii) au niveau international, le Massif du Fouta Djallon est une zone privilégiée d'application des différentes conventions internationales, notamment celles qui concernent la lutte contre la désertification, la conservation de la biodiversité, le changement climatique, et les zones humides (Ramsar), etc.

Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon a été étendu à la création et à la gestion de deux parcs nationaux (le Parc de Badiar en Moyenne Guinée et le Parc de Mafou en Haute Guinée) et de deux aires protégées transfrontalières (Guinée-Guinée Bissau et Guinée-Mali).

Le Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du bassin du Niger et de la Gambie (AGIR) au niveau national et sous-régional a été exécuté en Guinée, en Guinée Bissau, au Mali et au Sénégal de 2000 à 2005. IL a constitué la seconde phase du Programme régional d'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie, exécuté pendant sa phase pilote en Guinée et au Sénégal de 1990 à 1998.

L'objectif principal du Programme AGIR portait sur la mise en œuvre de mesures de gestion intégrées et participatives des ressources naturelles dans les bassins versants desdits fleuves sous-régionaux en vue de contribuer à la régularisation de leurs débits.

Le programme comportait deux Composantes principales :

- a) La Composante gestion des ressources naturelles dans le domaine des collectivités locales par le biais d'une approche intégrée et participative
- b) La Composante gestion des aires protégées nationales et transfrontalière.

Si dans chacun des pays parties, le Programme comportait un projet, en République de Guinée, ce projet comportait 7 sous composantes dont 04 portaient sur la gestion des aires protégées, et 03 sous composantes sur la gestion des ressources naturelles dans les Communautés Rurales de Développement (CRD).

Achevé en 2005, le projet a abouti aux principaux résultats suivants en Guinée :

- i) La mise en place de groupements forestiers communautaires qui prennent en charge la gestion des ressources forestières de leurs localités sous la responsabilité d'un Comité de gestion disposant d'un plan d'intervention à court et moyen termes ;
- ii) L'appui au développement local participatif des collectivités à la base par le biais de plans de développement locaux ;
- iii) L'identification et la délimitation de deux aires protégées transfrontalières (Guinée-Mali et Guinée-Sénégal) et la mise en place de leur mécanisme de gestion ;
- iv) La formulation du plan de gestion quinquennal de deux parcs nationaux (Badiar et Haut Niger).

3.3 APPROCHE PAR ECOSYSTEME DANS LES STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES INTERSECTORIELS,

La Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et au renforcement des capacités sur le plan local, national et régional et met en œuvre les moyens appropriés.

Elle coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bi et multilatéraux tels que:

- i) L'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (AGIR) / Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal,

- ii) le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine : la Guinée, la Guinée Bissau, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria,
- iii) la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano),
- iv) le projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries (GEM-CC) en partenariat avec le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Cap Vert, la Guinée Bissau, la Gambie, la Guinée et l'Espagne,
- v) les programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés,
- vi) le projet ODINAFRICA et aux aires marines protégées,
- vii) La Guinée prend part à des programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures (Gambie, Niger, Sénégal, Mano)

La Guinée, en tant que château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, participe à la mise en œuvre de projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du massif du Foutah-Djallon, des bassins de la Gambie, du Niger, du Sénégal etc..

Au titre de la conservation relative à la diversité biologique, les résultats du programme AGIR méritent d'être cités comme exemple. Ce Programme a eu pour objectifs la conservation et la restauration des écosystèmes naturels de l'espace régional. Ses actions visent l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment par la valorisation durable des produits issus de l'exploitation de la biodiversité. Son approche et ses démarches ont impliqué une participation active des bénéficiaires et de leur environnement institutionnel (collectivités rurales, services de l'état et opérateurs privés).

L'ensemble des actions en faveur des populations rurales est basé sur une approche de qualification des structures villageoises pour une planification systématique de mise en valeur de leur terroir et une mobilisation des ressources.

Pour les Etats, le Programme a cherché à contribuer à l'harmonisation et à l'intégration régionale des politiques de gestion des ressources naturelles ainsi qu'à l'amélioration de la pertinence des décisions en matière d'environnement.

Les politiques d'intervention des secteurs techniques des Etats membres du Programme ont été les suivantes:

- les procédures menant à une appropriation par les communautés rurales des techniques et des droits pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- la valorisation des produits de la biodiversité au profit des populations,
- l'harmonisation et l'intégration régionale des politiques de gestion des ressources naturelles ;
- la conservation d'écosystèmes naturels représentatifs de l'ensemble de la typologie écologique régionale;
- l'amélioration de la pertinence des décisions en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi des écosystèmes.

Stratégies et démarches

a) Insertion du programme dans les politiques sectorielles des pays membres.

Le Programme a basé ses interventions sur la politique de décentralisation en vigueur dans chaque pays, en travaillant au niveau de la Communauté Rurale de Développement, CRD, pour la Guinée (ou ses équivalents Communautés rurales ou communes pour les autres pays), qui est l'échelon de base selon la politique de décentralisation.

Il intervient au niveau des domaines classés de l'Etat en appuyant l'application des politiques en vigueur, voire en proposant des réajustements, et intervient au niveau du domaine des collectivités décentralisées non classé pour déboucher sur une prise en charge de la gestion par les villageois.

Le Programme impulse la révision de la politique sectorielle du pays et accompagne l'évolution des textes législatifs, réglementaires ou organiques.

La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA1 de 1994-1995) a été amendée afin de prendre en compte le volet gestion des ressources naturelles, peu considéré dans le corps du document.

En 2002, la LPDA 2, inspirée du programme régional d'aménagement des bassins versants (PRABV), est mise en place, intégrant dans son contenu la gestion des ressources naturelles.

En 1995, le code forestier a connu une première révision suivie en 1999, d'un amendement capital au niveau de l'article 19, intégrant la gestion des ressources naturelles par les communautés villageoises elles mêmes. Ces collectivités peuvent être une commune urbaine, une CRD, un district, un village ou un groupement forestier reconnu par l'Etat

Sur initiative du Programme le Code de la Faune a été revu. Les notions de parcs, réserves, zones de chasse, espèces protégées, etc. ont été ajoutées.

Toutes ces modifications des textes ont été permises grâce à des études juridiques réalisées par le Programme, dont les résultats ont été proposés et adoptés par l'Etat.

b) Responsabilisation des collectivités décentralisées ;

Le programme a travaillé avec les Communautés Rurales de Développement, CRD (en Guinée), les échelons de base selon la politique de décentralisation. Les interventions, effectuées au niveau des terroirs villageois, sont validées au niveau de la CRD et incluses dans les Plans de Développement Locaux, PDL (en Guinée). Aucune décision n'est prise, aucune activité n'est entreprise sans l'accord de la CRD. Des conventions entre l'Etat, les projets et les collectivités, sont signées à cet effet.

Le Programme impulse ainsi le processus de décentralisation en appuyant l'organisation, la formation et l'équipement des diverses structures déconcentrées ou décentralisées impliquées dans la gestion des ressources naturelles et la conservation, dont les CRD.

c) Développement du partenariat ;

Le Programme base sa stratégie d'intervention sur un partenariat poussé avec l'ensemble des acteurs concernés, à tous les niveaux.

Partenariat avec les structures décentralisées

Le programme intervient au niveau des CRD (communes ou communautés rurales), qui constituent une assemblée des représentants locaux, où sont discutés les plans de gestion (PDL, PDC), ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi.

Au dessus des ces CRD, le Programme organise régulièrement des assemblées de représentants des collectivités, pour établir des bilans annuels et suivre des orientations communes.

Partenariat avec la société civile

La stratégie du Programme AGIR a été basée sur l'implication de la société civile. Le programme a travaillé en étroite collaboration avec:

- les autorités locales traditionnelles, en les impliquant davantage dans la prise de décisions,
- les associations, fédérations ou groupements divers, qui représentent les populations cibles, en favorisant leur création, leur organisation et le renforcement de leurs capacités,
- les PME locales,
- les ONG, ou personnes ressources, afin de promouvoir les compétences locales et l'émergence de nouvelles structures.
- et enfin, les médias (radios locales, etc.), en multipliant les produits existants et en créant de nouveaux.

Partenariat avec les projets de développement

Une autre des priorités de la stratégie du Programme a été la concertation entre tous les partenaires de développement qui interviennent sur une même CRD. Le Programme AGIR est un des rares projets à encourager et appuyer la concertation avec tous les autres projets de développement. Il a organisé de nombreuses réunions rassemblant tous ces partenaires, dans le but de se connaître et mieux communiquer pour arriver à une harmonisation des interventions dans les zones d'intervention commune. A cet effet, le Programme AGIR a organisé des forums techniques rassemblant sur une base volontaire les opérateurs techniques engagés dans le processus de développement d'une même zone. Le but de ces forums a été d'orienter et planifier sur le territoire, les structures d'appui aux actions de développement dans le sens du développement durable. Pour ce faire, il a suivi le modèle technique « Table ronde de concertation » (cf. Modèle Technique).

Responsabilisation des populations à travers l'Auto-Analyse Villageoise

La planification des interventions du Programme s'est basée sur le modèle technique « Auto-analyse Villageoise ». Il a consisté à mettre les populations en phase de réflexion : inciter les villageois à faire un état des lieux de leur terroir et des ressources naturelles qui s'y trouvent, à identifier les problèmes qui leur sont liés, et à proposer des solutions pour les résoudre.

C'est dans le cadre de la phase 4 de ce modèle technique que les responsables villageois élaborent le « Plan Annuel d'Actions Environnementales Villageois (PAEV) ». Le PAEV est un exercice formalisée et périodique de bilan /re-planification des actions de mise en valeur des ressources en provenance du terroir villageois.

Les PAEV de l'ensemble des villages d'une communauté rurale (25 à 40 villages) sont restitués au niveau de la CRD et constituent une contribution directe à l'élaboration / ajustement des "Plans Locaux de Développement" gérés par l'administration de chaque CRD.

L'exercice « PAEV » est donc compatible avec la stratégie poursuivie par la politique de "décentralisation" des collectivités territoriales.

Implication de la société civile

La mise en œuvre du Programme est basée en majeure partie sur des contrats confiés à des prestataires de services, choisis en priorité parmi la société civile locale (organisations villageoises, services techniques déconcentrés, ONG, PME, structures privées). Ces opérateurs sont sélectionnés à partir des opérateurs déjà formés lors de la première phase (PRABV) ou des intervenants publics et privés présents dans la zone d'intervention. Des procédures strictes d'agrément et de suivi de ces opérateurs sont prévues.

Le Programme encourage ainsi l'émergence et renforce les capacités de la société civile, en travaillant préférentiellement avec les structures issues des collectivités, tout en respectant

les rôles régaliens de l'administration qui sont la coordination, le suivi, la surveillance et l'évaluation des actions.

Gestion des ressources naturelles à travers la foresterie communautaire

La stratégie de gestion des ressources naturelles du Programme AGIR se base principalement sur les instructions formalisées pour le développement (à grande échelle) de la foresterie communautaire, formulées dans les modèles techniques pour l'implantation des « Groupements Forestiers » et des sites « Mise en défens ».

Elle consiste à inciter les populations à une analyse critique de l'état de leurs terroirs pour aboutir à la prise de conscience et à la décision d'agir en vue :

- d'inverser les tendances négatives constatées concernant l'état des sols, du couvert végétal et de la diversité biologique en général, pour les mises en défens,
- d'aménager les forêts villageoises à travers l'élaboration de plans simples de gestion, pour les groupements forestiers.

Il est important de noter que l'idée de mettre en place des zones de conservation émane bien des collectivités elles-mêmes. Les principaux éléments à discuter par la collectivité villageoise dans le cadre de prise de décision pour la création d'une zone de conservation, concernent les règlements formalisés par rapport au : droit foncier, définition des usagers et mode de mise en valeur.

Création des structures

Des Conseillers Communautaires en Environnement (CCE), sont désignés, par les collectivités, pour constituer un dispositif d'appui/conseil environnemental. Ces conseillers ont pour rôle d'apporter un appui aux collectivités villageoises en assurant un suivi de la réalisation de leurs PAEV annuels et en assistant à la réalisation des instructions de la partie environnementale du PDL des CRD.

Le Programme a pour stratégie d'appuyer l'émergence de nouvelles structures institutionnelles de conservation, sous la responsabilité des populations locales, mais sous le contrôle et le suivi de l'administration. Il impulse la mise en place de divers comités de gestion des ressources naturelles, au niveau des villages (gestion des feux de brousse, pêche, chasse, produits de la biodiversité : miel, rônier, karité, etc.).

Ces comités de gestion, soit existent déjà et sont des comités de gestion traditionnels, comme les « waton » en périphérie du PNHN, soit sont impulsés par les campagnes de sensibilisation du Programme. Ils sont constitués de villageois qui décident eux-mêmes des règles de gestion à suivre pour chaque ressource naturelle. Des réflexions sont menées sur la pêche, la chasse, les sous-produits de la forêt, etc, pour répondre à un certain nombre de questions telles que : *Quelles sont les ressources présentes? Quel est leur état? Quelle a été leur évolution ces dernières années? Quelle évolution souhaitons-nous pour le futur? Quelles sont les solutions? Quelles sont les mesures à mettre en place?*

Les villageois définissent des règles à respecter pour chaque ressource, qui sont insérées dans des plans de gestion. Ceux-ci sont soumis pour approbation aux CRD. Les comités se chargent de surveiller le respect des règles établies au sein des villages.

d) Promotion d'activités génératrices de revenus.

Les populations vivent des ressources de la diversité biologique comme entre autres le bois, le poisson, la viande brousse, les écorces, les plantes médicinales, et les produits non ligneux (néré, karité, vin de palme, vin de rônier, fruits sauvages, miel, cire, colorants etc.). Pour améliorer leurs revenus tout en protégeant les ressources, le Programme appui les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) qui valorisent ces produits tout en assurant leur régénération. La plupart de ces groupements sont des groupements féminins qui récoltent du miel, fabriquent du beurre de karité, de l'huile de palme, de la cire, etc.

L'appui se fait soit à travers diverses formations (gestion comptable, ramassage, stockage, transformation des produits), soit par l'apport de petit matériel ou d'équipement (ruches ou tenues pour les apiculteurs, presse moderne pour l'huile, appareil de transformation du karité en beurre, par exemple). Le Programme apporte un équipement simple et adapté, demandant peu d'entretien ou d'entretien à la portée des villageois, de manière à assurer sa pérennisation.

L'appui décidé en faveur des communautés rurales est réalisé par divers opérateurs (services déconcentrés, ONG, associations villageoises et professionnelles, opérateurs individuels privés, etc)

3.4 PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le Décret n° 199/PRG/SGG/89 codifie les études d'impact sur l'environnement, en application des articles 82 du code de l'environnement qui stipule que "Lorsque des aménagements, des ouvrages ou des installations risquent, en raison de leur dimension, de la nature des activités qui y sont exercées ou de leur incidence sur le milieu naturel, de porter atteinte à l'environnement, le pétitionnaire ou maître de l'ouvrage établira et soumettra à l'autorité ministérielle chargée de l'environnement une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes du projet sur l'équilibre écologique guinéen, le cadre et la qualité de vie de la population et les incidences de la protection de l'environnement en général". L'Arrêté N° 990/MRNE/SGG/90 définis le contenu et la méthodologie des études d'impact sur l'environnement.

3.5 - CONVENTIONS LIEES A LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

CITES,

L'autorité de gestion et l'autorité scientifique ont assuré la formation de leurs principaux partenaires : oiseleurs, sculpteurs, artisans, gestionnaires de sites, douaniers, policiers, gendarmes et points focaux des Conventions partenaires, à la connaissance de la CITES sur son importance, son fonctionnement, le rôle et le devoir de chaque partie prenante, la lutte contre la fraude au niveau national et international, les sanctions sur les fraudes, les annexes de la Convention et le certificat d'origine. Lesdites autorités organisent et coordonnent aussi des inventaires fauniques nationaux, notamment les oiseaux.

RAMSAR :

La Guinée est une Partie à la Convention de Ramsar depuis 1992. Dans le processus de sa mise en œuvre, le Gouvernement a érigé seize zones humides en sites Ramsar, dont six côtiers ou marins et huit continentaux. En outre de nombreuses campagnes de comptage et d'identification d'oiseaux d'eau ont été réalisées.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Les changements climatiques sont à l'origine des changements bénéfiques et néfastes observés dans les écosystèmes terrestres. Un grand nombre d'espèces animales et végétales ne peuvent se reproduire et croître que dans une plage de températures spécifiques et réagissent à des précipitations spécifiques. Aussi, les animaux dépendent de la présence continue d'autres espèces nécessaires à leur alimentation.

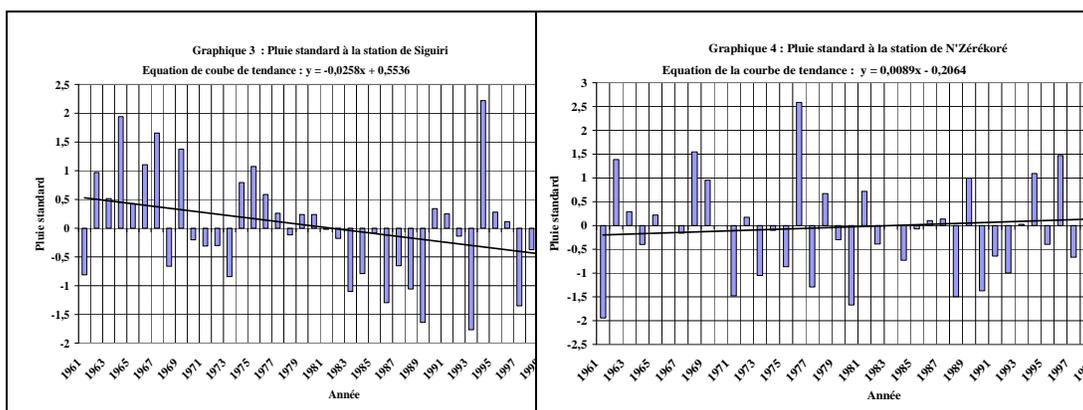
Les changements des moyennes, des extrêmes déterminent des incidences sur les écosystèmes. Il y a aussi interaction entre les extrêmes climatiques et les contraintes anthropiques d'où l'importance de l'interaction entre le climat et les activités humaines. C'est ce qui peut parfois expliquer les changements induits par l'activité humaine sur les écosystèmes et sur l'appauvrissement de la diversité biologique notamment dans les tropiques.

Le climat et les changements climatiques influent de diverses façons sur les écosystèmes et leur diversité biologique.

La Guinée Partie à la Convention sur les Changements Climatiques, sur financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et l'appui technique du PNUD, a élaboré et adopté son

Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatique (PANA-CC). Ce Plan a identifié les risques climatiques majeurs, les zones et les ressources les plus vulnérables.

Tendances climatiques révélées :



D'une manière générale, ces graphiques mettent en exergue le niveau très important de la baisse des précipitations dans les différentes régions naturelles du pays au cours de la période 1960-2004.

Pour toutes les stations concernées la rupture nette dans les séries est observée à partir des années 1970.

Vulnérabilité des ressources et des groupes socio-économiques

Les risques climatiques les plus courants sont : la sécheresse, les perturbations pluviométriques, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et les pluies orageuses.

La vulnérabilité des ressources est étroitement liée à celles des groupes socio-économiques. En zone côtière, l'élévation du niveau de la mer provoque l'inondation des terres rizicultivables et l'acidification des sols. Dans l'arrière pays, la baisse de la pluviométrie, la sécheresse, l'inondation et la forte insolation occasionnent, selon les cas, la baisse de la fertilité des sols et celle des rendements, la prolifération des maladies et ennemis des plantes et des animaux, la pénurie d'eau et l'augmentation des risques de feux de brousse. Dans les quatre régions naturelles la sécheresse constitue le risque climatique le plus élevé. C'est pourquoi, toutes les stratégies de développement prévoient des objectifs en parfaite adéquation avec le PANA.

✚ La Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD),

Les tendances nationales de l'évolution de l'environnement indiquent une dégradation, une disparition croissante des massifs forestiers. Cette menace de désertification rampante a été bien perçue par les autorités politiques qui ont signé en 1994 et ratifié en 1997, la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Grâce à un appui financier du FEM et l'appui technique du PNUD, le Gouvernement a élaboré un Programme d'Action National comme instrument de mise en œuvre de cette Convention. Ce document s'articule autour des stratégies nationales de planification macroéconomique tels que le DSRP et prend également en compte les orientations stratégiques du plan National d'Action pour l'environnement (PNAE), des stratégies de mise en œuvre des autres conventions environnementales, notamment la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

Ce document est un cadre stratégique de référence qui pose la problématique de la lutte contre la dégradation des terres, la déforestation. Il dégage des axes d'orientation et les domaines d'action prioritaires.

3.6 - ANALYSE DES RÉSULTATS ATTEINTS

L'intégration des processus de planification au niveau des CRD et des préfectures est devenue une composante essentielle de la politique de développement et de l'établissement de la gouvernance territoriale participative. Les CRD sont mandatées pour gérer l'ensemble des activités incluant la gestion durable des ressources naturelles. Cependant, la faiblesse des capacités financières constitue un blocage pour atteindre cet objectif. L'analyse porte sur les principaux résultats suivants :

1. Les forêts classées sont au nombre de 162 et totalisent une superficie de 1.182.133 ha (5% du pays). Presque toutes situées sur des massifs montagneux, ces forêts classées interviennent dans la protection des bassins versants et de leurs sources. Actuellement, il existe un faible niveau d'aménagement des forêts malgré l'élaboration de quelques plans de gestion et les forêts classées connaissent une dégradation sous les effets conjugués des feux de brousse, des défrichements et du surpâturage.
2. Sur le plan énergétique 99% des ménages utilisent le bois de chauffe (BM, 2006). Le bois de feu représente 77% de l'énergie consommée et le charbon de bois 3% (Diawara, 2001). Selon le même auteur en 2001, il existait 12 sociétés forestières industrielles opérationnelles dont 4 disposant d'une scierie et 103 exploitants forestiers artisanaux qui exploitaient plus de 53.000 m³ répartis entre les formations naturelles (48.000 m³) et les plantations (5.000 m³). Les espèces nobles de bois rouges (acajou, sipo, tiama, sapelli, kossipo, etc.) et bois blancs (fraké, framiré, etc.) sont presque toutes en danger (MTPE/PNUE, 1997). Avec la crise et la suspension de l'exportation du bois sous forme de grumes, le nombre d'exploitants forestiers et la production de bois d'oeuvre ont fortement chuté mais les données récentes ne sont pas disponibles.
3. Les produits forestiers contribuent à la sécurité alimentaire, à la santé (80% de la population utilise la médecine traditionnelle) et à l'amélioration des revenus des ménages. Ils fournissent de multiples produits dont l'utilisation est des plus diverses: nourriture (beurre de karité, fruits et graines de néré, vin de palme, de raphia, de rônier), médicaments (feuilles, écorces, racines, fleurs), matières premières pour l'artisanat, fourrages et autres (colorants, gommés, tanins, etc.).
4. L'implication des populations dans la co-gestion des forêts a débuté avec la constitution de 300 groupements forestiers. En 2006, 186 forêts communautaires d'une superficie de 38.500 ha, ont été classées au profit de 186 groupements forestiers créés et encadrés par l'administration forestière (MAEF, 2006). L'administration forestière demande l'avis de la Communauté Rurale de Développement (CRD) avant d'attribuer les permis d'exploitation forestière. Les recettes tirées de cette exploitation (50% pour le Fonds Forestier National, 10% pour la préfecture, 40% pour la CRD) sont utilisées pour la restauration du couvert végétal et pour la construction des infrastructures socio-économiques d'intérêt communautaire (ponts, pistes, écoles, dispensaires, forages, mosquées).
5. Avec la crise économique et sociale, l'augmentation de la pauvreté que connaît le pays, le nombre d'oiseleurs et de chasseurs professionnels s'est accru et le braconnage touche les femelles en gestation, les jeunes animaux, ce qui entraîne la disparition du gibier sur la majeure partie du territoire national. Cette situation s'est aggravée avec l'arrivée massive de réfugiés. La Guinée est aujourd'hui sévèrement menacé par la chasse commerciale, encouragée par la demande nationale en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. Aujourd'hui, l'exploitation de la faune sauvage et de l'avifaune dépasse largement l'accroissement naturel, ce qui conduit à la disparition de certaines espèces.

6. La Guinée est dotée de potentialités naturelles considérables, constituées de vastes étendues de terres cultivables et de ressources halieutiques, minières (bauxite, diamant, or, fer etc.) et hydro énergétiques abondantes, pour assurer son développement économique et le progrès social. En dépit de ces potentialités et des progrès économiques et sociaux enregistrés au cours des deux décennies passées, le diagnostic établi dans le Bilan Commun de Pays (BCP) met en évidence l'urgence de la situation sociale et économique reflétée par l'étendue et la multiplicité des problèmes à résoudre et la forte incidence de la pauvreté et des inégalités. L'incidence de la pauvreté est estimée à 53% en 2005 contre 49,2% en 2002 avec de fortes disparités selon les régions et le degré d'urbanisation. Ainsi, la Haute Guinée et la Moyenne Guinée demeurent les régions les plus pauvres avec des ratios de pauvreté respectifs de 67,5% et 55,4%. Dans les zones rurales, la pauvreté touche 59,9% de la population contre 23,5 en milieu urbain
7. Le programme de pays 2002-2006 avait retenu comme domaines de concentration la promotion d'une bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté ; la gestion de l'environnement et la problématique genre étant considérées comme des thèmes transversaux. La revue de ce programme, en septembre 2005, indique que l'assistance du PNUD a donné des résultats significatifs dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de référence. Des projets ont été élaborés et financés par le PNUD pour appuyer la mise en œuvre de documents d'orientations stratégiques tels que le Document de Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, le Programme de renforcement des capacités de gouvernance, la stratégie nationale sur la diversité biologique, le programme de communication nationale sur les changements climatiques
8. Le Bilan Commun de Pays (BCP) a été adopté le 16 Novembre 2005. Les défis de développement relevés dans le BCP, le Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP), la "Guinée, vision 2010" et la Déclaration du Millénaire pour le développement ont servi de base à l'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) qui a retenu cinq axes stratégiques d'intervention : a) la croissance économique et le renforcement des capacités productives, b) la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, c) le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, d) la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ; e) la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.
9. En matière d'amélioration de l'Environnement l'appui est centré sur (i) une politique nationale de protection et de gestion durable de l'environnement, (ii) le renforcement des capacités des institutions et des communautés en gestion des ressources naturelles ; (iii) la vulgarisation de bonnes pratiques et des technologies appropriées, notamment en matière de petite irrigation et d'énergie; (iv) l'accroissement des rendements des exploitations; (v) l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement des terres, notamment dans les zones de mangrove; (vi) la mise en place d'un système opérationnel et permanent de statistiques environnementales

Modèle réussi :

La Gouvernement vit aujourd'hui un exemple modèle avec le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée. Le SNU, tenant compte des priorités susmentionnées, a articulé les activités opérationnelles d'aide au développement de la Guinée pour la période 2007-20011, autour de cinq axes de coopération stratégique :i) Croissance économique et renforcement des capacités productives, ii) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles ; iii) Accès équitable

aux services sociaux de base ; iv) Lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose ; v) Préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles.

En matière de diversité biologique, à travers ce programme, le Système des Nations Unies aidera la Guinée pour la gestion durable des ressources naturelles dans cinquante (50) collectivités rurales décentralisées (CRD). L'aide consistera à faire en sorte que les populations de ces CRD écologiquement fragiles gèrent durablement les ressources naturelles de leurs terroirs.

Les résultats suivants sont attendus en terme d'effets et de produits pour la période 2007-2011.

Effet du Programme de Pays 1 :

Le cadre institutionnel et juridique nécessaire à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources est créé et est fonctionnel.

Produit de Programme:

1.1: Une politique nationale clairement définie en matière de protection et de gestion de l'environnement est élaborée, adoptée et mise en œuvre ;

1.2 : Une loi cadre harmonisant les différents codes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement est élaborée et adoptée ;

1.3 : Le Conseil National de l'Environnement et la Commission Nationale du Développement durable sont évalués et rendus opérationnels.

Effet du Programme de Pays 2 :

Les populations de 50 CRD, à écologie fragile sont dotées et mettent en œuvre des plans d'aménagement et de gestion intégrés et participatifs des ressources naturelles.

Produit du Programme

2.1 : 50 CRD identifiées sont cartographiées à partir d'images satellitaires Produit de Programme

2.2 : Les ressources naturelles de 50 CRD identifiées sont inventoriées

Effet de Programme de Pays 3 :

Les écosystèmes dégradés sont en cours de restauration.

Produit du programme

3.1 : Un système de production de matériel végétal est mis en place dans les CRD Produit du programme ;

3.2 : Des techniques de défenses et de restauration des sols sont appliquées par les populations ;

3.3 : Les aires fragiles sont mises en défense pour leur restauration Produit du programme ;

3.4 : Des groupements forestiers sont créés et rendus opérationnels

Effet de Programme de Pays 4 :

Les aires-clefs de conservation de la diversité biologique sont durablement protégées.

Produit du programme

4.1 : Les pratiques inappropriées d'exploitation des ressources naturelles notamment les feux de brousse, la coupe abusive de bois, sont réduites dans les zones forestières ou à écosystèmes sensibles ;

- 4.2 : La gestion participative des ressources naturelles est promue et renforcée dans les terroirs villageois et communautaires, à travers la création de forêts communautaires et privées ;
- 4.3 : Les pratiques agricoles et pastorales sont améliorées dans les 50 CRD prioritaires en vue d'accroître la productivité et préserver durablement l'environnement ;
- 4.4 : Le rôle des forêts et des arbres dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, est optimisé au niveau des communautés locales ;
- 4.5 : Les textes de lois relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont traduits en langues nationales, diffusés et appliqués ;
- 4.6 : Les capacités opérationnelles des structures centrales, déconcentrées et communautaires sont renforcées ;
- 4.7 : Les comités de bassins sont mis en place et rendus opérationnels ;
- 4.8 : Les zones de mangroves sont aménagées et mieux gérées ;
- 4.9 : Les réserves de la biosphère nationale sont mieux protégées.

Le système des Nations Unies en Guinée procède chaque année à une revue des cibles et des réalisations, à une analyse des résultats et des ressources mobilisées, des contraintes pour définir des perspectives pour la suite des opérations.

Cette approche, si elle est adoptée par la Guinée, lui permettrait un développement concerté, cohérent et efficace pour sortir de la pauvreté dans un bref délai.

CONCLUSION :

En dépit des nombreuses dispositions prises tant par l'Etat qu'en collaboration avec ses partenaires au développement, on assiste à une destruction effrénée des ressources naturelles, notamment de la diversité biologique. Sous l'effet conjugué du braconnage, des feux de brousse, de l'exploitation anarchique des ressources forestières, des mines et des carrières, de techniques agricoles inappropriées, le pays fait face à une dégradation progressive de la fertilité des sols, une menace de disparition de certaines espèces végétales et animales, une perturbation du régime pluviométrique et thermique. Ces facteurs constituent des menaces réelles pour l'environnement.

Malgré les mesures de conservation, les politiques, stratégies, plans, programmes et projets, les moyens législatifs, réglementaires, institutionnels et financiers, des faiblesses persistent telles : i) l'absence de concertation entre les différents Départements sectoriels intéressés par un même programme ; ii) le manque de système national de coordination et d'échange d'informations, sur la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre;

En conséquence, il n'existe pas de bilan Commun concerté qui met en exergue les causes profondes de l'état de son développement pour que les défis servent de cadre à une planification centralisée d'activités nationales avec un cadre logique de résultats stratégiques avec les ressources programmatiques et le mécanisme concerté de suivi et d'évaluation des objectifs visés.

Cependant, une telle approche permettrait l'intégration efficace, d'une part des priorités nationales identifiées dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et d'autre part, sur les objectifs internationaux dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la diversité biologique, les conventions de Rio et autres, mais aussi une revue centralisée de l'efficacité des mesures planifiées.

CHAPITRE IV

PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE ET CONCLUSIONS:

Tableau I : Progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010

BUTS	OBJECTIFS DE LA GUINEE	SOUS-OBJECTIFS	Intégration sectorielle et intersectorielle	Progrès accomplis	Indicateurs de progrès	Contraintes
. But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces But 3 : Promouvoir la conservation de la diversité génétique.	CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	1- Identifier les composantes de la diversité biologique	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	2	Niveau d'amélioration de l'état de connaissance du nombre des espèces	Synergie et coordination, faible capitalisation.
		2 - Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques	Prise en compte effective par les principaux secteurs concernés	3	Accroissement du nombre d'acteurs considérant la diversité biologique	Non respect de la réglementation
		3 - Encourager une recherche qui vise la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Faible intégration et peu d'encouragement	3	Accroissement des ressources destinées à la recherche	Insuffisance des moyens techniques et financiers de renforcement des capacités institutionnelles et humaines
		4 - Créer un Organisme National de coordination de la mise en œuvre des Conventions intéressant la diversité biologique et de l'échange d'informations	Organe intégrateur sectoriel et intersectoriel	4	Niveau de mobilisation de ressources	Faible volonté politique, Non création de l'organe de coordination, Manque de suivi des recommandations de la stratégie
But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.	UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	1 - Assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques	Intégration au niveau de tous les secteurs	3	Ecosystèmes régénérés (espèces, habitat, biomes)	Faible niveau IES, des moyens techniques et financiers et de participation
		2 - Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables	Intégration au niveau de tous les secteurs	3	Niveau d'amélioration de la conservation in-situ, niveau d'accroissement des revenus,	Faible niveau IES, des moyens techniques et financiers et de participation
		3 - Promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement	Intégration au niveau de tous les secteurs	4	Ressources générées par le tourisme durable Nombre d'aménagements écotouristiques	- Infrastructures touristiques insuffisantes et peu adaptées, personnel peu qualifié et insuffisant, investissements très limités
		4 - Renforcer les politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la	Intégration manifeste au niveau de tous les	3	Nombre de politiques sectorielles assurant	Aggravation de la pauvreté, croissance

BUTS	OBJECTIFS DE LA GUINEE	SOUS-OBJECTIFS	Intégration sectorielle et intersectorielle	Progrès accomplis	Indicateurs de progrès	Contraintes
		conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques	secteurs		l'intégration de la conservation de la diversité biologique, et l'utilisation des ressources biologiques	démographie, conjoncture internationale
<p>- But 5 : Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.</p> <p>- But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes</p> <p>- But 7 : Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution</p> <p>- But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.</p> <p>- But 9 Préserver la</p>	<p>MESURES GENERALES DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE</p>	1 - Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts	Intégration est manifeste au niveau de tous les secteurs mais pose des problèmes opérationnels.	4	Taux de réduction de la pression sur les espèces, sur les habitats.	Faible volonté politique, aggravation de la pauvreté, croissance démographique, conjoncture internationale défavorable, faible niveau de l'appui technique et financier, de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation (IES)
		2- Accorder plus d'importance à la diversité biologique dans les procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	3	Effets des activités sur les ressources biologiques, Degré de mise en œuvre des mesures de mitigation	Faible volonté politique, aggravation de la pauvreté, croissance démographique, conjoncture internationale défavorable, faible niveau de l'appui technique et financier, de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation (IES)
		3 - Promouvoir toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	3	Nombre de plans d'action, projets et programmes élaborés et niveaux de leur mise en œuvre ;	Insuffisance de ressources humaines qualifiées, de ressources financières, de moyens matériels
		4 - Etablir un système accessible pour le contrôle de l'évolution de la diversité biologique	Prise en compte au niveau d'un certain nombre de secteurs	3	Nombre de missions de contrôle réalisées	Faible volonté politique, Faible application du cadre juridique, faibles capacités institutionnelles et humaines
		5 - Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation de ses éléments	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	3	Types de motivations mis en place, Nombre de bénéficiaires du système de motivation	Faible volonté politique, Faible application du cadre juridique, faibles capacités institutionnelles et

BUTS	OBJECTIFS DE LA GUINEE	SOUS-OBJECTIFS	Intégration sectorielle et intersectorielle	Progrès accomplis	Indicateurs de progrès	Contraintes
diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales - But 10 Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques						humaines
		6 - Développer des outils législatifs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de la Convention	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	3	Nombre de textes approuvés et diffusés	Faible volonté politique, Manque de moyens financiers Faibles capacités institutionnelles
		7 - Encourager la concertation entre tous les acteurs pour empêcher la duplication des activités et assurer une conservation effective de la diversité biologique et une utilisation durable de ses ressources	Intégration effective au niveau de tous les secteurs	4	Nombre et fréquence des rencontres, L'impact des résolutions sur l'état de la diversité biologique	Faible volonté politique Manque de moyens financiers
		Prendre en compte la diversité socio – culturelle des populations locales dans la conservation de la diversité biologique	Faible intégration dans les secteurs	4	Niveau de prise en compte dans les politiques sectorielles	Faible connaissance des valeurs socio – culturelles
But 11 : Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en oeuvre la Convention	COOPERATION INTERNATIONALE	1 - Promouvoir l'accès aux biotechnologies et /ou aux bénéfiques qui en résultent et garantir la sécurité des biotechnologies	Faible intégration au niveau de tous les secteurs	4	Nombre de textes juridiques adoptés et appliqués, Nombre de laboratoires créés et équipés, Nombre de personnes formées.	Faible volonté politique Manque de moyens financiers, Insuffisance de personnel qualifié.
		2 - Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Intégration au niveau de tous les secteurs	3	Nombre d'institutions performantes, Nombre d'individus qualifiés, Etat de la diversité biologique	Faible volonté politique, Manque de moyens financiers, Manque de concertation des acteurs concernés.
		3 - Mettre en place un mécanisme de support financier pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Intégration au niveau de tous les secteurs	3	Fonds internes et externes mobilisés, Nombre de partenaires	Faible volonté politique, Faibles capacités institutionnelles
		4 – 1. Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique,	Intégration au niveau de tous les secteurs	3	Domaines de coopération, Nombre de partenaires, Résultats de partenariat	Insuffisance de coordination, Faibles capacités de

BUTS	OBJECTIFS DE LA GUINEE	SOUS-OBJECTIFS	Intégration sectorielle et intersectorielle	Progrès accomplis	Indicateurs de progrès	Contraintes
		l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation.				négociation

Légende : 1 : Très satisfaisant
2 : Satisfaisant
3 : Peu satisfaisant
4 : Non satisfaisant

Tableau II : Progrès réalisés pour atteindre les buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention

Buts et objectifs stratégiques
But 1: La Convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international.
1.1 La Convention établit le programme mondial en matière de diversité biologique.
1.2 La Convention promeut la coopération entre tous les instruments et processus internationaux pertinents afin d'accroître la cohérence des politiques.
1.3 Les autres processus internationaux soutiennent activement l'application de la Convention, d'une manière conforme à leurs cadres respectifs.
La réalisation effective de ces trois sous objectifs (1.1, 1.2, 1.3) est un impératif pour l'efficacité de la Convention sur la diversité biologique car en fait il faut appliquer de façon coordonnée et efficace tous les instruments et accords juridiques existants liés à la diversité biologique.
1.4 Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est largement appliqué.
1.5 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents aux niveaux régional et mondial.
1.6 Les Parties collaborent aux niveaux régional et sous régional pour appliquer la Convention.
- Au niveau de la Sous-Région Afrique de l'Ouest la Guinée collabore avec les Parties à travers plusieurs projets pour appliquer la Convention. Dans ce cadre on peut citer : le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine ; le projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries GEM-CC) ; le projet d'appui à la création d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest du PRCM ; le projet de gestion intégrée du massif du Foutah-Djallon, les projets d'aménagement des bassins représentatifs pilotes (BRP) de la Gambie, du Niger, du Sénégal etc.; les programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures (Gambie, Niger, Sénégal, Mano). La Guinée intègre aussi la

politique environnementale de la CEDEAO
But 2: Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques à l'appui de l'application de la Convention.
2.1 Toutes les Parties disposent de capacités appropriées pour mettre en œuvre les activités prioritaires prévues dans la stratégie et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.
La République de Guinée a élaboré et adopté sa stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son Plan d'Action depuis Septembre 2001. Malheureusement les financements de la mise en œuvre ont été très insuffisants. La Guinée manque surtout des capacités financières appropriées pour mettre en œuvre les activités prioritaires prévues dans la Stratégie. La coopération financière, scientifique et technique extérieure est insuffisante. Le renforcement des capacités est insignifiant par rapport aux besoins identifiés dans le document dénommé « Identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficiente de la stratégie nationale sur la diversité biologique ».
2.2 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les autres Parties à économie en transition, disposent de ressources adéquates pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention.
La Guinée ne dispose pas de ressources adéquates pour mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Cependant elle a bénéficié d'assistance technique et financière pour la mise en œuvre de quelques projets nationaux et sous régionaux. Ces principaux partenaires de la coopération bi et multilatérale (Organismes Scientifiques, Organismes de financement, Agences d'exécution et Pays amis) sont entre autres : la Commission Européenne, le FEM, le PNUD, la Banque Mondiale, le FIDA, la BAD, l'USAID, la BID, l'ACDI, l'UICN, l'UNESCO, le PNUE, le HCR, la France et l'Allemagne. Ces partenariats bien qu'appréciables restent très insuffisants pour combler les besoins en matière de finance, de sciences et de techniques pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.
2.3 Les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en développement, et les autres Parties à économie en transition, ont accru les ressources et le transfert de technologie disponibles pour l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
La Guinée ne dispose pas de capacités techniques et financières lui permettant d'appliquer correctement le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Cependant avec une assistance technique et financière du PNUE et du FEM, elle a élaboré un Cadre national de biosécurité encours d'adoption et un projet de loi relative à la gestion des organismes génétiquement modifiés. Elle a aussi mis en place un Centre d'Echange d'Informations sur la biosécurité.
2.4 Toutes les Parties disposent de capacités adéquates pour appliquer le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
Nos capacités en la matière sont très limitées. Cependant, l'engagement politique a été exprimé par la signature et la ratification du Protocole, respectivement en mai 2000 et en octobre 2005. Le Point Focal National du Protocole et celui du BCH sont domiciliés au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.
2.5 La coopération technique et scientifique contribue beaucoup au renforcement des capacités.

En 1986 il a été créé sous l'autorité du Secrétariat d'Etat chargé des Eaux et Forêts, une Direction Nationale de l'Environnement chargée entre autre de coordonner la gestion rationnelle des éléments constitutifs de la diversité biologique. De 1986 à 2004 ce service a changé neuf fois de tutelle avant d'être érigé en un Ministère de l'Environnement qui en 2006, a vu ses compétences renforcées par la création d'un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Le Département de l'Environnement et du Développement Durable travaille pour la mise en œuvre des objectifs du millénaire en partenariat avec les autres Départements techniques, la société civile, le secteur privé. Pour les besoins de partenariat et de consultations intersectorielles, plusieurs comités et commissions de consultation ont été mis en place dont notamment la Commission Nationale du développement durable, le Conseil National de l'Environnement, l'Unité Nationale pour la Diversité Biologique (UNBio), le Comité National de Biosécurité (CNbios) et un Comité National sur les Ressources Phytogénétiques.

But 3: Les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et l'intégration des questions touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace à la mise en œuvre des objectifs de la Convention.

3.1 Chaque Partie a mis en place des stratégies, des plans et des programmes nationaux efficaces pour fournir un cadre national pour la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et pour fixer des priorités nationales claires.

La Guinée a élaboré et approuvé sa stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action en septembre 2001, la vision de la stratégie est de 15 ans (2001- 2016). Ensuite, elle a procédé à l'identification des besoins en renforcement des capacités en octobre 2004 et élaboré un cadre national de biosécurité en 2005

3.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a mis en place un cadre réglementaire et opérationnel pour l'application du Protocole.

La Guinée a élaboré un projet de Loi relative à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés qui est en voie d'adoption et de promulgation

3.3 Les questions touchant à la diversité biologique sont intégrées dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels nationaux pertinents.

Plusieurs actions sont menées dans divers secteurs pour l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectorielles. A ce titre, la vision adoptée est « Une population à travers toutes ses composantes socio-économiques, suffisamment informée sur la valeur de la diversité biologique et les risques encourus par celle-ci ; responsable, engagée et dotée de capacités appropriées pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques ; dans l'intérêt national, sous régional, régional et international, pour le bonheur des générations présentes et futures »

3.4 Les priorités des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique sont activement appliqués, comme moyen d'assurer la mise en œuvre de la Convention au niveau national, et en tant que contribution significative au programme mondial sur la diversité biologique.

En 1997, la Guinée a élaboré la monographie nationale sur la diversité biologique qui a identifié près de 7000 espèces de faune et de flore. Elle a aussi procédé à trois évaluations rapides de la diversité biologique au niveau notamment du pic de fon, de trois forêts classées (Deré, Diéké et Monts Bero) en Guinée forestière et dans plusieurs sites de la Préfecture de Boké, le long de la côte, dans le Nord ouest de la Guinée (Sarabaya, Kamsa et Bouléré), respectivement en 2002, 2003 et 2005. La Guinée a un important réseau d'aires protégées qui couvre 7% de la superficie nationale sans considération des forêts classées. Elle a mis en place trois aires protégées transfrontalières en coopération avec certains pays voisins (Guinée Bissau, Mali et Sénégal). Le processus de création de deux aires protégées transfrontalières est en cours avec la Sierra Léone et le Liberia. La création d'une aire marine protégée est en cours au titre du programme régional PRCM.

But 4: L'importance de la diversité biologique et de la Convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large de la société en termes de mise en œuvre.

4.1 Toutes les Parties ont mis en place une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encouragent l'implication du public à l'appui de l'application de la Convention.

Pour la promotion de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, des actions d'éducation et de formation sont menées au niveau des institutions de formation pré - universitaires, universitaire et post- universitaire. Des actions d'information et de sensibilisation des populations sont aussi menées par les services publics, les ONG nationales et internationales, les radios rurales et communautaires ainsi que par la radiotélévision nationale.

Pour un harmonie dans ce processus , il est important de mettre en place une une stratégie nationale de Communication, d'Education et de Sensibilisation.

4.2 Chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques promeut et facilite la sensibilisation, l'éducation et la participation du public à l'appui du Protocole.

Au titre des actions menées pour la mise en œuvre du projet PNUE/FEM sur le développement des cadres nationaux de biosécurité, la Guinée a exécuté des activités allant dans le sens de l'information et de la sensibilisation des acteurs sur les enjeux de la biotechnologie moderne et de la biosécurité. Pour se faire, cinq thèmes portant respectivement sur : i) Historique et Evolution de la Biotechnologie et état des connaissances des organismes vivants modifiés en Guinée, ii) le Protocole de Cartagena son avènement ses objectifs par rapport au projet de Loi Africain sur la Biotechnologie et la Biosécurité, iii) les avantages de la biosécurité par rapport au développement de la biotechnologie moderne, iv) les enjeux économiques et environnementaux des OGM, v) le rôle des scientifiques et des médias dans la diffusion de l'information sur les OGM, ont été préparés et présentés en ateliers nationaux et régionaux. Pour favoriser la participation du public et faciliter la prise de décision en toute connaissance de cause, un dépliant sur les principaux éléments du protocole, et une brochure portant sur les aspects de la biotechnologie moderne et la biosécurité, ont été édités en français et traduits dans les langues nationales notamment (soussou, malinké, pular et Kpélé) pour large diffusion.

4.3 Les communautés autochtones et locales participent effectivement à l'application et aux processus de la Convention aux niveaux national, régional et international.

De nombreux projets et Programmes concourent à la participation des communautés locales à l'application et aux processus de la Convention sur la diversité biologique. A ce titre on peut noter entre autres: i) le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes (PGIE) qui est une approche reproductible et durable de prévention et d'atténuation des causes et effets de la dégradation des terres sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes, ii) le Programme Régional de Moyens d'Existence Durable des Pêches (PMEDP) qui est un programme de gestion participative des pêches pour une utilisation durable des ressources

halieutiques, iii) la délimitation de périmètres pastoraux pour une utilisation durable de l'habitat et des ressources animales, iv) le programme d'Aménagement Intégré du Massif du Foutah Djallon, v) l'aménagement des bas-fonds pour le développement des activités agricoles, vi) le programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative et vii) le programme de gestion intégrée des écosystèmes etc..

4.4 Les Parties prenantes et acteurs-clés, y compris, le secteur privé, collaborent ensemble pour appliquer la Convention et intègrent les questions touchant à la diversité biologique dans leurs plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents.

Plusieurs actions sont menées dans divers secteurs pour l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectorielles. En effet :

- le secteur public applique la Convention et intègre les questions de diversité biologique à travers ses politiques, stratégies, plans, programmes, et projets qui sont principalement: le DSRP, la PNDA, le PACV, le PNAE, PAFN, SDAM, Politique Forestière Nationale, etc..
- les populations organisées en collectivités et en groupements professionnels font référence aux dispositions de la stratégie nationale en matière de diversité biologique et intègrent effectivement lesdites préoccupations dans leurs programmes et projets de développement à la base. On peut dans ce cadre citer la création et la gestion des forêts communautaires, les projets locaux de développement intégré, les fédérations de paysans, les organisations d'éleveurs etc...Aussi, d'autres institutions et organisations non gouvernementales à vocation écologique, évoluant sur le terrain telles que l'Institut Jane Goodall, Guinée Ecologie et autres mènent d'importantes activités d'information, de sensibilisation et de formation sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses ressources.
- Par ailleurs, il convient également de noter que le HCR en Guinée intègre la question environnementale en général et celle de la diversité biologique en particulier dans son programme d'activités.

Tableau III : Buts, objectifs et indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique

Buts	Objectifs	Commentaires
<p>But 1 : Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.</p>	<p>Objectif 1.1 : Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées</p>	<p>En Guinée, 7% du territoire national sont couverts par le réseau national d'aires protégées. Cela correspond aux 04 grands groupes d'écosystèmes du pays (les écosystèmes terrestres ; les écosystèmes des eaux douces ; les écosystèmes côtiers et marins et les écosystèmes insulaires).</p>
	<p>Objectif 1.2 Les aires d'importance particulière de la diversité biologique sont protégées</p>	<p>Des efforts sont fournis pour protéger des aires à valeur avérée en diversité biologique. Le réseau actuel d'aires protégées couvre 40 sites, mais n'intègre pas la totalité des sites d'intérêt.</p>
<p>But 2 : Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.</p>	<p>Objectif 2.1 : Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques</p>	<p>Les mesures de restauration prises actuellement à travers la formulation et la mise en œuvre de politiques, projets et programmes nationaux, tant en matière de conservation de la diversité biologique, que de gestion des ressources naturelles, ne sont pas encore parvenues à réduire et stabiliser le déclin des populations d'espèces.</p>
	<p>Objectif 2.2 : Améliorer l'état des espèces menacées d'extinction</p>	<p>Les mesures de conservation <i>in-situ</i> de la diversité biologique dans les sites de conservation sont générales et visent l'amélioration de l'état de toutes les espèces présentes en termes de protection, d'aménagement et de gestion des populations et des habitats</p>
<p>But 3 : Promouvoir la conservation de la diversité génétique.</p>	<p>Objectif 3.1 : La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées</p>	<p>Pour la conservation de la diversité génétique des cultures, la Guinée dispose de banques nationales de gènes s et coopère aussi avec des institutions étrangères pour leur conservation. Pour la conservation de la diversité génétique du bétail, la Guinée coopère dans un réseau sous régional pour la conservation de la vache Ndama, du mouton djalonké et la chèvre naine.</p>
<p>But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.</p>	<p>Objectif 4.1 : Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique</p>	<p>De nombreuses dispositions sont prises et mises en œuvre par endroit. La capitalisation et la généralisation ne sont pas encore faites. En conséquence les produits de la diversité biologique ne proviennent pas entièrement de sources gérées de manière durable</p>
	<p>Objectif 4.2 : La consommation / exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite</p>	<p>Les législations nationales relatives à l'exploitation et à la protection des ressources naturelles définissent les normes et les règles de prélèvement et d'exploitation des ressources. C'est le suivi de la mise en œuvre de ces dispositions qui pose des problèmes opérationnels.</p>
	<p>Objectif 4.3 : Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international</p>	<p>La population de nombreuses espèces de faune et de flore concernées par le commerce international n'est pas identifiée et suivie. Le commerce "non réglementé" de certaines espèces de flore et de faune pose actuellement des problèmes en terme</p>

Buts	Objectifs	Commentaires
But 5 : Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.	Objectif 5.1 : Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels	d'épuisement des populations. Il s'agit notamment de bois de valeur (<i>Pterocarpus</i>). Des dispositions sont prises sur le plan juridique et opérationnel, mais l'efficacité reste à désirer. En conséquence la dégradation des habitats se poursuit du fait de l'insuffisance du support financier, des ressources humaines et matérielles.
But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques envahissantes.	Objectif 6.1 : Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées	Il y a eu très peu d'attention au niveau national sur la problématique des plantes envahissantes. Le phénomène est signalé dans quelques endroits, mais ne fait pas encore l'objet d'une préoccupation nationale.
	Objectif 6.2 : Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces	Il n'y a pas de plans de gestion spécifiques pour les espèces envahissantes. Ce n'est pas pour le moment une préoccupation nationale particulière bien que quelques espèces envahissantes soient signalées par endroits. Cependant, il est important de noter que la Guinée fait partie de l'organisation sous-régionale de lutte contre les végétaux flottants, en sa qualité de châtelet d'eau de l'Afrique de l'Ouest.
But 7 : Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.	Objectif 7.1 : Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques	Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques a inscrit en bonne place la Protection des zones de fraie, la Promotion de la gestion des feux et de la mise en défens, la Protection et la restauration des écosystèmes fragiles.
	Objectif 7.2 : Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	Les textes juridiques régissant le secteur de l'environnement envisage des mesures pour réduire la pollution et ses impacts.
But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.	Objectif 8.1 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services	Des dispositions juridiques et techniques sont prises dans ce sens (classement des périmètres, formulation de plans de gestion, création de forêts communautaires, valorisation des pratiques coutumières appropriées, etc..)
	Objectif 8.2 : Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres	La Guinée fait partie des pays pauvres très endettés, en conséquence toutes les dispositions concourent à la préservation des ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, au profit des pauvres (jardin botanique de plantes médicinales, Plans de gestion de périmètres, etc..).
But 9 Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.	Objectif 9.1 : Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	<i>Les besoins en renforcement des capacités nationales pour l'identification des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales sont identifiés et une stratégie élaborée, mais la mise en œuvre reste attendue.</i>
	Objectif 9.2 : Protéger les droits des communautés autochtones et locales, leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages	Le droit des collectivités locales sur les ressources biologiques est pris en compte par le cadre juridique. dont entre autres : le Code des collectivités, le Code forestier, etc. Il faut néanmoins signaler entre autres enjeux liés à leur mise en application : *la faiblesse des processus et efforts de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication environnementales * l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, financières, matérielles et didactiques pour plus d'implication des populations autochtones et locales

Buts	Objectifs	Commentaires
<p>But 10 Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.</p>	<p>Objectif 10.1 : Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents</p>	<p>Le transfert de ressources génétiques à l'import et à l'export est effectif mais ne se conforme pas systématiquement à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents.</p>
	<p>Objectif 10.2 : Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources</p>	<p>La Guinée tire des avantages qui se traduisent : A l'exportation : Gain de devises, affermissement des liens de coopération A l'importation : Amélioration de la production nationale, amélioration des revenus, création d'emplois, amélioration du niveau de vie des populations</p>
<p>But 11 : Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en oeuvre la Convention.</p>	<p>Objectif 11.1 : Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20</p>	<p>Les ressources financières nouvelles et supplémentaires mises à la disposition de la Guinée pour lui permettre de s'acquitter effectivement de ses obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20 sont nettement insuffisantes par rapport aux besoins notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions</p>
	<p>Objectif 11.2 : La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20</p>	<p>La Guinée se trouve confrontée à une situation économique et sociale particulièrement difficile. Elle manque de moyens financiers et techniques pour assurer son développement économique et social et éliminer la pauvreté qui sont des priorités premières pouvant lui permettre de s'acquitter effectivement de ses obligations vis-à-vis de la Convention sur la diversité biologique.</p>

Tableau IV : Buts et objectifs du Programme de travail sur les aires protégées

	Degré de réalisation	Priorité	Commentaires
Elément 1. du Programme : Actions directes pour la planification, le choix, l'établissement, le renforcement et la gestion de sites et systèmes d'aires protégées.			
But 1.1 Etablir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'AP afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale	2 Satisfaisant	Court Terme (CT) 2011-2012	Un réseau national d'Aires Protégées est entrain de se mettre en place et sera validé au cours de l'année 2009 ; Certaines AP sont déjà dans des réseaux régionaux d'AP marines et 4 réserves de biosphère sont incluses dans réseaux régionaux Inadéquation entre l'ambition de conservation et disponibilité de moyens Inadéquation des cadres législatif et institutionnel; Faiblesse des capacités nationales en matière de planification et de conservation de la diversité biologique.
Objectif : D'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, mettre en place un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure , représentatifs et bien gérés, afin de contribuer à satisfaire i) l'objectif du plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire sensiblement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010, ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement – en particulier l'objectif 7 sur l'environnement durable, et iii) les objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes.			
Activités suggérées aux Parties			
1.1.1 Etablir d'ici 2006 à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés et assortis de délais précis pour les AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Ces objectifs et indicateurs sont déjà identifiés. Ils sont pris en compte dans le programme décennal (2008 – 2017) de gestion des aires protégées.
1.1.2 Prendre en urgence d'ici 2006 : des mesures pour établir ou élargir des AP dans les zones naturelles intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables dans les zones hautement menacées ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées dans le cadre des priorités nationales et en tenant compte de la nécessité de préserver les espèces migratrices	2	Court Terme (CT) 2011-2012	Deux nouveaux sites Ramsar ont été créés depuis 2006, complétant ainsi à 16 le nombre total de Sites Ramsar Le programme décennal (2008 – 2017) prend en compte cet aspect.
1.1.3 Prendre de toute urgence d'ici 2006 pour les zones terrestres et d'ici 2008 pour les zones marines, des mesures propres à corriger la sous – représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes eaux intérieures eaux marines et intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'AP, en tenant compte des écosystèmes marins qui ne relèvent d'aucune juridiction nationale selon le droit international en vigueur, et dans les écosystèmes des eaux intérieures qui s'étendent sur plusieurs pays.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	La Guinée est partie prenante du PRCM qui appuie avec ses partenaires depuis 2006, la création d'aires marines protégées : Tristao, Alcatraz, Kapatchez et îles de loos.
1.1.4 Effectuer d'ici 2006, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes des examens nationaux des modes de conservation possibles existants et de leur pertinence avec la conservation de la DB y compris les	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Les aires protégées en cours de gestion privilégient la participation des communautés riveraines. Ce fait est mis en exergue par la mise en place des organes paritaires de gestion. Ces acquis sont à renforcer et à pérenniser.

modèles novateurs de gouvernance des AP qui doivent être reconnus et promus : AP dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, AP en co-gestion, AP privées, AP conservées par les communautés autochtones et locales.			Une expérience de gestion privée dans le cadre de la conservation de la diversité biologique a été initiée et en cours d'expérimentation.
1.1.5 Achever d'ici 2006 : une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'AP à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent effectivement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire. L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'Annexe I de la Convention sur la DB et d'autres critères utiles tels que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la DB, les exigences de taille minimale et de viabilité, les besoins de migration des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'analyse des lacunes en matière de gestion des aires protégées a été réalisée en décembre 2007. Cette évaluation note, entre autres, les faiblesses suivantes: i) statut juridique et institutionnel de certaines aires protégées non défini; ii) insuffisante application des lois et règlements dans les aires protégées ; iii) insuffisance de personnel qualifié ; iv) moyens financiers et matériels très limités v) conflits institutionnels; vi) manque d'outils de suivi et d'évaluation ; vii) faible taux de fréquentation touristique ; viii) faiblesse du système de renforcement de capacités.
1.1.6 Désigner d'ici 2009, les aires protégées identifiées à la suite de l'analyse des lacunes (y compris des limites et des cartes précises) et achever, d'ici 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, la mise en place de systèmes nationaux et régionaux d'AP complets et écologiquement représentatifs.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Le programme décennal (2008 – 2017) en voie d'approbation intègre cette préoccupation.
1.1.7 Encourager la création d'AP qui bénéficient aux communautés autochtones et locales et qui respectent, préservent et conservent leurs connaissances traditionnelles, conformément à l'article 8j et aux dispositions connexes.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Des AP des communautés sont créées surtout dans les écosystèmes terrestres, il faudra en créer dans les autres catégories d'écosystèmes. L'implication des communautés locales est de plus en plus encouragée par la création d'AP communautaires.
But 1.2 Intégrer les AP dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologique	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Faible représentativité des écosystèmes insulaires dans le réseau national d'aires protégées. Manque d'études catégorielles approfondies sur les écosystèmes existants
Objectif : Intégrer, d'ici 2015, toutes les AP dans les systèmes de paysages terrestres et marins plus vastes et dans les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques dans des paysages plus vastes			
1.2.1 Evaluer d'ici 2006, les expériences menées et les leçons tirées des efforts déployés aux niveaux national et infranational pour intégrer les AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes et dans les stratégies et plans sectoriels tels que la stratégie de réduction de la pauvreté.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées a été réalisée seulement en 2008 avec l'assistance de l'UICN. Les recommandations formulées permettront d'envisager prochainement l'intégration des AP dans des paysages terrestres et marins plus vastes et dans les stratégies et plans sectoriels.
1.2.2 Identifier et mettre en œuvre, d'ici 2008, des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	De nombreux acquis existent sur les plans politique, juridique, et de la planification mais leur mise en œuvre application souffre de manque de soutien financier.

juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures infranationales			
1.2.3 Intégrer les systèmes régionaux, nationaux et infranationaux d'AP dans les paysages terrestres et marins plus vastes, notamment en établissant et en général des réseaux écologiques, des corridors écologiques ou des zones tampons, selon qu'il conviendra, pour maintenir les processus écologiques, en tenant compte des besoins des espèces migratrices.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'intégration du système national dans les paysages terrestres et marins plus vastes est effective dans la gestion des AP et sera renforcée dans la mise en œuvre du programme décennal
1.2.4 Mettre en place des instruments de connectivité, par exemple des couloirs écologiques reliant entre elles les AP, quand c'est nécessaire ou souhaitable selon les priorités nationales en matière de conservation de la DB.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Au plan national, il existe des corridors de connectivité d'aires protégées (Ex : Nimba / Bossou). En outre sur le plan sous-régional, il existe un programme de gestion de corridors biologiques de migration transfrontalière de la faune et de l'avifaune en Afrique de l'Ouest (Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mali, Sénégal) intègre cet aspect.
1.2.5 Restaurer les habitats et les écosystèmes dégradés, s'il y a lieu, comme contribution à la formation de réseaux écologiques, de corridors écologiques ou de zones tampons.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des actions ponctuelles ont été faites pour la restauration des habitats et écosystèmes notamment autour des zones minières par la création des forêts. Il est prévu de doter 50 CRD à écologie fragile des plans d'aménagement et de gestion intégrés et participatifs des ressources naturelles pour participer à la création d'un réseau écologique;
But 1.3 Créer et renforcer les réseaux régionaux, les AP Transfrontalières et la collaboration entre les AP avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des efforts sont fournis pour la création d'aires protégées transfrontalières. Il est envisagé de développer ce réseau.. Cependant on note : Une faiblesse des consultations ciblées interétatiques sur la gestion des AP transfrontalières; Un manque de ressources financières affectées à la problématique de conservation et à la gestion des AP transfrontalières; Un manque d'harmonisation de certaines dispositions juridiques en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières.
Objectif : Mettre en place et renforcer, d'ici 2010 / 2012 les AP Transfrontalières, d'autres formes de collaboration entre les AP avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales et les réseaux régionaux, afin d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la DB, en appliquant l'approche par écosystèmes et en améliorant la coopération internationale.			
1.3.1 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents en vue de créer des réseaux régionaux d'AP, en particulier dans les zones désignées comme prioritaires en matière de conservation (par exemple les écosystèmes des récifs coralliens, les grands bassins fluviaux, les écosystèmes de montagne, les grands massifs forestiers résiduels et les habitats essentiels d'espèces menacées), et créer des mécanismes multinationaux de coordination, selon qu'il conviendra, propres à soutenir la mise en place et la gestion efficace de ces réseaux à long terme.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Les politiques et stratégies sectorielles conduites actuellement dans la sous-région sont favorables à la création et au maintien de réseaux Régionaux dans le court terme Le Réseau des aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) mis en place depuis avril 2007; et l'initiative du Réseau des aires protégées d'Afrique de l'Ouest (RAPAO) en cours de discussion.

1.3.2 Collaborer avec les autres Parties et les partenaires compétents, par l'entremise du processus de consultation informel des Nations Unies sur le droit de la mer (UNICPOLOS), en vue de créer et de gérer des AP dans d'autres zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, en respectant le droit international, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en se fondant sur des informations scientifiques.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Il n'y a pas eu de recherches et d'activités liées à la création d'AP ne relevant d'aucune juridiction nationale. Le forum côtier de Bissau a souligné l'idée de création d'AMP ne relevant pas de juridiction internationale.
1.3.3 Créer, quand il y a lieu, de nouvelles AP Transfrontalières en collaboration avec les Parties et pays voisins, et renforcer la gestion collaborative efficace des AP transfrontalières existantes.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Actuellement 4 AP Transfrontalières sont cours de création. La Composante « projet I du programme décennal (2008 – 2017) » est dédiée à la poursuite de cette initiative.
1.3.4 Promouvoir la collaboration entre les AP situées de part et d'autre des frontières nationales.	Réalisation Moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	Des initiatives ont été lancées depuis 2000 par la mise en place de cadre de concertation transfrontaliers entre la Guinée – Guinée Bissau, Guinée – Mali, Guinée – Sénégal, Guinée – Sierra Leone, Guinée – Libéria.
But 1.4 : Améliorer considérablement la planification et la gestion des AP à l'échelle des sites	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Une évaluation des lacunes en matière de gestion des aires protégées a été réalisée en 2007 et a mis en exergue : - la faiblesse du monitoring de la diversité biologique des aires protégées guinéennes - la faiblesse des capacités nationales en matière de planification et de conservation de la diversité biologique - la faiblesse de capitalisation des résultats de recherche
Objectif : Mettre en place une gestion efficace de toutes les AP, d'ici 2012, en s'appuyant sur des processus participatifs et scientifiques de planification des sites qui comprennent des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de DB, en se fondant sur les méthodologies existantes et sur un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.			
1.4.1 Elaborer un processus hautement participatif, associant les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées, dans le cadre de la planification à l'échelle du site, conformément à l'approche par écosystème, et utiliser les données socio – économiques et écologiques pertinentes pour développer les processus de planifications efficaces.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Dans les aires protégées disposant d'un plan de gestion / ou de schéma directeur d'aménagement, les communautés locales et les parties prenantes ont été associées à la planification.
1.4.2 Déterminer pour les sites des objectifs mesurables de conservation de la DB en s'inspirant de critères définis à l'Annexe 1 de la Convention sur le DB et d'autres critères pertinents.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Pour les AP disposant de plans de gestion, des objectifs mesurables de DB ont été déterminés (conservation des bassins versants, des ressources biotique et des processus dynamiques des écosystèmes, protection de l'intégrité et de la beauté des paysages, et..) Tous les plans de gestion et schémas directeurs d'aménagement des aires protégées prennent en compte la protection des ressources génétiques, des espèces et des milieux; initient des approches de gestion des ressources naturelles renouvelables prenant en considération les capacités réelles et les besoins des populations.
1.4.3 Inclure dans le processus de planification des sites une analyse de la contribution possible des AP à la conservation et à l'utilisation durable de la DB, aux niveaux local et régional, ainsi qu'une analyse des menaces et des moyens	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Dans les nouvelles planifications de l'aménagement des AP, cette analyse est prise en compte.

de les contrer.			
1.4.4 Elaborer ou actualiser, selon le cas, mais avant 2012, des plans de gestion des AP basés sur le processus ci – dessus, afin de mieux réaliser les trois objectifs de la Convention	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Le processus de formulation, d'amendement, de validation et de mise en œuvre des plans de gestion est actuellement en cours de réalisation.
1.4.5 Intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques à la planification des AP, aux stratégies de gestion et à la conception des systèmes d'AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Les mesures d'adaptation aux changements climatiques sont encore peu intégrées dans le processus de gestion des AP. Cependant, dans le cadre du programme décennal, une synergie est recherchée est prise en compte entre les différentes Conventions.
1.4.6 Veiller à ce que les AP soient gérées de manière efficace, par un personnel bien formé et compétent, convenablement et suffisamment équipé et soutenu pour s'acquitter de ses fonctions essentielles en matière de gestion et de conservation des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Une évaluation des lacunes en matière de gestion des AP a ressorti des faiblesses. Un plan de formation est à cet effet en cours d'exécution sur financement du FEM.
But 1.5 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'évaluation de l'efficacité de gestion des AP a fait ressortir entre autres : Faible identification et évaluation des systèmes d'exploitation qui menacent les AP; Non adéquation des mesures et des moyens pour atténuer les impacts des systèmes d'exploitation. Toute fois, La prévention et l'atténuation des impacts des menaces n'ont pas été effectives.
Objectif : S'assurer que, d'ici 2010, des mécanismes permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les AP sont en place.			
1.5.1 Soumettre sans délai, le cas échéant, tout plan ou projet susceptible d'avoir des effets sur les AP à des études stratégiques d'impact sur l'environnement, et assurer à cette fin la circulation rapide d'informations entre toutes les parties concernées, en tenant compte de la décision VI/7 A de la Conférence des Parties relative aux directives pour l'intégration des questions relatives à la DB dans la législation et / ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation environnementale stratégique.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Les études d'impact préalables à l'implantation de tout projet de développement sont rendues obligatoires et la diversité biologique est prise en compte dans ces études, par les dispositions légales nationales
1.5.2 Elaborer d'ici 2010, des approches nationales visant les mesures de responsabilité et de réparation, intégrant le principe pollueur payeur ou d'autres mécanismes adaptés en cas de dommages occasionnés aux AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Ce sont les dispositions du Code de l'Environnement et des textes internationaux qui sont considérées actuellement. IL n'y a pas eu de dispositions spécifiques aux AP.
1.5.3 Etablir et mettre en œuvre des mesures destinées à restaurer et réhabiliter l'intégrité écologique des AP.	Moyennement réalisé	Court Terme (CT) 2011-2012	Des mesures de gestion pour réhabiliter l'intégrité des AP sont actuellement mises en place à travers le redéploiement du personnel national.
1.5.4 Prendre des mesures pour limiter les risques que font peser les espèces exotiques envahissantes dans les AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	IL y a eu peu d'études sur les espèces exotiques envahissantes en Guinée à l'échelle nationale. Leurs impacts ne sont pas encore bien connus et représentent une préoccupation nationale.
1.5.5 Evaluer les principales menaces qui pèsent sur les AP et élaborer et mettre en œuvre des stratégies propres à les prévenir ou	Réalisation faible	Court Terme (CT)	L'évaluation des menaces a été réalisée. Cependant, les mesures de mitigations ne sont pas prises.

à les atténuer.		2011-2012	L'évaluation doit être programmée immédiatement
1.5.6 Formuler des politiques, améliorer la gouvernance et assurer le respect de mesures urgentes susceptibles de mettre fin à l'exploitation illicite des ressources situées dans les AP, et renforcer la coopération internationale et régionales en vue d'éliminer le commerce illicite de ces ressources, en tenant compte de l'utilisation durable et coutumière des ressources par les communautés autochtones et locales, conformément à l'article 10 c de la Convention.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Dans toutes les aires protégées des structures de gestion élargies aux parties prenantes sont en place. Ces structures participent aux processus de prise de décisions, à la fixation des règles d'accès aux ressources, à la surveillance et au suivi de l'application de ces règles.
Elément 2. du Programme : Gouvernance, participation, équité et partage des avantages			
But 2.1 : Promouvoir l'équité et le partage des avantages	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Inadéquation de la législation nationale en matière de partage équitable des avantages de l'exploitation des ressources naturelles Manque de capitalisation et de vulgarisation des mécanismes pilotes de partage des avantages
Objectif : Etablir d'ici 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion des AP.			
2.1.1 Evaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques et socioculturels de la création et du maintien des AP, en particulier pour les communautés autochtones et locales, et ajuster les politiques afin de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs et, selon qu'il conviendra, compenser les coûts et partager équitablement les avantages, dans le respect des lois nationales.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Il n'y a pas eu d'évaluation dans ce sens. Cependant, cette évaluation est d'une nécessité urgente pour préciser les politiques et les lois nationales de prévention et d'atténuation des impacts négatifs, de compensation des coûts et de partage équitable des avantages.
2.1.2 Reconnaître et promouvoir un large éventail d'option de gouvernance des aires protégées, en fonction des possibilités qu'elles offrent d'atteindre les objectifs de conservation de la diversité biologique de la convention, ce qui peut comprendre les aires préservées par les communautés autochtones et locales ou les réserves naturelles privées. La promotion de ces aires devrait se faire par le biais de mécanismes juridiques, politiques, financiers, et communautaires.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Dans la gestion des aires protégées la Guinée a instauré quatre types de gouvernance: La gouvernance Etatique : où l'Etat assure le leadership en collaboration avec tous les acteurs concernés ; La gouvernance Communautaire où la communauté assure le leader chip en collaboration avec tous les acteurs concernés ; La gouvernance privée où un promoteur privé (physique ou moral) assure le leadership en collaboration avec tous les acteurs concernés ; La gouvernance mixte où le leadership est assuré par un mandataire désigné par les acteurs associés pour atteindre les objectifs de conservation et de développement durable.
2.1.3 Mettre en place, en associant pleinement les communautés autochtones et locales, des politiques et des mécanismes institutionnels propres à faciliter la reconnaissance juridique et la gestion efficace des aires préservées par les communautés autochtones et locales, d'une manière qui soit conforme aux objectifs de conservation de la DB et des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	La Guinée dispose de nombreuses forêts communautaires dont 186 disposent d'acte de classement. En outre elle a élaboré sa stratégie nationale de participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique dans le cadre du centre d'échange d'informations (CHM)
2.1.4 Utiliser les avantages sociaux et économiques générés par les aires protégées pour atténuer la pauvreté, conformément aux objectifs de gestion des aires protégées	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Il existe des forêts communautaires où la régénération de la nature et de ses ressources a favorisé l'acquisition d'avantages socio-économiques et l'atténuation de la pauvreté des

			communautés concernées.
2.1.5 Associer les communautés autochtones et locales et les parties prenantes à la planification et la gestion participatives, rappelant les principes de l'approche par écosystème	Réalisation Moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	Cette préoccupation est prise en compte dans les aires protégées disposant d'un plan de gestion ou de schéma directeur d'aménagement. C'est déjà une réalité dans toutes les aires protégées possédant un plan de gestion (zonages et règles d'exploitation des ressources)
2.1.6 Adopter des politiques nationales sur l'accès aux ressources génétiques à l'intérieur des aires protégées et sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ou renforcer ces politiques, en se fondant sur les Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'accès aux ressources génétiques n'est pas encore suffisamment réglementé en Guinée.
But 2.2: Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Les populations participent à la prise de décision et à l'exécution des activités. Cependant cette participation doit être améliorée mais nécessite plus de ressources humaines, financières et matérielles.
Objectif : Assurer d'ici 2008, la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leur responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des AP existantes et à la création et la gestion des nouvelles AP.			
2.2.1 Effectuer des évaluations participatives, à l'échelle nationale, de la situation, des besoins et des mécanismes contextuels pour la participation des parties prenantes, en assurant l'équité entre hommes et femmes et l'équité sociale, aux politiques et à la gestion des aires protégées, au niveau de la politique nationale, des systèmes d'aires protégées et des différents sites.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'équité entre hommes et femmes est une préoccupation dans les différentes stratégies comme le DSRP par exemple. Cependant au niveau des systèmes d'aires protégées et des différents sites, les femmes bien que non exclues participent timidement. Le programme décennal prévoit une participation améliorée des femmes.
2.2.2 Mettre en œuvre des plans et des initiatives précis visant à favoriser la participation des communautés autochtones et locales, dans le respect de leur droits et en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, et des parties prenantes à tous les niveaux de planification, de création, de gouvernance et de gestion des aires protégées, en mettant l'accent sur la détermination et l'élimination des obstacles à une participation adéquate.	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	La participation des communautés est effective dans les étapes d'évaluation des activités dans les zones tampons des AP. Pour rendre effective la participation des communautés à tous les processus d'évaluation des AP. C'est pourquoi, il est envisagé d'étendre davantage cette participation au processus de conservation.
2.2.3 Soutenir les initiatives d'évaluation participatives au sein des parties prenantes à fin d'identifier et d'exploiter toute la richesse des connaissances, des compétences, des ressources et des institutions utiles à la conservation qui existent dans la société.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	IL n'y a pas eu d'actions effectives d'évaluations participatives. Toutefois, les savoirs locaux des communautés sont de plus en plus intégrés pour rendre effective la participation des communautés à tous les processus d'évaluation des AP.
2.2.4 Promouvoir un contexte propice (législation, politiques, capacités et ressources) à la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes à la prise des décisions, et au développement de leur capacités et possibilités de créer et de gérer les aires protégées, y compris les aires protégées privées et préservées par les communautés	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Le cadre légal en place depuis 1997 traduit un vide juridique quant au concept d'aires protégées et à la participation communautaire à toutes les phases de gestion des aires protégées. A court terme, des mesures sont prises pour inverser cet état de fait.
2.2.5 Veiller à ce que le déplacement des communautés autochtones nécessité par la création ou la gestion des aires protégées se	Réalisation importante	Court Terme (CT)	Il n'y a pas une volonté nationale de déguerpier les citoyens pour la création d'aires protégées. La volonté politique

fasse toujours avec leur consentement préalable donné en connaissance de cause, conformément aux lois nationales et obligations internationales		2011-2012	est de considérer les enclaves dans la gestion de ces périmètres.
Elément 3. du Programme : Activités habilitantes			
But 3.1 Mettre en œuvre des réformes politiques, institutionnelles et socio – économiques propres à fournir un environnement favorable aux AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	La création d'un Ministère en charge de l'environnement a favorisé l'émergence d'un cadre national propice aux AP. Toutefois, il est important de faire évoluer le cadre législatif et institutionnel, et d'atténuer la paupérisation poussée du monde rural autour des AP.
Objectif : Examiner et réviser, d'ici 2008, les politiques, notamment l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement favorable à la création et la gestion plus efficace des AP et des systèmes d'AP.			
3.1.1 Identifier d'ici 2006, les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et à la gestion efficace des aires protégées et traiter adéquatement, d'ici 2009, ces lacunes.	Réalisation moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	Les lacunes sont identifiées et des micro-projets financés par le FEM portant sur le "Support aux actions pays du programme de travail sur les AP de la CDB sont en cours de mise en œuvre :- Textes à adapter aux réalités - Revue des formes de conservation, - Promotion de nouveaux types de gouvernance dans les AP ; - Comblent les lacunes dans la législation ; Renforcement des capacités ; Evaluation des besoins en renforcement de capacité, - Programme d'études et de formation ; - Suivi de l'efficacité de gestion des AP dans les sites spécifiques) "
3.1.2 Effectuer des évaluations à l'échelon national des contributions aux aires protégées, jugeant appropriés les services environnementaux à l'économie et à la culture du pays, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national ; intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation économique et de comptabilisation des ressources naturelles aux processus de planification nationale afin d'identifier les avantages économiques directs et indirects fournis par les aires protégées et ainsi que les bénéficiaires de ces avantages.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Il n'y a pas eu d'évaluation de la valeur économique des AP en Guinée. Toutefois, cet aspect est pris en compte dans le programme décennal. Sa mise en œuvre nécessite la mobilisation d'importants moyens.
3.1.3 Harmoniser les politiques sectorielles et les législations afin de veiller à ce qu'elles soutiennent la conservation et la gestion efficaces des systèmes d'aires protégées.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	La Commission nationale du développement durable a été instituée comme organe consultatif élargi à tous les partenaires. Elle n'est certes pas opérationnelle, mais constitue un cadre propice pour l'harmonisation des politiques sectorielles et des législations. A cet effet, le financement du FEM pour le renforcement de la législation apportera un soutien à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.4 Examiner les principes de gouvernance, tels que la prééminence du droit, la décentralisation, les mécanismes de prise de décision participative et les institutions et procédures de résolution équitable des conflits.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Il n'y a pas eu d'examen des principes de gouvernances. Toutefois, un financement du FEM pour la revue et la promotion de nouveaux types de gouvernance dans les AP est disponible et apportera certainement dans ce cadre un soutien à la conservation et la gestion efficaces du

			système d'aires protégées
3.1.5 Identifier et éliminer les mesures d'incitation à effets pervers et les incohérences dans les politiques sectorielles susceptibles d'accroître la pression sur les AP, ou prendre des mesures propres à atténuer ces effets pervers. Dans la mesure du possible, les réorienter en incitations positives pour la conservation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Les législations nationales et les politiques sectorielles existantes s'intéressent de façon générale à la gestion de la diversité biologique. Le financement du FEM pour le renforcement de la législation apportera un soutien à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.6 Identifier et créer des mesures incitatives positives qui soutiennent l'intégrité et le maintien des AP, ainsi que la participation des communautés autochtones et locales et d'autres acteurs à la conservation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Aucune action concrète n'a été réalisée dans ce domaine. C'est pourquoi, le financement obtenu du FEM pour le renforcement de la législation apportera un soutien à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.7 Adopter des cadres juridiques correspondant spécifiquement aux systèmes nationaux, régionaux et infranationaux d'AP de pays.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des études d'harmonisation du cadre juridique régissant la gestion des ressources naturelles dans le cadre sous régional sont déjà faites et le processus d'approbation est en cours.
3.1.8 Développer des mécanismes d'incitation et des cadres institutionnels et législatifs pour soutenir la création d'un ensemble d'AP qui réalisent les objectifs de conservation en matière de DB, y compris sur des terres et des réserves privées s'il y a lieu.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Les législations, notamment forestières ont créé un environnement favorable au mécanisme d'aires protégées privées ou communautaires. Déjà 186 forêts communautaires sont créées par acte de classement. Le financement du FEM pour le renforcement de la législation apportera un soutien à la conservation et la gestion efficaces du système d'aires protégées
3.1.9 Identifier et favoriser les potentialités économiques et la création de marchés aux niveaux local, national et international pour les biens et services procurés par les AP ou dépendant des services écologiques fournis par les AP, conformément aux objectifs relatifs aux AP, et promouvoir le partage équitable des avantages.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Un Programme de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontaliers pour 9 pays en Afrique de l'Ouest dont la république de Guinée est mis en place.
3.1.10 Développer les mécanismes nécessaires afin que les institutions responsables de la conservation de la DB aux niveaux national, régional et local réalisent une durabilité institutionnelle et financière.	Réalisation moyenne	Court Terme (CT) 2011-2012	Aucune action concrète n'a été réalisée sur le terrain. Cependant, le Programme décennal de gestion des AP, la Composante A prévoit le Renforcement des capacités d'intervention des parties prenantes dans la gestion des AP.
3.1.11 Coopérer avec les pays voisins pour créer un environnement favorable aux AP Transfrontalières et d'autres approches similaires, notamment les réseaux régionaux.	Réalisation Moyenne	Immédiat (IM) 2009-2010	Deux réseaux existent déjà - le réseau régional d'Aires Marines Protégées (RAMPAO). - et le réseau AFRIMAB pour les réserves de la biosphère
But 3.2 Renforcer les capacités pour la planification, la création et la gestion des AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Faiblesse des capacités nationales en matière de planification et de conservation de la diversité biologique.
Objectif : Mettre en œuvre d'ici 2010, des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités afin de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, en mettant l'accent sur l'équité sociale.			
3.2.1 Compiler ou développer, d'ici 2006, des évaluations nationales des capacités relatives aux AP, et élaborer des programmes de renforcement des capacités à partir de ces évaluations, y compris la création de programmes d'enseignement, de ressources et de programmes pour l'organisation régulière de formations à la	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Une évaluation de l'efficacité du système actuel de gestion des aires protégées a été effectuée sur soutien technique et financier de l'UICN et un financement du FEM appuie l'évaluation des besoins en renforcement de capacité. Suite à cette évaluation, il sera possible d'élaborer

gestion des AP.			des Programmes d'études et de formation des programmes de renforcement des capacités, y compris la création de programmes d'enseignement, de ressources et de programmes pour l'organisation régulière de formations à la gestion des AP.
3.2.2 Mettre en place des mécanismes efficaces permettant de documenter le savoir et les expériences actuels en matière de gestion des AP, dont le savoir autochtone / traditionnel conformément à l'article 8 j et aux dispositions connexes, et identifier les lacunes liées aux connaissances et aux compétences.	Réalisation faible	IM	Il n'y a pas eu d'activités dans ce cadre. Toutefois, cela représente une priorité dans le cadre du programme décennal.
3.2.3 Créer des mécanismes pour échanger des enseignements tirés, des informations et des expériences de renforcement des capacités entre les pays, en collaboration avec les mécanismes d'échanges et les organisations concernées.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Ces mécanismes existent dans les réseaux régionaux (RAMPAO, AFRIMAB, RAMAO) déjà en place
3.2.4 Renforcer les capacités des institutions à mettre en place une collaboration intersectorielle pour la gestion des AP aux niveaux local, national et régional.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Le micro-projet de renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion des AP a été financé par le FEM au niveau national et en cours d'exécution. L'UICN et le PRCM et ses partenaires dont la FIBA sont très actifs dans ces domaines sur le plan régional.
3.2.5 Renforcer les capacités des institutions chargées des AP à mettre en place un financement soutenu par le biais d'incitations fiscales, de services environnementaux et d'autres instruments.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	A ce stade, il n'y a pas eu d'activités concrètes dans ce domaine. La préoccupation est prise en compte dans la Composante-projet A du Programme décennal de gestion des AP
But 3.3 Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	L'atteinte de ce but s'est confrontée aux contraintes ci – après : manque d'études approfondies sur les technologies adaptées et les approches novatrices pour une gestion efficace des AP ; Faible transfert de technique et de technologie appropriée. Faible soutien des institutions au développement dans la gestion des aires protégées en Guinée ; Non respect des engagements des partenaires au développement dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées envers les pays Parties à la Convention dont la Guinée.
Objectif : Elaborer, valider et transférer d'ici 2010, des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des AP, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.			
3.3.1 Documenter les technologies adaptées à la conservation et à l'utilisation durable de la DB des AP et à la gestion des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Des initiatives ont été entreprises dans ce domaine en matière d'identification et de conception. Les besoins sont pressants dans ce cadre pour poursuivre le processus.
3.3.2 Entreprendre une évaluation des besoins des technologies pertinentes pour la gestion des AP impliquant tous les acteurs, telles que les communautés locales et autochtones, les instituts de recherche, les ONG et le secteur privé.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des initiatives ont été entreprises dans ce domaine en matière d'identification et de conception. Les besoins sont pressants dans ce cadre pour poursuivre le processus.

3.3.3 Encourager le développement et l'utilisation de technologies appropriées, y compris les technologies des communautés autochtones et locales avec leur participation, leur approbation et leur implication conformément à l'Article 8 j et aux dispositions connexes, pour la réhabilitation et la restauration de l'habitat, la cartographie des ressources, l'inventaire biologique, l'évaluation rapide de la DB, la surveillance, la conservation <i>in situ et ex situ</i> , l'utilisation durable, etc.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des activités de cartographie des ressources naturelles renouvelables, des inventaires biologiques et des évaluations rapides, la surveillance continue et la conservation in situ et ex situ ont été entreprises et détaillées au chapitre III. Toutefois, des besoins sont pressants dans ce cadre pour poursuivre le processus.
3.3.4 Créer un environnement favorable au transfert de technologies conformément à la Décision VII/29 de la Conférence des Parties sur le transfert des technologies et de la coopération technique afin d'améliorer la gestion des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des initiatives ont été entreprises dans ce domaine en matière d'identification et de conception. Les besoins sont pressants dans ce cadre pour poursuivre le processus.
3.3.5 Intensifier le transfert de technologies et la coopération technique afin d'améliorer la gestion des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Des initiatives ont été entreprises dans ce domaine en matière d'identification et de conception. Les besoins sont pressants dans ce cadre pour poursuivre le processus.
But 3.4 : Assurer la viabilité financière des AP et des systèmes d'AP nationaux et régionaux	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	Les mécanismes de viabilité financière des AP et du système national d'AP ont été peu abordés. Toutefois, le programme décennal prend en compte cette préoccupation dans sa Composante – Projet A portant sur le renforcement des capacités en matière de gestion des AP et des sites d'AP.
Objectif : Obtenir, d'ici 2008, les ressources financières, techniques et autres suffisantes, d'origine nationale et internationale, pour défrayer les coûts relatifs à la mise en œuvre et à la gestion efficace des systèmes nationaux et régionaux d'AP, afin notamment de satisfaire les besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits Etats insulaires en développement.			
3.4.1 Effectuer, d'ici 2005, une étude à l'échelle nationale de l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et des besoins financiers liés au réseau national d'AP et identifier les options permettant de satisfaire ces besoins, avec un financement composé d'un mélange de ressources nationales et internationales, et inclure toute la diversité d'instruments de financement possibles, tels le financement public, les échanges de dettes pour la nature, l'élimination des mesures d'incitation et des subventions ayant des effets pervers, le financement privé, les taxes et redevances pour l'utilisation des services écologiques.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	La Guinée a obtenu peu de ressources pour gérer efficacement le système national d'AP de la part des bailleurs de fonds. Toutefois l'appui au financement de la mise en œuvre du programme décennal pourrait combler cette lacune. Cet appui est fortement sollicité.
3.4.2 Elaborer et commencer à mettre en œuvre, d'ici 2008, des plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'AP, y compris des mesures réglementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	IL n'y a pas eu de plans financiers durables pour la gestion du système national d'AP. Dans la vision actuelle, le processus de durabilité financière pour la gestion des AP est inclus dans le programme décennal, de même que dans les plans de gestion de certains sites d'AP en termes de <i>business plan</i> .
3.4.3 Appuyer et poursuivre l'établissement de programmes de financements internationaux visant à soutenir la mise en œuvre de systèmes nationaux et régionaux d'AP dans les pays en développement, les pays en transition vers une économie de marché et les petits Etats insulaires en développement.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011-2012	IL n'y a pas eu de programmes internationaux formels de financement du système national d'AP. Les ressources mobilisées ont été acquises sur des projets ponctuels. Il est urgent de soutenir les programmes proposés dans le programme décennal.

3.4.4 Collaborer avec d'autres pays pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de financement durables pour les systèmes régionaux et internationaux d'AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Dans le cadre de la mise en œuvre des aires protégées transfrontalières, des initiatives initialement entreprises de façon timide, sont en cours dans le programme décennal et méritent d'être soutenues.
3.4.5 Fournir régulièrement les informations sur le financement d'AP aux institutions et mécanismes pertinents, notamment dans les futurs rapports nationaux remis au titre de la Convention sur la DB, et à la base de données mondiales sur les AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les informations disponibles sont régulièrement fournies dans les rapports de la Guinée à la Convention sur la diversité biologique.
3.4.6 Encourager l'intégration des AP dans les stratégies de développement et de financement et les programmes de coopération en matière de développement nationaux et, s'il y a lieu, régionaux.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	La prise en compte des AP est abordée dans les stratégies de développement notamment en matière de gestion des ressources naturelles. Il faut signaler que le programme décennal sur les AP contribuera à cette intégration.
But 3.5 : Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Des efforts ont été fournis dans ce cadre notamment à travers les programmes formels dans les écoles, dans certains projets de développement, ainsi que dans les radios communautaires. IL est à noter que cet environnement devient de plus en plus favorable avec la contribution du nouveau programme régional d'éducation relative à l'environnement (PREE) en faveur des pays membres du PRCM, ainsi que des radios privées récemment installées. Ce but comporte des actions immédiates à réaliser Amélioration des processus et efforts actuels de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communications environnementales Renforcement des capacités des ressources humaines, financières, matérielles et didactiques pour l'implication effective des populations autochtones et locales
Objectif : Accroître considérablement, d'ici 2008, la sensibilisation du public et les connaissances concernant l'importance et les avantages des AP.			
3.5.1 Elaborer ou renforcer les stratégies et les programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant l'importance des AP sur le plan de leur rôle dans la conservation de la DB et du développement socio – économique, en collaboration étroite avec l'initiative de communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA) et au titre de la Convention sur la DB, destinés à tous les acteurs.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Des efforts ont été fournis dans ce cadre notamment à travers les programmes formels dans les écoles, dans certains projets de développement, ainsi que dans les radios communautaires. Cette préoccupation fait objet de la Composante – projet C, du Programme décennal sur les AP
3.5.2 Identifier des thèmes centraux pour des programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication pertinents pour les AP, notamment leur contribution à l'économie et à la culture, afin d'obtenir des résultats finaux spécifiques, tels que les suites données par des utilisateurs des ressources et d'autres acteurs, ou une compréhension accrue des connaissances scientifiques par les communautés autochtones et les responsables politiques, ainsi que les	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Des efforts ont été fournis dans ce cadre notamment dans les programmes formels d'éducation relative à l'environnement dans les écoles par le soutien de certains projets de développement (PACIPE, Programme Bassins versants). La poursuite de cette initiative fait s'inscrire dans la Composante – projet C, du Programme décennal sur les AP

besoins, priorités et valeurs des connaissances, innovations et pratiques de communautés autochtones et locales, par les Gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes.			
3.5.3 Renforcer et, s'il y a lieu, créer des mécanismes d'information à l'intention des groupes cibles tels que le secteur privé, les responsables politiques, les institutions de développement, les organisations communautaires, la jeunesse, les médias et le grand public.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Dans ce domaine plusieurs ONG nationales ont été créées, et des ONG internationales se sont installées et sont très actives. Récemment, une ONG nationale dénommée (Partenariat Renforcement Environnement Médias "PREM") créée en 2008, intègre spécifiquement les partenaires des médias.
3.5.4 Elaborer des mécanismes de dialogue constructifs et d'échanges d'information et d'expérience parmi les gestionnaires des AP, et entre les gestionnaires des AP et les communautés autochtones et locales et leurs organisations ainsi que les autres éducateurs et acteurs de l'environnement.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Des activités ont été réalisées dans ce cadre notamment à travers la mise en place de cadres de concertation, d'organes paritaires de gestion, de conseil de gestion, de conseil communautaire en environnement. Ces organes tiennent des réunions intercommunautaires, des assemblées générales des populations, à l'effet de mettre en place le processus d'information et de prise de décision. Ces initiatives seront consolidées et poursuivies dans le programme décennal de gestion des AP.
3.5.5 Intégrer les AP dans les programmes scolaires y compris dans l'enseignement non scolaire.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Dans le formel, la protection de l'environnement a été intégrée dans les Programmes Scolaires d'une dizaine de Préfectures. Cela est encore très timide dans l'enseignement non formel. La gestion des AP n'a pas été singulièrement prise en compte. Ces initiatives seront consolidées et poursuivies dans le programme décennal de gestion des AP.
3.5.6 Créer un mécanisme et évaluer les impacts des programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la conservation de la DB, afin de veiller à accroître la sensibilisation du public, à modifier les comportements et à appuyer la réalisation des objectifs relatifs aux AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	La diversité biologique est prise en compte dans les évaluations d'impacts Aussi, la Télévision Nationale, les Radios Nationale, Rurale, Communautaire, et certaines ONG et Projets sont très actifs dans le domaine de la sensibilisation. Les initiatives seront consolidées et poursuivies dans le programme décennal de gestion des AP.
Elément 4. du programme : Normes, évaluations et surveillance			
But 4.1 : Formuler des normes minimales et meilleures pratiques pour les systèmes nationaux et régionaux d'AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Il n'y a pas eu de formulation de normes minimales pour le système national de gestion des AP. Cependant de bonnes pratiques de gestion associant les communautés riveraines des AP ont été mises en œuvre de façon concertée et participative. Les normes sont prises en compte dans le programme décennal de gestion des AP, ainsi que la poursuite des bonnes pratiques. Cependant, il est important de procéder à : - La vulgarisation de pratiques et leçons réussies dans les AP. - Renforcement des méthodes de planification, de gestion et de gouvernance des AP
Objectif : Elaborer et adopter, d'ici 2008, des normes, critères et meilleures pratiques pour la planification, la sélection, la mise en place, la gestion et la gouvernance des systèmes nationaux et régionaux d'AP.			

4.1.1 Collaborer avec les autres parties et les organisations concernées, en particulier l'UICN, pour élaborer, tester, examiner et promouvoir des normes et des meilleures pratiques concernant la planification et la gestion, la gouvernance et la participation.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	La collaboration a été établie avec l'UICN, WWF et le FEM notamment en matière d'évaluation de l'efficacité de gestion des AP, d'étude des types de gouvernances des AP et de renforcement des capacités du personnel en matière de formation. Pour les autres aspects, cette collaboration est envisagée dans le programme décennal de gestion des AP. La République de Guinée est membre de UICN, mais elle doit s'acquitter de ses cotisations pour améliorer la collaboration.
4.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un système efficace de surveillance à long terme des résultats atteints par l'intermédiaire des systèmes d'AP en rapport avec les buts et objectifs de ce programme de travail.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	IL n'existe pas encore de système de surveillance officiel. Mais la Guinée a élaboré et validé une grille d'indicateurs de suivi prenant en compte tous les compartiments de l'environnement. Une structure de suivi/évaluation (Centre d'Observation et de Suivi Environnemental (COSE) est mise en place à cet effet. Cependant le manque de moyens matériels et financiers d'opérationnalisation de la structure demeure un facteur limitant.
4.1.3 À partir des résultats de la surveillance, adopter et améliorer la gestion des AP fondée sur l'approche par écosystème.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Cette approche a servi comme un des éléments de la ligne directrice de formulation du réseau guinéen d'AP. Le redéploiement du personnel ainsi que la mise à sa disposition des outils de gestion pourront améliorer la gestion des AP. Toutefois, la limitante reste le manque de moyens financiers.
But 4.2 : Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des AP	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Une évaluation de l'efficacité de la gestion des AP a été réalisée en collaboration avec l'UICN en 2008. Les résultats de ce processus sont en cours d'intégration dans la gestion des AP en vue d'améliorer leur gestion. L'évaluation a fait ressortir entre autres : - Insuffisance de ressources humaines qualifiées - Manque de moyens matériels et financiers
Objectif : Adopter et mettre en œuvre, d'ici 2010, des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des AP au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des AP Transfrontalières.			
4.2.1 Elaborer et adopter, d'ici 2006, des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des AP et de la gouvernance et à établir une base de données, en tenant compte du cadre UICN – CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion, ainsi que d'autres méthodologies pertinentes, qui devraient être adaptées aux conditions locales.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Le processus a démarré avec les aires marines protégées par un appui du PRCM et de ses partenaires. L'élaboration des méthodes, normes, critères et indicateurs est prise en compte par la Composante – projet B portant sur le suivi - évaluation du programme cadre décennal pour couvrir le système national d'AP.
4.2.2 Mettre en œuvre des évaluations de l'efficacité de la gestion pour 30 % au moins des AP de chaque Partie d'ici 2010, ainsi que des systèmes nationaux d'AP, et, s'il y a lieu, des réseaux écologiques.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	A ce jour, l'efficacité de gestion a été réalisée dans 25% du réseau national d'AP. IL est envisagé l'évaluation dans tous les sites d'AP d'ici fin 2010 dans le cadre du programme décennal de gestion des AP. Toutefois, cela nécessite des matériels et financiers car le personnel d'évaluation est disponible.

4.2.3 Inclure des renseignements provenant de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP dans des rapports nationaux au titre de la Convention sur la DB.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Le 4 ^{ème} rapport a intégré les résultats de l'évaluation de l'efficacité de gestion. La poursuite de cette intégration figure dans les dispositions du programme cadre décennal de gestion des AP
4.2.4 Mettre en œuvre les recommandations clés provenant des évaluations de l'efficacité de la gestion au niveau des sites et des systèmes, dans le cadre de stratégies de gestion évolutive.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les évaluations sont faites et consolidées au niveau régional Afrique centrale et de l'Ouest de l'UICN. Elles sont prises en compte notamment par le projet PAPACO de l'UICN sur la base d'activités bancables soumises par les pays.
But 4.3 : Evaluer et suivre l'état et les tendances des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Les évaluations ont été faites. Mais le suivi des tendances n'est pas encore effectif à cause : - De l'insuffisance de ressources humaines appropriées et de moyens financiers - Du Manque de moyens logistiques.
Objectif : Créer, d'ici 2010, des systèmes efficaces de surveillance de la couverture, de l'état et des tendances des AP à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction des objectifs de la DB mondiale.			
4.3.1 Mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux de surveillance et d'évaluation de l'état et des tendances de la DB dans les systèmes d'AP et les sites.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Au niveau régional, le PRCM et l'UICN sont actifs dans ce domaine. Sur le plan national, le programme décennal de gestion des AP intègre dans sa Composante – projet B, le suivi/évaluation qui prend en compte cet aspect (programmes nationaux et régionaux de surveillance).
4.3.2 Mesurer les progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs relatifs des AP en s'appuyant sur une surveillance et la présentation de rapports périodiques sur l'évolution dans l'atteinte de ces objectifs dans les futurs rapports nationaux soumis au titre de la Convention sur la DB ainsi que dans un rapport thématique présenté à la 9 ^{ème} réunion de la COP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Des rapports sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité sont fournis périodiquement à la Cop. La surveillance et l'évaluation de l'évolution dans l'atteinte des objectifs 2010 des AP au titre de la Convention sur la DB est une préoccupation du programme décennal de gestion des AP.
4.3.3 Améliorer et mettre à jour les bases de données nationales et régionales sur les AP et consolider les bases de données mondiales sur les AP, étant que mécanismes de soutien clé pour l'évaluation et la surveillance de l'état et des tendances des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Des données sont disponibles mais non encore intégrées dans une base de données. L'évaluation et la surveillance de l'état et des tendances des AP en Guinée est une préoccupation du programme décennal de gestion des AP. Cependant les moyens techniques et financiers demeurent très faibles. Le soutien international est sollicité.
4.3.4 Participer à la base de données mondiale sur les AP gérée par le CMSC du PNUE, à la liste des sites protégés de l'Organisation des Nations Unies et au processus d'évaluation intitulé "Etat des AP dans le monde".	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	Les AP de la République. de Guinée sont répertoriés par l'UNESCO, l'UICN, WWF, RAMSAR, et autres. Cependant leur évaluation demeure incomplète.
4.3.5 Encourager la mise en place et l'utilisation de nouvelles technologies, y compris les systèmes d'information géographique et les outils de télédétection pour l'évaluation des AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	La formation du personnel notamment en base de données et SIG est en cours avec l'appui du FEM. La Composante – projet B portant sur le suivi – évaluation des mesures de gestion des AP du programme décennal de gestion des AP permettra de mettre en place et d'opérationnaliser ces nouvelles technologies.
But 4.4 : Faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la viabilité des AP et des systèmes d'AP	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	Des compétences nationales en matière de recherche – action ont contribué significativement à l'état de connaissance des AP.

			<p>IL faut remarquer toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'un cadre national de recherche appliquée aux AP. - L'insuffisance de compétences nationales - La faiblesse des ressources financières et matérielles allouées à la recherche dans les AP
Objectif : Poursuivre le développement des connaissances scientifiques se rapportant aux AP afin de favoriser leur création et d'améliorer leur viabilité et leur gestion			
4.4.1 Améliorer la coopération en matière de recherche ainsi que la coopération scientifique et technique se rapportant aux AP à l'échelle nationale, régionale et internationale.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<p>Si au niveau sous – régional il existe un cadre de collaboration en matière de recherche à travers la zone marine et côtière en Afrique de l'Ouest, le besoin se fait sentir au niveau national. Il est proposé de combler cette lacune à travers la Composante – projet H, du programme décennal de gestion des AP.</p>
4.4.2 Favoriser la recherche interdisciplinaire afin d'améliorer la compréhension des aspects écologiques, sociaux et économiques des AP, y compris les méthodes et techniques d'évaluation des biens et services procurés par les AP.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<p>Les évaluations rapides de la diversité biologiques (RAP) et d'auto – analyse villageoise ont été réalisées dans certains sites d'AP. Il faut néanmoins noter le manque de complémentarité et de synergie entre les différents intervenants.</p>
4.4.3 Encourager les études visant à améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.	Réalisation faible	Immédiat (IM) 2009-2010	<p>Plusieurs études thématiques ont été réalisées pour la formulation et la mise en œuvre des plans de gestion des AP. IL reste néanmoins des efforts à consentir notamment sur quelques espèces clés de la diversité biologique.</p>
4.4.4 Stimuler la recherche en collaboration entre scientifiques et les communautés autochtones et locales conformément à l'article 8 j en rapport avec la création et la gestion efficace des AP.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	<p>La participation effective des communautés locales à travers leurs savoirs coutumiers a servi de base à la réalisation de plusieurs thématiques de recherche scientifique notamment sur la diversité biologique, les ressources socio – économiques, etc. Pour renforcer cette collaboration entre scientifique et paysans – ressources, des dispositions sont prévues dans le programme cadre décennal.</p>
4.4.5 Promouvoir la diffusion des informations scientifiques provenant des AP et portant sur celles-ci, y compris par l'intermédiaire du Centre d'échange.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	<p>Il y a eu peu d'activités dans ce cadre. Il est important de signaler à cet effet quelques initiatives dont entre autres : le bulletin du Niokolo – Badiar, le Journal Kafou. Il est proposé de réhabiliter la production des bulletins d'information dans les AP.</p>
4.4.6 Promouvoir la diffusion et faciliter l'accès aux informations scientifiques et techniques, en particulier aux publications sur les AP, en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché, notamment aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement.	Réalisation faible	Court Terme (CT) 2011- 2012	<p>Les seuls moyens d'accès aux informations scientifiques publiées sur les AP sont les revues scientifiques internationales : Revue nature et faune de la FAO, Lettre des aires protégées de l'Afrique de l'Ouest de l'UICN entre autres. A cet effet, il faut promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la recherche de l'information dans les AP, car aucun site d'AP en Guinée ne dispose actuellement ni d'un site Web, ni de la connexion au net.</p>
4.4.7 Elaborer et renforcer des partenariats de travail avec les organisations et les institutions concernées qui effectuent des recherches visant à améliorer les	Réalisation Moyenne	Court Terme (CT) 2011- 2012	<p>Il n'existe pas actuellement de partenariat formel entre les institutions en charge de la recherche dans les AP. Des activités de recherche se déroulent</p>

connaissances sur la DB dans les AP.			ponctuellement. Le partenariat tant au niveau national, régional, qu'international doit être formalisé et renforcé.
--------------------------------------	--	--	---

OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Objectif 1: Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, comme premier pas vers une flore mondiale complète.

Lors de l'élaboration de la Monographie Nationale sur la diversité biologique, en 1997, la Guinée a établi une liste de 3076 espèces végétales représentés par 55 bryophytes, 157 Ptéridophytes, 11 Gymnospermes, 2 833 angiospermes (2 067 dicotylédones et 766 monocotylédones). Cette liste n'est pas complète puisqu'elle ne renferme que les informations documentaires d'accès facile.

Toute fois il faut signaler que des travaux d'inventaire ont été réalisés à différents niveaux dont les résultats ne sont pas centralisés pour produire une liste nationale. Dans cet ordre se trouvent des évaluations biologiques rapides (RAP 35, 40, 41) réalisées dans le cadre des études d'impacts environnemental et social des projets miniers.

Objectif 2: Une évaluation préliminaire de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international.

La Monographie Nationale sur la diversité biologique et autres sources d'information sur la diversité biologique ont mis en évidence des listes d'espèces végétales. Celles-ci sont localisées soit dans des milieux bénéficiant ou non de statuts de protection. Les sites protégés représentent des parcs et réserves, des forêts classées domaniales ou communautaires. Ceux ci bénéficient de plans de gestion, de plans d'intervention à court terme et d'organes de gestion.

Les mesures inscrites dans ces dispositions privilégient entre autres : la réglementation de l'accès aux ressources ligneuses, les défrichements cultureux de terrains forestiers, la commercialisation du bois et de ses dérivés.

Objectif 3: L'élaboration de modèles, accompagnés de protocoles, pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, prenant appui sur la recherche et les expériences pratiques.

Non

Objectif 4: 10 % au moins de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés.

Non

Objectif 5: La protection de 50 % des zones les plus importantes pour la diversité végétale est assurée.

Non

Objectif 6: 30 % au moins des terres productives sont gérés d'une manière compatible avec la conservation de la diversité végétale

Non

Objectif 7: 60 % des espèces menacées sont conservés in situ.

Non

Objectif 8: 60 % des espèces végétales menacées sont conservés dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, 10 % d'entre elles étant inclus dans des programmes de récupération et de restauration.

Non

Objectif 9: 70 % de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales ayant une valeur socio-économique sont conservés, et les connaissances locales et autochtones associées sont préservées.

La Guinée dispose de banques de gènes dans lesquelles sont stockées quelques espèces de plantes cultivées. Cependant les conditions de stockage ne sont pas toujours satisfaisantes par inadéquation des capacités de conservation ex-situ.

D'autre part, il existe quatre jardins botaniques qui conservent quelques espèces de plantes dont un à Dalaba (plantes exotiques), un à Dubréka (plantes médicinales), un à Kankan (plantes diverses) et un à Conakry (plantes diverses).

La représentation des plantes cultivées et autres espèces à valeur socio-économique dans les infrastructures de conservation ex-situ est très faible.

Cependant la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales ayant une valeur socio-économique est relativement conservée, mais les connaissances locales et autochtones associées ne sont pas documentées encore moins préservées.

Objectif 10: Les plans de gestion d'au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés sont mis en place.

Non

Objectif 11: Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international.

Un certain nombre d'espèces de flore sauvage sont très menacées par le commerce international.

Objectif 12: 30 % des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable.

Non

Objectif 13: L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales associées, sur lesquelles reposent les moyens de subsistances durables, la sécurité alimentaire et les soins médicaux, est stoppé.

Non

Objectif 14: L'importance de la diversité végétale et de la nécessité de la préserver est intégrée dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

Oui, une pluralité d'acteurs intègrent dans leurs programmes la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur l'importance et la nécessité de préserver la diversité végétale

Objectif 15: Le nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés dans le domaine de la conservation des plantes est accru, selon les besoins des pays, aux fins d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie.

La Guinée ne dispose pas d'un nombre suffisant de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés dans le domaine de la conservation des plantes.

Objectif 16: De nouveaux réseaux pour la conservation des plantes sont créés et les réseaux d'ores et déjà existant sont améliorés, aux niveaux national, régional et international.

Non

.CONCLUSIONS

Dans cette dernière subdivision, les Parties pourraient envisager de fournir:

- a) une évaluation globale quant à savoir si l'application de la Convention a eu un impact sur l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que du partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques, dans leur pays (dans l'affirmative, comment cela? Dans la négative, quelles en sont les causes?),

Réponse : l'application de la Convention a eu un certain impact sur l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique en Guinée.

En effet cet impact se manifeste :

- **au niveau de la conservation**

Par la création et la gestion de nombreuses et diverses catégories d'aires protégées (aires marines protégées, parcs, réserves, sites Ramsar, aires protégées transfrontalières etc.); par la création de forêts à gestion communautaire par les collectivités ; par la promotion de la fabrication des briques en terre stabilisée, de haies vives et de clôtures grillagées, pratiques qui diminuent considérablement la pression sur le couvert végétal ; par l'information, la sensibilisation et la formation qui ont permis la participation des populations et des organisations communautaires à la protection de la faune (sous la tutelle des organisations de chasseurs traditionnels) ;

- **au niveau de l'utilisation durable :**

L'application correcte des plans de pêche définis annuellement a permis d'accroître le potentiel de capture dans la ZEEG, le développement de la rizipisciculture a amélioré les conditions de vie des populations ;

- **au niveau du partage juste et équitable des avantages :**

En Guinée, les principales ressources biologiques font objet d'accès, mais une règle de partage des bénéfices découlant de l'exploitation n'est pas encore définie

a) Une analyse des leçons tirées au regard de l'application, en dégageant les exemples de mesures prises réussies et moins réussies,

La mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action sur la diversité biologique a bénéficié de l'appui des partenaires nationaux (services publics, communautés de chercheurs, secteur privé, communautés locales, Organisations à Base Communautaires ou professionnelle et ONG). Les approches qui se sont focalisées sur certaines priorités ont permis d'obtenir des résultats plus ou moins positifs. En outre, la préparation de plans de développement locaux (PDL) a été très utile pour l'implication des communautés locales dans le processus.

Cependant, les quelques réalisations l'ont été dans des conditions difficiles. En effet, au cours de cette dernière décennie, la Guinée a connue de faibles performances économiques, des crises sociales et une mauvaise gouvernance qui a aggravé la pauvreté.

Malgré ces difficultés politiques et socioéconomiques, la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action sur la diversité biologique n'est pas négligeable, grâce aux efforts nationaux, à l'appui financier, technique et scientifique de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

b) Un résumé des priorités et des besoins de renforcement des capacités futurs pour améliorer l'application de la Convention au niveau national,

- 1°/ - La création d'une structure de coordination de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action;
- 2°/ - La recherche de financements pour la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'action national sur la diversité biologique;
- 3°/ - Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines conformément au document sur l'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficiente de la stratégie nationale et son plan d'action élaboré et adopté en Octobre 2005.
- 4°/ - Le renforcement des capacités pour la mise en place d'un système national de biosécurité.
- 5°/ - Le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour la conservation et la mise en valeur des écosystèmes et de leur diversité biologique.
- 6°/ - L'élaboration d'un cadre juridique national sur l'accès aux ressources biologiques et le partage équitable des revenus de leur exploitation ;
- 7°/ - La réalisation de recherches pluridisciplinaires et multisectorielles pour une meilleure connaissance du potentiel des ressources biologiques des différents écosystèmes ;
- 8°/ - L'identification et la promotion de toutes les formes d'utilisations durables possibles des écosystèmes et de leur diversité biologique, en vue de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.
- 9°/ - Le développement d'un système d'information, d'éducation et de communication des intervenants, concernant l'utilisation des écosystèmes et de leur diversité biologique ;
- 10°/ - Le développement des nouvelles technologies d'information et de communication

c) Des suggestions relatives aux mesures à prendre aux niveaux régional et mondial pour renforcer l'application de la Convention au niveau national, y compris l'amélioration des programmes de travail existants ou l'élaboration de nouveaux programmes pour répondre aux questions naissantes, la proposition de buts et d'objectifs pouvant être inclus dans le futur Plan stratégique de la Convention et l'identification de mécanismes nécessitant d'être mis en place à différents niveaux.

- Amélioration de la contribution internationale et régionale pour le renforcement des capacités financières, institutionnelles et humaines pour l'accélération, l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention au niveau national ;
- Renforcement des capacités matérielles et humaines pour faciliter la circulation des informations à travers le Centre d'Echange d'Informations (CHM) sur la diversité biologique ;
- Création d'un cadre international favorable à la formation des ressources humaines nationales pour l'information, l'éducation et la sensibilisation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Convention ; cela permettra de mettre en place un noyau de spécialistes formateurs qui devront démultiplier la formation au niveau national ;
- Dynamisation du NEPAD pour qu'il puisse jouer efficacement son rôle d'interface avec les bailleurs de fonds, notamment en matière de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique ;

- Dynamisation des Conventions africaines liées à l'environnement, notamment celles relatives à la gestion des ressources naturelles telle que la Convention d'Alger;
- Harmonisation du cadre juridique relatif à la diversité biologique et la biosécurité au niveau sous-régional et régional ;
- Diffusion des résultats des études d'harmonisation du cadre législatif et réglementaire régissant les ressources naturelles entreprises et validées par la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal en 2003 dans le cadre du Programme régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) ;
- Appui à la résolution des problèmes fondamentaux qui sont les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique telles que la pauvreté, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des capacités financières, techniques et scientifiques.
- Amélioration de la compréhension du fonctionnement des écosystèmes,
- Acquisition d'une plus grande connaissance des méthodes d'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique;

BIBLIOGRAPHIE

1. Altenburg W., Kamp J. V. D., 1991. The ornithological importance of coastal wetlands in Guinea. Rapport 91.02/ICBP study report nr. 47/WIWO report nr. 35, Veenwoudden / Cambridge / Zeist.
2. Altenburg W., Kamp J. V. D., 1989 - Étude ornithologique préliminaire de la zone côtière du Nord Ouest de la Guinée WIWO - Report 23, Zeist and ICBP - Report 30 - Cambridge, 61p
3. Atkins International FWC BENEFC/CE, 2007, Profil Environnemental de la Guinée ;
4. Banque Mondiale, 2006,
5. CABS/CI GE/Alcoa Alcan, inc, 2005, Bulletin d'Evaluation Rapide de la Diversité Biologique de la Préfecture de Boké RAP 41 ;
6. CABS/CI/ Rio Tinto/GE/CFN'Z, 2003, Bulletin d'Evaluation Rapide de la Diversité Biologique de trois Forêts Classées du Sud -Est de la Guinée - RAP 40 ;
7. CABS/CI/Rio,Tinto 2002, Bulletin d'Evaluation Rapide de la Diversité Biologique de la forêt classée du pic de fon, chaîne du simandou, guinée - RAP 35 ;
8. CAMARA S., 2006- Espèces de plantes médicinales menacées. Rapport du projet régional plantes médicinales et communautés locales/Afrique/volet Guinée ; 20 P.
9. CAMARA S.B. et KABA B., 2004; Inventaire des poissons d'eau douce de Guinée. Projet SIAP/CNSHB, 25 P.
10. CAMARA S.B. et KABA B., 2004; Inventaire des poissons de la zone économique exclusive guinéenne. Projet SIAP/CNSHB, 28 P.
11. CNSHB, 2004 ; Bulletin statistique des pêches. Année 2003, N° 9 ; 40 P.
12. Conservation International, 2002 ; De la Forêt à la Mer : Les liens de la biodiversité de la Guinée au Togo. 78 P.
13. Direction Nationale de la diversité biologique et des aires protégées, 2007, Analyse des lacunes en matière de gestion des aires protégées, 59p
14. KEITA A. 2004 ; Pressions anthropiques et stratégie de gestion durable des ressources biologiques de la baie de Sangaréah. Rapport projet FRI, 35 P.
15. KEITA A., 2006 ; Diversité marine et côtière en République de Guinée. Rapport projet GCLME, 66 P.
16. MAEE/CEE, 2002, Programme Régional Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) F8ème FED ;
17. MAEEF- PNUD, 2007, Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
18. MAEEF, 2007, Nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole ;
19. MAEF /PNUE/FEM, 2006, Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification – PAN/LCD ;
20. MAEF/IJG/USAID, 2007, Programme de Conservation et de Sensibilisation sur les Chimpanzés Guinée - Sierra Leone ;
21. MAEF/VLANDEREN, 1997, Stratégies et plans d'action de développement de l'élevage (1997-2010) ;
22. MARA- CCE, 1989, Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM)
23. MARA, 1989, Politique Forestière Nationale (PFN) ;

24. MARA, 1990, Plan d'Action Forestier National (PAFN) ;
25. MARA, 1991, Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA1) ;
26. MARA, 1997, Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA2) ;
27. MASPF, 1997, Plan d'Action pour la promotion des Femmes (PAPF) ;
28. MCIPME, 1995, Politique commerciale ;
29. ME/PNUD/EFM, 2004, Identification des Besoins en Renforcement des capacités pour la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique ;
30. ME/PNUE/FEM, 2005, Cadre National de Biosécurité ;
31. MEFP/SP-SRP, 2007, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DRSP2 ;
32. MMGE / PNUD / FEM, 2002, Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, 221 p
33. MMGE / PNUD / FEM, 2002, Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources, 71 p
34. MMGE / PNUE / FEM, 1997, Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, 205 P.
35. MMGE/PNUD/FEM, 1999, Evaluation de la Diversité Biologique ;
36. MMGE/PNUD/FEM, 1999. Évaluation de la Diversité Biologique de la Guinée; 212p
37. MMGE/PNUD/FEM, 2001, Plan d'Actions National pour la Conservation de la Diversité Biologique ;
38. MMGE/PNUD/FEM, 2001, Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique ;
39. MMGE/PNUD/UNSO, 1994, Plan National d'Action pour l'Environnement PNAE ;
40. MP/SP-SRP, 2002, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DRSP1 ;
41. MTPE/PNUE, 1997, Monographie Nationale sur la Diversité Biologique ;
42. ONP., 2005; Bulletin statistique des pêches. Année 2004, N° 10 ; 46 P
43. Parc National du Haut Niger, 1998, Plan d'aménagement 1999 – 2003 Volumes I(55p), II(92p) et III (Annexe 1 à 14)
44. Parc National du Haut Niger, 2005, Plan d'aménagement 2006 – 2010 Volumes I(61p) et II(91p),
45. PNUD, 1997, Programme National de Développement Humain durable (PNDH) ;
46. Report N° 32822-GN, Guinée Diagnostic de la pauvreté du 29 Juin 2005, World Bank, EIB et EIBEP.
47. THERESE Turner J., 2006 ; Evaluation des besoins pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Guinée, 56 P.
48. THIAM A. et KEITA A, 2006; Rapport diagnostic sur la viabilité environnementale en Guinée. 81 P.
49. UICN, 2008, Parcs et réserves de Guinée – Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, 58p

50. Wetland international, 2005, Liste des sites Ramsar, Gland, Suisse
51. Y SOW et A CARRILLO, 2003, Gestion Durable des Ressources Naturelles Sans Frontières Le Massif du Fouta Djallon. III ème Forum Mondial de l'Eau Kyoto (Japon) 20 mars 2003